

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CRFD :ARTS, LANGUES ET CULTURES
URFD : LANGUES ET LITTERATURES

DEPARTEMENT DE FRANCAIS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

PGS FOR ARTS LANGUAGES AND
CULTURES DU FOR LANGUAGES ET
LITTERATURES

DEPARTMENT OF FRENCH

ÉTUDE DES ÉNONCÉS PERFORMATIFS DANS *TROP DE SOLEIL TUE L'AMOUR ET PERPETUE DE MONGO BETI*

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme
de master en Lettres modernes françaises
Spécialité : Langue française
Option : Pragmatique



Par

Dorothee Oxy NKUMBA épouse ETIEZOCK-EKEME

Titulaire d'une Licence en Lettres Bilingues

Sous la direction de

Monsieur Marie-Gérard NOUMSSI

Professeur des Universités

Année académique 2023/2024

DÉDICACE

À

Ma grand-mère

Mme Régine ESSOUBAT

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre gratitude à l'endroit de :

Notre Directeur de mémoire, le Professeur Marie-Gérard NOUMSSI, pour son encadrement à moi accordé tout au long de ces années de recherche. Sa disponibilité, ses conseils, sa rigueur académique et son soutien moral ont été d'un grand apport pour la réalisation de ce travail.

Tous les enseignants des Départements de Études Bilingues et de Français de l'Université de Yaoundé 1, qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer notre formation intellectuelle.

Nos remerciements au Dr François MBARGA, pour l'intervention édifiante à nous apporter dans ce travail de recherche.

Nous témoignons toute notre gratitude au Dr. Antoine-Beauvard ZANGA et au Dr Christèle PIANKEU pour leurs encouragements, orientations et conseils.

Nous ne saurons clore le chapelet des ces remerciements sans penser à toute notre famille, en particulier : notre époux Lionel ETIEZOCK-EKEME et à nos fillettes Erice EKEME et Rasieele EKEME, qui ont constitué des sources de la motivation liées à la production de cette recherche. S'ajoute dans ce registre notre maman, Madeleine Merline MAKEING, qui par son amour, ses prières et sa présence, nous a accompagnée au quotidien dans l'accomplissement de cette recherche.

SOMMAIRE

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS.....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
RÉSUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE THÉORIQUE ET TYPOLOGISATION DU CORPUS	11
CHAPITRE 1 : CADRAGE THÉORIQUE	13
1.1. LE STRUCTURALISME	13
1-2 LES APPROCHES THÉORIQUES CONTEXTUELLES.....	19
CHAPITRE 2 : TYPOLOGISATION DU CORPUS	38
2-1- LES PROLÉGOMÈNES A LA PERFORMATIVITÉ DU LANGAGE	38
2-2. TAXONOMIE DES ACTES DE LANGAGE PERFORMATIFS.....	49
2-3. LES PERFORMATIFS DE FORMES COMPLEXES.....	57
2-4. CATÉGORISATION SUPERORDONNÉE DES ACTES DE LANGAGE PERFORMATIFS	63
DEUXIÈME PARTIE : ÉTUDE FONCTIONNELLE DES ÉNONCÉS PERFORMATIFS	70
CHAPITRE 3 : LA CORRÉLATION ENTRE MODALITÉS ET ÉNONCÉS PERFORMATIFS	72
3-1- LES MODALITÉS LOGIQUES	72
3-2- LES MODALITÉS D'ÉNONCÉ : les subjectivèmes	76
3-3- LES MODALITÉS D'ÉNONCIATION	91
CHAPITRE 4 : VALEURS PRAGMATIQUES	100
4-1- LES CONTENUS IMPLICITES	100
4-2- LES VALEURS ILLOCUTOIRES	110
4-3-LES TITRES DES ROMANS	120
CONCLUSION GÉNÉRALE	123
BIBLIOGRAPHIE	128
TABLE DE MATIÈRES.....	133

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

C(p)	:	contenu propositionnel
Col	:	collection
Ed	:	édition
FLASH	:	Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines
F(i)	:	force illocutoire
N°	:	numéro
P	:	page
Pt	:	Perpétue
S	:	sujet
Sa	:	signifiant
Sé	:	signifié
TSTA	:	Trop de soleil tue l'amour
V	:	verbe
Vol	:	volume

LISTE DES ILLUSTRATIONS

I- TABLEAUX

Tableau 1 : Distinction histoire/discours.....	24
Tableau 2: Posé, élément grammatical, , présupposé.....	102
Tableau 3 : Enoncé, contexte, sous-entendu	106

II- SCHÉMA

Schéma 1: Types et sous-types d'actes de langage	68
--	----

RÉSUMÉ

À travers les travaux d'Austin (1970) et ceux de Searle (1972), l'on reconnaît désormais au langage la faculté d'agir. Ainsi, toute prise de parole n'a plus pour seul objectif d'informer, mais de susciter un certain effet chez l'interlocuteur. La présente recherche intitulée : « *Etude des énoncés performatifs dans Trop de soleil tue l'amour et Perpétuede Mongo BETI. » se donne pour objectif, au-delà de la simple description (typologie, syntaxe, forme) des énoncés performatifs employés dans un corpus d'interaction verbale, de démontrer leur pouvoir dans les échanges communicatifs de la langue française. Il se pose alors le problème de la dynamique sémantique, fonctionnelle et pragmatique du discours littéraire francophone africain, à partir des énoncés performatifs. Cette problématique découle du postulat selon lequel les énoncés performatifs, prenant appui sur la situation d'énonciation, seraient des actes de langage qui provoquent certaines réactions chez l'interlocuteur. L'analyse de cette question s'est faite à travers la théorie de l'énonciation d'Emile Benveniste, de Catherine Kerbrat-Orecchioni et de Dominique Maingueneau ; ainsi que la théorie pragmatique d'Austin et Searle. À la suite des analyses effectuées, nous sommes parvenues aux résultats selon lesquels les mécanismes formels et pragmatiques des énoncés performatifs, induisent à l'exécution d'une action par l'allocutaire du discours. À cet effet, nous avons démontré *via* des illustrations issues de notre corpus que les énoncés performatifs ainsi que le recours aux modalités sont porteurs de contenus sémantico-pragmatiques, incitant l'allocutaire à l'action : en Afrique, les africains doivent imposer leurs mœurs aux occidentaux et non l'inverse. L'analyse de cette question a nécessité que nous structurions notre travail sur deux parties de deux chapitres chacune. Ainsi, la première partie, *Cadrage théorique et Typologisation du corpus*, présente au chapitre premier le structuralisme comme origine de la pragmatique. Le chapitre deuxième, intitulé *Typologisation du corpus*, affiche les énoncés performatifs compris dans notre corpus. La deuxième partie, *Etude fonctionnelle des énoncés performatifs* contient le chapitre troisième avec *La corrélation entre les modalités et les énoncés performatifs*, analyse et interprète les modalités d'énoncés et d'énonciations, auxquelles se rangent les énoncés performatifs. Quant-au chapitre quatrième intitulée *Valeurs pragmatiques des énoncés performatifs*, il dévoile la portée dans ces romans. **Mots clés** : pragmatique, pragmatique linguistique, acte de langage, énoncés performatifs, perlocution, contexte, théorie de l'énonciation, modalité.*

ABSTRACT

Through the work of Austin (1970) and Searle (1972), we now know that language has the ability to act. Thus, the sole purpose of any speech is no longer to inform, but to elicit a certain effect in the interlocutor. The aim of this research, entitled "Study of performative statements in Trop de soleil tue l'amour and Perpétue by Mongo BETI", is to go beyond a simple description (typology, syntax, form) of the performative statements used in a corpus of verbal interaction, and to demonstrate their power in communicative exchanges in the French language. This raises the problem of the semantic, functional and pragmatic dynamics of African francophone literary discourse, based on performative statements. This problem stems from the postulate that performative statements, based on the enunciation situation, are acts of language that provoke certain reactions in the interlocutor. This question was analysed using the enunciation theory of Emile Benveniste, Catherine Kerbrat Orecchioni and Dominique Maingueneau, as well as the pragmatic theory of Austin and Searle. Following our analyses, we arrived at the results that the formal and pragmatic mechanisms of performative utterances lead to the execution of an action by the addressee of the discourse. To this end, we have demonstrated through illustrations from our corpus that performative statements and the use of modalities carry semantic-pragmatic content, inciting the addressee to action. The analysis of this question required us to structure our work in two parts, each with two chapters. The first part, Theoretical Framework and Typologisation, presents structuralism as the origin of pragmatics. The second chapter, entitled Typologisation, presents the performative statements included in our corpus. The second part, Functional study of performative utterances, contains the third chapter, The correlation between modalities and performative utterances, which analyses and interprets the modalities of utterance and enunciation to which performative utterances belong. The fourth chapter is entitled Valeurs pragmatiques des énoncés performatifs dans ces romans.

Key words: Pragmatics, Linguistic pragmatics, Speech Act, Performative Statements, Perlocution, Context, Theory of enunciation, Modality.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Présentation du sujet

La communication est un aspect capital dans la société. Les Hommes vivant en communauté ont souvent des opinions divergentes sur leur cohabitation. Ils dissipent leurs malentendus par le canal de la communication. Le mot *communication* dérive du latin *communicatio* qui veut dire *mise en commun, échange de propos, action de faire-part*. Qu'elle soit sous forme écrite ou orale, elle (la communication) renseigne sur les pensées des protagonistes qui échangent.

Pourtant, l'année 1970 marque le début d'une nouvelle conception de la communication : à travers les travaux de l'américain Austin, l'on réalise qu'on ne communique pas seulement pour informer, mais aussi pour influencer l'autre. En effet, le linguiste Austin¹ suivi de Searle², à travers la théorie des actes de langage, soutient que le but de la communication est bien plus que passer une information ; c'est aussi influencer ou faire-faire quelque chose par le biais des énoncés dits performatifs.

L'énoncé est défini par Alain Berrendonner³ comme la réalisation d'une phrase sous la forme d'une séquence sonore ou graphique déterminée, localisée en un point déterminé de l'espace et du temps. Un énoncé est différent de la phrase en ce sens que le premier doit avoir été dit ou écrit pour communiquer, alors que le deuxième peut être abstrait en plus d'être bien formé comme on peut le constater dans les exemples suivants : Ah !; Partir !

Quant à l'énonciation, il s'agit d'une « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel. »⁴. En d'autres termes, l'énonciation se résume à une activité. En tant que processus, l'énonciation prend en compte les protagonistes en présence, le cadre spatio-temporel ainsi que l'objet du discours. Ces composantes liées à la parole, constituent l'intérêt d'étude de la pragmatique.

¹Austin (J. L.), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil 1970.

²Searle² J. R. , *Les actes de langage*, Paris, Herman 1972.

³A. Berrendonner, *Linguistique et sémiologie : travaux du Centre de Recherche Linguistique et Semiologiques de l'Université Lyon II*, imprimerie de l'Université Lyon II, 1976.

⁴ Benveniste (E.), *Problèmes de linguistique générale*, Tomes I et II Paris, Gallimard, 1966 et 1974..

Parlant de la pragmatique, elle est apparue pour la première fois en 1938, dans un article de Charles Morris. Selon ce chercheur, la pragmatique étudie les «relations entre les signes et leurs interprètes»⁵. Le terme *pragmatique*, vient du grec "pragma", "praxis", qui signifie "action". Dans une perspective communicationnelle, elle est l'étude des signes dans leurs rapports avec leurs utilisateurs. En tant que nouvelle discipline scientifique, elle a subi la création de deux pôles de réflexions : l'école française qui la considère comme la fille digne de la linguistique d'où la naissance de la pragmatique intégrée d'une part ; et l'école anglo-saxonne défendue principalement par Austin et Searle, qui voient en elle une nouvelle science complètement autonome. Dans leurs ouvrages *Quand dire c'est faire* et *Les actes de langage*, Austin et Searle, respectivement, ont souligné un rapport étroit entre la parole et l'action. C'est ainsi qu'Austin⁶ dit des énoncés performatifs qu'ils se définissent comme des « énonciations qui, abstraction faite de ce qu'elles sont vraies ou fausses, font quelque chose (et ne se contentent pas de le dire). Ce qui est ainsi produit est effectué en disant cette même chose (l'énonciation est alors une illocution), ou par le fait de dire (l'énonciation dans ce cas, est une perlocution), ou des deux façons à la fois »⁷. Autrement dit, l'emploi d'un énoncé performatif déclenche automatiquement une action.

Fort des orientations qui précèdent, nous formulons notre sujet de recherche intitulé : « *Etude des énoncés performatifs dans Trop de soleil tue l'amour et Perpétue de Mongo BETI.* ». Dans le cadre de cette recherche, nous allons cerner les types d'énoncés performatifs dans les deux romans sus-mentionnés.

2. Description et justification du corpus

Le choix des œuvres *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue* de Mongo BETI se justifie par deux aspects fondamentaux : le profil linguistique de notre corpus et le contenu littéraire de l'écrivain.

-concernant *Trop de soleil tue l'amour*

Trop de soleil tue l'amour est un roman de trois cents soixante quatre pages subdivisé en dix-neuf chapitres. Ce roman laisse découvrir deux visions du monde diamétralement opposées. On a, d'une part, la vision africaine qui met l'humanisme et l'attachement à la tradition africaine au centre de son idéologie ; et la vision occidentale, qui rejette la tradition

⁵Levinson Stephen, C., *Pragmatics*, Cambridge University Press, 1983, p. 1.

⁶Austin (J. L.), *op. cit.*, p. 181.

⁷Austin (J. L.), *op. cit.*, p. 181

africaine et qui est adoptée par l'administration néocoloniale africaine, d'autre part. L'expression de ces deux camps, est présentée par une richesse des types de phrases tels que l'exclamation, l'interrogation, la déclaration, l'injonction. À ces types de phrases, on observe aussi une abondance de la négation. Cette divergence de vision associée à ces différents types de phrases aiguise la curiosité de la richesse énonciative. Par ailleurs, le fait que les aventures se déroulent dans un milieu africain qui vient d'accéder à l'indépendance laisse entrevoir des personnages en quête de liberté définitive avec un langage marqué aussi bien par un ancrage socioculturel que le désir de retrouver un épanouissement effectif : d'où la performativité inscrite dans leurs paroles. Comme pour éveiller les consciences d'un peuple africain endormi, l'auteur y développe les thèmes de la violation, la prostitution, la corruption, l'arnaque, l'humanisme. De plus, ce roman suit la rupture d'avec les valeurs esthétiques qui caractérisent le XX^{ème} siècle, encore appelé siècle des beaux arts.

- concernant *Perpétue*

C'est un roman mi-policier de deux cents soixante douze pages, qui est subdivisée en huit chapitres. Le contenu de cette œuvre est relatif à un personnage nommé Essola, qui enquête sur la mort de sa sœur dans son village. Alors qu'il attend des réponses pouvant l'orienter dans son investigation, se heurte à l'inhumaine condition réservée aux femmes, la fausse indépendance de l'ex-colonie française, les mauvaises pratiques des fonctionnaires du nouveau régime, etc. Les échanges qu'il initie sont majoritairement teintés de rejet, de résistance, de domination de la part des bourreaux ; et des expressions de révolte, de désespoir de la part des victimes de ces fléaux. Dans le film de ces enquêtes, la qualité des énoncés du texte a un lien direct à la performativité : on y relève un jeu de questions réponse, une panoplie d'injonctions le tout parsemé d'affirmations exposant une tentative de domination face à laquelle se dresse une résistance farouche. La richesse linguistique qu'offre ce contexte d'échange suscite une analyse passionnante. Ce paysage décoré par une tendance de conversion idéologique de l'auteur sur ses personnages et même ses lecteurs donne à ce corpus tout un intérêt à l'analyser profondément.

Aussi, le dispositif linguistique tel que les types de phrases, les influences des locuteurs vis-à-vis de leurs propres discours dans ces deux romans ne passent pas inaperçus.

En fin, la perspective pragmatique et énonciative, que nous voulons adopter peut se concrétiser avec un corpus unifié tant que celui-ci est représentatif en ce qui concerne l'aspect à étudier.

Pour ce qui est du contenu littéraire de l'écrivain, précisons que Mongo Béti a, généralement parlant, une écriture singulière : celle de rompre avec les canons qui déterminent le genre littéraire romanesque. De plus, son acharnement à restaurer toute la dignité de l'Afrique étouffée selon lui par la dictature, la corruption, l'injustice sociale, l'alcoolisme, l'insécurité, la violence, le néocolonialisme ; des maux qu'il pointe du doigt généralement dans ses écrits. À travers ces thèmes qui restent d'actualité, nous ne pouvons qu'y attacher un intérêt particulier en emboitant le pas à la pléthore de productions scientifiques qui ont été menés au paravent.

3. La revue de littérature

Parler d'énoncé performatif revient à emboiter les pas à un nombre important de chercheurs ayant produit une panoplie de recherches scientifiques sur cette notion. Notre revue de littérature y relative touchera aussi bien les livres, les thèses que les articles. En matière d'énoncés performatifs en théories énonciative et pragmatique, nous avons consulté les travaux de John Austin⁸ à P. Charaudeau et D. Maingueneau⁹ en passant par Searle¹⁰.

Le point de départ de l'intérêt porté aux énoncés performatifs est l'ouvrage d'Austin¹¹, qui représente le véritable acte de naissance de ce qu'il appelle la théorie des « *SPEECH ACTS* ». En effet, Austin a découvert des « Énonciations qui, abstraction faite de ce qu'elles sont vraies ou fausses, font quelque chose (et ne se contentent pas de le dire). »¹². En d'autres termes, il s'agit des énoncés particuliers ayant le pouvoir, dans certaines conditions, d'accomplir un acte en le dénommant. Par exemple « *Je promets de venir* », est un acte, celui de promettre. Parmi ces énoncés, qu'ils baptisent « performatifs », il distingue les « *Performatifs explicites* », aux « *Performatifs implicites* ». Les premiers exposent clairement l'acte du locuteur alors que les seconds nécessitent une manipulation pour déceler l'acte. Il montre que « *Je viendrai* » est aussi une autre façon de promettre. De même, il relève que ce second schème, par exemple, comprend tous les types d'énoncés identifiés par les trois classes « locutoires » (actes de « *dire quelque chose* »), « illocutoires » (actes effectués en « *disant quelque chose* »), «

⁸Austin (J. L.), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil 1970.

⁹Charaudeau et Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.

¹⁰Searle, *Op. Cit.*, 1972.

¹¹Austin (J. L.), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil 1970.

¹²Searle, *Op. Cit.*, P. 181.

perlocutoires » (actes effectués « *par le fait de dire quelque chose* »). En fin, Austin¹³ propose la taxinomie de cinq grandes classes illocutionnaires : les « verdictifs » ou actes juridiques, les « exercitifs », les « promissifs », les « comportatifs » et les « expositifs ».

En réaction aux travaux d'Austin, John Searle¹⁴ reprend et développe les énoncés identifiés ci-haut. Il s'intéresse particulièrement aux actes illocutoires en relevant qu'un énoncé a toujours deux composante : *la force illocutoire (Fi)* qui est une composante qui donne à l'énoncé sa valeur d'acte ; et le *contenu propositionnel (Cp)* qui affiche le message véhiculé. Il affirme à propos que : « *Le locuteur d'une phrase a une double intention : communiquer le contenu de sa phrase et faire connaître cette première intention en vertu des règles conventionnelles qui gouvernent l'interprétation de cette phrase dans la langue commune* »¹⁵.

Autrement dit, pour construire un énoncé performatif, le locuteur doit associer *la force illocutoire (Fi)*, qui représente la capacité de l'énoncé à agir sur son environnement, et le *contenu propositionnel (Cp)*, qui est le message à transmettre.

Aussi, dans ses travaux, il rejette la classification des actes performatifs de son prédécesseur, qui réserve une place pour les verbes illocutoires, pour privilégier les actes illocutoires. Par ailleurs, Searle pense que certains verbes, dans cette même taxonomie, se trouvent partagés entre deux catégories, parce que les principes de classification ne sont pas bien définis. Pour lui, la distinction entre verbe illocutoire et acte illocutoire mérite d'être faite. Les illocutions font partie de la langue, par opposition aux langues particulières. Les verbes illocutoires appartiennent toujours aux langues maternelles. Autrement dit, les verbes illocutoires sont des signes ou unités lexicales qui renseignent sur les actes illocutoires. Il subdivise les actes illocutoires en cinq classes : les « verdictifs », qui consistent à juger ; les « exercitifs » qui consistent à décider d'actions à suivre ; les « promissifs » qui obligent le locuteur à agir d'une certaine manière ; les « comportatifs » qui conduisent à réagir aux actes d'autrui ; et les « expositifs » dont l'objet est de décrire, nier, affirmer.

Par la suite, Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau¹⁶ poursuivent aussi les éléments de la théorie d'Austin, sur les actes de langage en ces termes :

(1) les actes locutoires (qui correspondent aux différentes actions que l'on peut réaliser par des moyens langagiers : promettre, ordonner, remercier, critiquer, etc.) ; (2) les actes illocutoires (composante d'un énoncé lui permettant de fonctionner comme un acte particulier, en se combinant avec le contenu propositionnel propre de cet énoncé) ; et (3) les verbes illocutoires, unités

¹³Austin (J. L.), *Op. cit.*, Paris, Seuil 1970, p. 153.

¹⁴ Searle, *Op. cit.*, P.61-62.

¹⁵ Searle, *Op. cit.*, P.61-62.

¹⁶ Charaudeau et Maingueneau Dictionnaire d'analyse du discours, Paris, Seuil, 2002, 17.

lexicales qui permettent, dans une langue donnée, de désigner les différents actes (par exemple : le verbe « ordonner » désigne en français l'acte d'ordre, que réalise un énoncé tel que « Ferme la porte », dans lequel la valeur d'ordre entre en composition avec un contenu prépositionnel particulier).

À la différence d'Austin et Searle, les actes de langages, selon ces auteurs, reposent sur l'acte locutoire, l'acte illocutoire et les verbes illocutoires. De même, ces deux chercheurs s'approprient la classification de Searle¹⁷ organisée en cinq catégories d'actes de langage telles que présentés plus haut.

Pour ce qui est des mémoires et thèses, en 2016, BOULET Gérard Léonard a soutenu une thèse de Doctorat sur le thème : *Discours politique et changement social au Cameroun : analyse contextuelle des discours de Paul BIYA de 1990 à 2011. Approche pragmatique*, à l'université de Yaoundé 1. À travers sa recherche, il relève d'abord que l'avènement de la démocratie a conduit au changement de l'activité langagière et discursive. Cette dernière est devenue pour les acteurs politiques, l'arme principale pour la conquête et la conservation du pouvoir. Parlant de discours, les victoires électorales successives du candidat Biya, sur plus d'une décennie, ont amené ce chercheur à découvrir après analyse, que les conditions de félicité dudit candidat sont dues à son discours persuasif. Les travaux de Benveniste sur l'énonciation lui ont permis de comprendre l'implication à pragmatique de l'orateur Biya dans ses adresses à la nation camerounaise. De même en s'appuyant sur les travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni, l'on décèle, soutient le candidat, les non-dits et les dits (implicites) de son corpus. Ces approches pragmatiques ont facilité la compréhension de l'impact des discours de Biya sur son auditoire en termes d'adéquation ou d'inadéquation entre ce qu'il dit et propose aux Camerounais pour leur épanouissement ; le résultat de toutes ces stratégies sont les votes répétés en faveur du candidat Biya.

En 2004, à l'université Cheik Anta Diop de Dakar au Sénégal, MBOU Fallou soutient une thèse de doctorat sur *l'analyse de l'énonciation performative à visée subjective dans le cercle des tropiques d'Alioum Fantoré*. Dans ladite thèse, il soutient que le but de l'énonciation performative dans un roman c'est d'obtenir une réaction de changement d'opinions sur certains problèmes de leur société. À travers la théorie sémantico-pragmatique, il démontre que le narrateur transforme l'opinion de l'autre (personnages et/ou des lecteurs) en se mettant lui-même en scène dans son œuvre et en exposant des faits afin d'engendrer la subversion. C'est concret, soutient le candidat dans sa thèse, par l'intervention des interlocuteurs qui se matérialisent dans son corpus de recherche par des indexicaux exprimés

¹⁷ Searle, *Op. Cit.*, 1972.

sous forme de marques linguistiques perceptibles à travers les différents énoncés. Du point de vue pragmatique, le chercheur démontre qu'un acte illocutoire performatif est accompli pour produire des effets perlocutoires chez les lecteurs. Ainsi, en tant qu'acte de communication, l'action romanesque transforme les interlocuteurs par le truchement des effets de perlocution : la conviction, la persuasion, l'intimidation, le terreur, la superstition etc. L'acte illocutoire performatif permet donc la stylisation et le façonnement d'allocutaires réagissant conformément au point illocutoire proposé dans le texte et apparaissant convaincus du bien-fondé de la thèse soutenue.

AMBROISE Bruno, de même, en 2005, soutient une thèse de doctorat sur *les pouvoirs du langage : La contribution de J.L Austin à une théorie contextualiste des actes de parole*, à l'Université Paris X – Nanterre(France). Dans cette thèse, il soutient d'abord que la phénoménologie linguistique nous offre des découvertes multiples et philosophiquement révolutionnaires sur le langage avec son caractère fondamentalement actif qui demande à être prolongé, sous la forme éventuelle d'une discipline scientifique telle qu'envisagée par Austin lui-même. Ensuite, Austin lui fait dire que le langage n'est pas une instance autonome, qui pourrait être étudiée d'un point de vue purement linguistique ; c'est ainsi que les apports scientifiques des différentes disciplines composant la linguistique, lui(le langage) sont capitaux en cas d'étude. De même, le chercheur (Austin) fait signifier au candidat que l'intervention décisive du contexte, dans l'usage de la parole, est la caractéristique majeure de sa philosophie. En effet, l'accomplissement d'une action ne se réduit pas nécessairement à des mouvements physiques, mais dans le contexte.

Ces travaux toutefois ne traitent que des actes de langage en général. Nous comptons nous axer sur les énoncés performatifs dans *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue* de Mongo BETI, un roman africain, publié pendant la période post-coloniale avec pour lieu d'intrigue le milieu africain.

4. Problématique

Trop de soleil tue l'amour et *Perpétue* de Mongo BETI sont des romans en liberté où la dimension dialogique est dominante. Notre problème découle de l'usage des énoncés performatifs dans le discours romanesque de Mongo Bédi. Dès lors, on se pose la question de savoir : qu'est-ce qu'un énoncé performatif ? En outre, comment la clarification des concepts théoriques de ce travail, surtout ceux constitutifs du libellé sujet peut-elle permettre de faire une typologie des actes de langage en général et des énoncés performatifs en particulier ? En

outre, comment comprendre et expliquer, à travers ces observables, l'incidence sémantique et pragmatique du discours romanesque de Mongo Bédi sur l'instance réceptrice ?

5. Hypothèses

Nous bâtissons notre réflexion sur le postulat selon lequel les énoncés performatifs, prenant appui sur la situation d'énonciation, seraient des actes de langages qui provoquent certaines réactions chez l'interlocuteur.

De ce fait, les œuvres *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue et l'habitude du malheur* de Mongo BETI peuvent être considérées comme un macro-acte langagier d'ordre illocutoire qui dit explicitement ce qu'il faut faire ou penser. Le roman serait solidaire de la performativité dans la mesure où il se veut l'accomplissement d'une action causée par le discours. Ainsi, l'exclamation, l'interrogation, l'injonction et la déclaration seraient des actes de langages constitutifs, obligatifs, et informatifs, qui seraient au service de la manipulation idéologique que veut imposer le roman à tout potentiel lecteur.

6. Cadre théorique et méthodologique

6.1. Cadre théorique

La notion d'*énoncé performatif* implique la linguistique énonciative, du fait de la présence des protagonistes communiquant dans un cadre spatio-temporel à propos d'un message spécifique. Elle inclut aussi la linguistique pragmatique du fait qu'elle inclut non seulement le contexte discursif et l'énonciation, mais aussi les actes de langage. Tous ces paramètres sont indispensables pour la saisie du sens d'un discours.

- **La théorie de l'énonciation**

La théorie de l'énonciation a été mise sur pied par Emile Benveniste. Il la définit comme la « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation (...) cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son propre compte »¹⁸. En d'autres termes, c'est l'activité linguistique de production d'un énoncé qui intègre le sujet parlant. Ce dernier porte la marque de la subjectivité « je », tel que développé par Catherine Kerbrat-Orecchioni¹⁹. Nous exploiterons les travaux de cette auteure ainsi que ceux d'Emile

¹⁸BENVENISTE (E.), *Problèmes de linguistique générale*, Tomes I et II Paris, Gallimard, 1974, p.80.

¹⁹Kerbrat-Orecchioni (C.), *L'Énonciation. De la subjectivité dans la langue*, Paris, Armand Colin, 2009, P.35

Benveniste pour nos analyses. L'énonciation nous permettra de repérer, de décrire et de classer les unités indicielles des énoncés performatifs.

- **La théorie des actes de langage**

La théorie des actes de langage a fait son apparition dans les années soixante à travers les travaux du philosophe américain John Austin. Dans son ouvrage *How to do things with words*, il distingue des énoncés constatatifs qui sont des observations vraies ou fausses ; et les énoncés performatifs qui accomplissent ce qu'ils disent. La théorie des actes se fonde sur le fait que parler ne consiste pas seulement à échanger des informations, mais aussi à impacter le système de croyances et l'attitude comportementale de son interlocuteur. L'acte de langage se déroule, selon ses recherches, en trois axes : l'acte locutoire est le simple fait de dire ou écrire quelque chose ; l'acte illocutoire est l'intention, du locuteur, qui accompagne son énoncé ; l'acte perlocutoire est l'effet ou la conséquence du locutoire sur l'interlocuteur.

Quant-à la pragmatique, elle vient, sur le plan étymologique, du grec "pragma" ou "praxis", qui signifie "action". La pragmatique traite non seulement des aspects linguistiques, mais aussi des aspects extralinguistiques.

Dans le cadre de cette recherche, l'étude de *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue de Mongo BETI* consiste à y étudier les énoncés performatifs. En prenant en considération le fait que les énoncés performatifs regorgent les marques de la subjectivité langagière, nous pensons que l'étude desdits énoncés ne devrait pas se limiter à les répertorier, mais aussi à les analyser et les interpréter. Ainsi, nous entendons montrer les différentes valeurs que peuvent revêtir les énoncés performatifs. Austin²⁰ développe ses travaux sur les énoncés performatifs inclus dans les actes de langage.

6.2. Cadre méthodologique

Pour concrétiser notre travail, nous pensons faire une étude énonciative et pragmatique.

La théorie d'énonciation nous permettra de montrer que les énoncés performatifs permettent de déceler la présence des protagonistes en situation de dialogue, surtout le locuteur dans son énoncé. L'étude énonciative nous permettra aussi de circonscrire le cadre spatio-temporel qui accompagne avec les énoncés performatifs.

²⁰Austin, *Op. Cit.*, 1970.

L'approche pragmatique, pour le cas spécifique des énoncés performatifs, nous propose leur composition (énoncés performatifs), leurs déploiements dans notre corpus et leurs incidences sur les interlocuteurs ou les potentiels lecteurs.

Comme premier niveau d'analyse, nous avons la composition, qui nous renseigne sur les types d'énoncés performatifs qu'on retrouve dans notre corpus. Nous allons les repérer et regrouper en mettant en lumière leurs spécificités.

Ensuite, nous analyserons le déploiement des énoncés performatifs dans les œuvres d'études. Leur présence sera exploitée sur le plan morphosyntaxique, fonctionnel et sémantique. Sur le plan morphosyntaxique, il s'agira d'étudier la forme des mots et la structure des phrases. L'étude fonctionnelle sera le lieu d'examiner le fonctionnement du langage en acte dans notre corpus. Quant à l'analyse sémantique, elle nous permettra de dégager le sens qui découle du fonctionnement des énoncés performatifs.

En dernier ressort nous déduirons l'impact qui découle de l'usage desdits énoncés.

Pour exploiter les théories et méthodologies sus-mentionnées nous allons adopter un canevas spécifique.

7. Structuration du travail

Notre travail comporte deux parties de deux chapitres chacune :

La première partie intitulée *Cadrage théorique et Typologisation du corpus*, pose les fondements théoriques d'une analyse énonciative et pragmatique. Ainsi, le chapitre premier porte sur les jalons théoriques de la pragmatique linguistique. Le chapitre deuxième, intitulé *Typologisation du corpus*, s'étale substantiellement autour des énoncés performatifs compris dans les romans identifiés.

La deuxième partie quant à elle est l'*Etude fonctionnelle*. Le chapitre troisième, *La corrélation entre modalités et énoncés performatifs*, analyse et interprète les modalités d'énoncés et les types de phrases, dans lesquelles se rangent les énoncés performatifs. Quant au chapitre quatrième intitulée *Valeurs pragmatiques des énoncés performatifs*, il dégage les enjeux qui découlent de l'usage de ces énoncés performatifs, qui renferment les espaces discursifs de ces romans.

PREMIÈRE PARTIE :
CADRAGE THÉORIQUE ET TYPOLOGISATION DU
CORPUS

Les énoncés performatifs relèvent de la dimension pragmatique. Cette dernière traite des aspects linguistiques auxquels la langue a affichée ses limites. En effet, la langue a été étudiée pour elle-même et en elle-même, en faisant abstraction des facteurs « extra-linguistiques », situationnels : elle respecte le principe d'immanence linguistique. En traitant donc tous ces aspects, la pragmatique s'intéresse à la relation entre les signes linguistiques et leurs signifiés d'une part, et les utilisateurs qui les interprètent d'autre part. Austin, dans ses travaux, a rompu avec le structuralisme en rappelant que lorsque nous parlons, nous accomplissons des actes de langage et ces actes sont en eux-mêmes porteurs de sens de notre énonciation. Ainsi, il se pose le problème de la pertinence théorique et conceptuelle de cette théorie des actes de langage ainsi que ses caractéristiques essentielles. Ouvrir ce travail par le « cadrage théorique et typologisation du corpus », c'est construire une partie qui vient jeter les jalons d'une recherche orientée vers des objectifs précis : d'abord, clarifier les concepts théoriques y afférents (l'énonciation et la pragmatique à, avant de dresser une typologie des énoncés performatifs dans les romans dépouillés ; ensuite, comprendre et expliquer, à travers ces observables, l'impact sémantique et pragmatique du discours romanesque de Mongo Béti à l'instance réceptrice. Cette première partie est constituée de deux chapitres : le chapitre premier intitulé Cadrage théorique, porte sur les jalons théoriques de la pragmatique linguistique ; le chapitre deuxième, intitulé *Typologisation du corpus*, met en relief les énoncés performatifs compris dans les romans choisis.

CHAPITRE 1 : CADRAGE THÉORIQUE

Le présent chapitre a pour objectifs de montrer la source de la théorie des actes de langage qu'est le structuralisme d'abord, et faire une incursion dans les approches théoriques qui nous permettront d'étudier les actes de langage performatifs ensuite. À cet effet, nous passerons en revue les notions d'énonciation et de pragmatique.

1.1. Le structuralisme

Austin a contesté l'idée selon laquelle la seule fonction du langage était celle de décrire le monde. Il s'est dressé contre beaucoup de chercheurs de la linguistique structurale, à l'instar Ferdinand De Saussure qui croyaient que la langue avait pour seules fins de constater les faits et de décrire le monde qui nous entoure. Pour eux, un énoncé quel qu'il soit, avait pour fonction la description de ce monde. Avant de contester la pragmatique analytique, une autre discipline, contre laquelle l'auteur s'est dressé, du fait de centrer tout sur la langue en ignorant l'auteur du texte, est le structuralisme.

Le structuralisme a pris corps dans l'ouvrage *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure publié en 1916. En ayant pour seul objet d'étude la langue et en considérant celle-ci comme un système de signes, l'auteur veut rompre avec la linguistique comparatiste, qui proposait une approche historique comme méthode d'analyse et qui prévalait avant la mise en place du structuralisme.

Dans ses travaux, F. Saussure adopte plutôt une approche descriptive pour analyser la langue ; cette dernière est d'ailleurs décrite « en elle-même et pour elle-même », c'est-à-dire qu'elle se doit d'exclure de son champ théorique toutes les considérations qui excèdent la stricte observation des signifiants verbaux. Il la présente donc comme un système sur la base des finalités structurales.

1-1-1. Concepts en rapport au structuralisme saussurien

D'après l'auteur, la langue est une faculté naturelle commune à tous ; elle est un produit social. Pour Saussure, elle est « le produit social dont l'existence permet à l'individu l'exercice de la faculté du langage »²¹. Cela signifie qu'elle est une faculté, un outil majeur dont tous les individus en ont besoin dans une société ; c'est une convention sociale. En cela,

²¹ Saussure F. , *Cours de linguistique générale*, éd. T. de Mauro, Payot-Rivages, 1916, P33.

elle facilite les échanges dans tout milieu tant que les individus, qui en font usage, partagent les mêmes codes. Pour la démarquer à la parole, F. Saussure établit une dichotomie langue/parole.

1-1-1-1) Dichotomie langue/parole

Dans ses travaux exposés dans le *Cours de linguistique générale*, Saussure présente la différence entre la langue et la parole à plusieurs niveaux :

D'abord, la langue est un phénomène social : elle est commune à tous les individus, et est une convention adoptée par les membres d'une communauté linguistique. À l'opposé, la parole est un acte individuel ;

Ensuite, la langue est abstraite : c'est la mise en correspondance d'images et de concepts, alors que la parole est concrète vu qu'elle est destinée à l'utilisation, c'est-à-dire la mise en œuvre de ce code, qu'est la langue, par les sujets parlants ;

En fin, la langue est une pure passivité : sa possession met en jeu les seules facultés de l'esprit avant toute mémoire, alors que toute activité liée au langage appartient à la parole : c'est l'organisation des signes en phrases.

1-1-1-2) Signe linguistique

D'après Saussure, le signe linguistique est biface. Aussi, écrit-il :

*Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens ; elle est sensorielle, et s'il nous arrive de l'appeler 'matérielle' c'est seulement dans ce sens et par opposition à l'autre terme de l'association, le concept, généralement plus abstrait*²²

Autrement dit, le signe linguistique est une « entité psychique » qui associe aussi bien le concept (signifié) que l'image acoustique (signifiant). L'auteur poursuit d'ailleurs cette précision en ces termes : « le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique »²³. Autrement dit, le signe linguistique est formé d'une appellation conventionnelle à laquelle se greffe une image : le « signifiant » est donc l'image acoustique, et le « signifié », le concept.

²²Saussure F., *Cours de linguistique générale*, éd. T. de Mauro, Payot-Rivages, 1995, P.98.

²³Saussure F., *Cours de linguistique générale*, éd. T. de Mauro, Payot-Rivages, 1995, P.98.

Par exemple, le signifiant du mot *soleil* c'est l'ensemble des lettres s-o-l-e-i-l qui forment ce mot, à l'écrit, ou le son [Sɔlɛj]. En outre, il existe un grand nombre de prononciations individuelles pour le mot *soleil*, mais toutes ces prononciations ont un noyau commun. Ce noyau s'appelle le signifiant. On ne peut pas entendre un signifiant: on entend des sons. Mais le signifiant montre sa présence par le fait que nous sommes capables de reconnaître qu'une série de prononciations sont en fait des exemples du même mot.

Le signifié du mot *soleil*, renvoie à l'image mentale d'un astre qui donne la lumière et la chaleur à la terre et rythme la vie à la surface de la terre. En effet, chaque mot possède un sens général constant d'une situation à l'autre. C'est cette base abstraite que nous appelons le signifié. Comme le signifiant, le signifié est une entité abstraite dont on peut déceler l'existence par l'observation des exemples de communication

1-1-1-3) Caractère arbitre du signe linguistique

Le terme *arbitraire* renvoie à ce « qui dépend de la seule volonté humaine »²⁴, d'après le *Lexis*. Ce caractère du signe linguistique vient de ce que le signifiant n'a aucune liaison naturelle au signifié. En effet, l'image acoustique (le signifiant) correspond à un mot qui est indépendant de son contenu sémantique (le signifié). Cependant, signifié et signifiant sont liés par une convention qui assure l'intercompréhension des sujets parlants. Une fois que le signe est établi dans un groupe, l'individu ne peut en rien le changer.

Pour Saussure²⁵, le fait qu'un même objet porte un nom différent dans chaque langue signifie que ce nom lui est arbitrairement assigné. Ceci s'explique par le fait que des langues différentes ne décrivent pas les mêmes réalités car l'analyse de la réalité dépend de critères linguistiques et culturels variables. Ainsi, en français le mot *eau* est connu uniquement comme un liquide naturel, inodore, incolore et transparent quand il est pur; cette réalité unique en français, n'est pas superposable aux deux réalités anglaises auxquelles renvoient les mots *water* qui signifie *eau*- et (to) *water* relatif à *-arroser-(une plante)*. L'analyse de l'objet varie d'une langue à l'autre, il (l'objet) n'est pas appréhendé de la même façon, le contexte et la description sont différents, il ne porte donc pas le même nom.

De même, la sélection et l'encodage des sons change car le mode de description de la réalité ne suit pas les mêmes règles. Même en admettant qu'un usager de la langue anglaise et

²⁴ Jean Dubois, *Lexis, dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse, 1975.

²⁵ Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, cit., p. 100 ; Claude Hagège, *op. cit.*, p. 1

un de la langue français, par exemple, appréhendent la réalité qui les entoure de la même façon, la description de l'objet serait différente car leurs langues ont des systèmes phonologiques différents par le nombre et la nature des phonèmes qui les constituent (16 voyelles, 3 semi-consonnes et 17 consonnes en français ; 12 voyelles, 7 diphtongues et 25 consonnes en anglais). La variation sémantique qui existe à ce niveau ne nous présente, jusqu'au là , pas le problème profond du caractère arbitraire du signe linguistique.

Enfin, intéressons-nous à la notion de synonymie. Un objet qui a autant de synonymes exprime la pluralité de réalité que chacun de ces synonymes décrit ; et autant il y a de synonymes, autant on a des possibilités d'analyse d'un même objet. De manière générale, il existe une nuance subtile de synonymes, qui permet d'interchanger plusieurs réalités. Ainsi, *mère* peut s'interchanger avec *maman*, *génitrice*, *nourrisse* dans des contextes évoquant la maternité non spécifiée. Mais si l'on veut analyser ou percevoir de façons différentes un même objet ou une même idée tel que l'exemple précédant le détaille, les mots se dédoublent, se divisent et portent autant de noms qu'ils peuvent avoir de facettes. Chaque facette est une des réalités possibles de l'objet ou de l'idée. Dans ce cas de figure, *maman* serait celle qui s'occupe de nous et joue le rôle maternel ; *génitrice*, celle qui nous a donnée naissance ; *nourrisse*, celle à qui l'on nous a confié.

Ce qui ressort de cette analyse est que la synonymie est une trahison de ce que le signifiant et le signifié ne réfèrent pas exclusivement à la même réalité ; l'on est donc appelé à multiplier les mots pour dégager et exprimer, de manière plurielle, les sens d'un même mot. L'arbitraire du signe ajouté à l'écart observé entre le signifiant et le signifié d'un mot nous laisse tirer quelques limites du structuralisme.

Au vu de ces aspects liés au structuralisme (le caractère arbitraire du signe linguistique et l'écart entre le signifiant et son signifié du signe linguistique), nous pouvons dire que l'analyse « interne » à été d'un grand apport en linguistique, bien qu'une telle approche ne soit certes pas indéfendable : un immanentisme ainsi conçu, risque, avec cette avancée de la recherche linguistique, être plus paralysant que productif. Cette paralysie peut être encore plus importante lorsqu'on a comme unité envisagée pour l'analyse un texte.

1-1-2) Les limites du structuralisme

D'après Saussure dans le *Cours de linguistique générale*²⁶, la langue en elle seule suffit pour être considérée comme l'objet d'étude. En ayant comme objet d'étude la langue, l'analyse structurale se coupe de la parole, qui est le produit de cette langue. Saussure confirme cette thèse en ces mots : « Non seulement la science de la langue peut se passer des autres éléments de la langue, mais elle n'est possible que si ces autres éléments n'y sont pas mêlés »²⁷. En effet, la linguistique structurale se limite à l'étude des mots et des phrases pour déterminer leurs sens. De ce qui précède, nous constatons que l'analyse linguistique non pragmatique exclut la parole et tout ce qui dépend d'elle comme les usages ordinaires du langage et son contexte de production.

Suite au constat fait ci-haut, on se pose la question qui suit: en quoi l'étude du texte littéraire, en général et les énoncés performatifs, en particulier, ne se prêtent-ils pas à une analyse linguistique structurale ?

Lorsqu'on a affaire à un texte, on est loin de la phrase et des mots, pris isolément. Tout au contraire, un texte est un ensemble de phrases liées entre elles par une thématique variée (l'arrivisme, l'opportunisme, la jungle, assassinat, crever, le mal, la misère, la cruauté, l'essorage, la souffrance, la puissance, l'exploitation, l'humiliation, la corruption, etc.), structurée par des champs lexicaux exprimant l'idée de la subversion (Rubben, libération, révolte, justice etc.), c'est-à-dire de concepts ayant une structure de relation précise. Ainsi, étudier les énoncés performatifs dans *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue et l'habitude du malheur*, sur la base du structuralisme, ne saurait faciliter cette tâche. Or, cette étude doit tenir compte de la dynamique sémantique, fonctionnelle et pragmatique du corpus identifié ci-haut, à partir des énoncés performatifs, donc l'usage des énoncés performatifs par Mongo Béti.

Pour que ce corpus soit compris de manière claire, les mots ou concepts doivent être mis en rapport entre eux par le locuteur ou l'interlocuteur, avec le concours de la théorie énonciative. Celle-ci nous intéresse dans la mesure où elle s'intéresse aux acteurs des énoncés performatifs du corpus qui fait l'objet de cette étude

Or, la linguistique traditionnelle se limite à la simple description des langues. Elle étudie non pas des réseaux de concepts mis en relation pour donner un sens précis, mais des

²⁶ Saussure (F.), *Cours de linguistique générale*, 1919.

²⁷ Saussure (F.), « note sur le discours », Ms. Fr., cahier d'écolier n°10, 1960, P.20.

lexèmes isolés ou des phrases isolées ayant un contenu et une expression. De ce point de vue, un mot du roman comme le mot « soleil » serait analysé à part entière par la grammaire traditionnelle comme un concept isolé à signifiant et à signifié précis, et n'ayant aucun rapport avec les autres mots du roman.

De même, séparer la langue de la parole revient à séparer le social de l'individuel, l'essentiel du contingent, le virtuel de la réalisation. Il s'agit de l'opposition entre un code universel à l'intérieur d'une communauté linguistique, indépendant des utilisateurs, et l'acte libre d'utilisation par les sujets, du code. Par cette séparation, Saussure garantit l'autonomie de la linguistique et permet l'étude de la langue comme système fermé de signes et de valeurs, ce qui rend possibles les études immanentes.

Cependant, en postulant un système idéal, distinct des mécanismes réels d'utilisation, on donne à la linguistique comme objet d'étude un code idéal, neutre (dont le lien à la réalité sociale devient problématique) et on ne conçoit le rapport des sujets au langage que sous l'angle individuel. De même, on oublie également le caractère différentiel de la réalité sociale et de ses traces dans le langage.

En outre, la langue n'inclut pas l'activité langagière humaine et cela nous amène à poser la préoccupation suivante : comment peut-on étudier des faits de langue en se déconnectant des individus qui les produisent ? Pour une étude linguistique riche en sens, autant l'énoncé, pour le cas précis, nous intéresse, autant son (énoncé) énonciateur nous interpelle.

En fin, les concepts de signifiant et signifié d'un signe linguistique ne conduisent pas toujours à la satisfaction. Pour des noms concrets comme *table*, *chien*, *miroir*, on a accès au signifiant et au signifié, mais qu'en est-il des objets abstraits comme *colère*, *rêve*, *volonté* ? Se basant sur l'analyse structurale, cette question reste sans réponse. De même, le caractère arbitraire entre le signifiant et le signifié se justifie par le fait qu'il n'y a aucune raison qu'on choisisse un signifiant particulier pour décrire un signifié, la relation entre le signifiant et le signifié étant conventionnelle. À propos, il y a des centaines de façons de dire "soleil" ; les locuteurs anglophones disent *sun*. S'il n'y avait pas accord sur quel mot utiliser, personne ne pourrait décrire cet *astre qui produit la lumière et la chaleur*. En examinant la nature arbitraire et conventionnelle de la relation entre le signifié et le signifiant, il est évident qu'on ne peut étudier le signe linguistique diachroniquement. Au fil du temps, en général, la relation entre un mot et une image évolue.

Ce pendant, certaines approches linguistiques, à l'instar de l'énonciation, et la pragmatique, prennent en compte ces aspects extralinguistiques et peuvent fournir des pistes d'analyse pour des recherches relatives aux romans comme c'est le cas de cette recherche.

1-2) LES APPROCHES THÉORIQUES CONTEXTUELLES

1-2-1) L'énonciation

La théorie de l'énonciation a mis la communauté linguistique (linguistes, usagers de langue, lecteurs, etc.) en alerte depuis la parution de l'ouvrage de Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, où une section entière est réservée à *l'Homme dans la langue*. C'est lui qui met en évidence l'existence d'un « appareil formel de l'énonciation » dont font partie les éléments de la deixis : pronoms personnels, localisations spatiales et temporelles. Cet appareil formel de l'énonciation est, selon lui, l'outil que le locuteur s'approprie et « énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre. »²⁸. On passe d'un acte individuel d'utilisation de la langue à un procès d'appropriation de la langue. Ainsi, l'accent sur le rôle du locuteur qui énonce sa position et assume une certaine responsabilité vis-à-vis de ce qu'il énonce devient une évidence. Il fait également une distinction entre les personnes du discours que sont « je » et « tu » (protagonistes discursifs) ; et la *non personne* dont parle « je » et « tu ». C'est ce que laisse entrevoir l'extrait suivant :

Pour la déceler, on pourra partir des définitions que les grammairiens arabes emploient. Pour eux, la première personne est al-mutakalimu, « celui qui parle » ; la deuxième personne al-muhatabu, « celui à qui on s'adresse », mais la troisième personne est al-ya'ibu, « celui qui est absent ». Dans ces dénominations se trouve impliquée une notion juste des rapports entre les personnes ; juste surtout en ce qu'elle révèle la disparité entre la 3^e personne et les deux premières ²⁹

Par cet extrait, Benveniste précise que la personne du discours est l'instance (locuteur-interlocuteur) qui fait vivre la langue alors que la non-personne est juste évoquée par les acteurs de la communication. En dehors de la distinction entre la personne du discours et la non personne, Benveniste y (*Problèmes de linguistique générale*) met en lumière la distinction entre le récit, qui est la partie non embrayée du texte ; et le discours, qui est la partie embrayée du même texte.

²⁸ Benveniste E., *Op. Cit.*, P.80.

²⁹ Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale T1*, Paris, Gallimard, 1995, P.207.

En fin, par opposition au *récit*, Benveniste définit le « discours » comme un plan d'énonciation caractérisé par des énoncés oraux ou écrits, qui réfère à l'instance d'énonciation, c'est-à-dire des énoncés qui comportent des embrayeurs : le temps présent, les pronoms personnels *je* et *tu*, etc.

L'énonciation ainsi que la subjectivité dans le langage telles qu'elles sont envisagées par E. Benveniste ont été remises en question à plusieurs reprises. Cela a amené certains chercheurs, à l'instar de Kerbrat-Orecchioni, à formuler la notion d'énonciation autrement.

Pour ce dernier, l'énonciation « c'est la recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la « distance énonciation ») ». ³⁰ Autrement dit, la présence d'un indice de quelque nature que se soit, susceptible de trahir la présence du locuteur dans son énoncé, convertit ce dernier en énonciation. Ce qui est exprimé est un énoncé, et prend la forme d'énonciation à partir du moment où l'on y retrouve des éléments qui marquent la présence du locuteur de cet énoncé. Aussi, marque-t-il la distinction entre les termes *énoncé* et *énonciation* en apportant des éclairages en ces termes : « Il importe de distinguer rigoureusement ce qui est dit – énoncé et la présence de locuteur à l'intérieur de son propre discours – l'énonciation. » ³¹. En outre, certains aspects, à l'instar des compétences linguistiques et paralinguistiques, des compétences idéologiques et culturelles, de la détermination psychologique et les contraintes de l'univers de discours, doivent être partagés par les protagonistes en matière d'énonciation.

Cependant, définir l'énonciation en rapport à la présence des marques subjectives du locuteur dans son énoncé est un avis rejeté par certains linguistes au rang desquels D. Maingueneau. Pour lui, l'énonciation est « le pivot de la relation entre la langue et le monde » ³². Autrement dit, l'énonciation est une liaison ou encore un tampon entre la langue et le monde. Pour lui, une mise au point reposant sur des présupposés à écarter mérite d'être faite :

³⁰C. Orecchioni, *l'Enonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin 2002, p.36.

³¹ Lecointre S. et Galliot J., *L'appareil de l'énonciation* dans *Jacques le Fataliste*, Paris, Buisson, 1972, pp.222-223, In. C. Orecchioni, *l'Enonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin 2002, pp.36-37.

³² D. Maingueneau, *Analyse du discours*, Paris, Seuil, 1996, P.36.

«- L'énonciation ne doit pas être conçue comme l'appropriation, par un individu, du système de la langue. Le sujet n'accède à l'énonciation qu'à travers les contraintes multiples des genres de discours.

-l'énonciation ne repose pas sur le seul énonciateur : c'est l'interaction qui est en première [...]».

-L'individu qui parle n'est pas nécessairement l'instance qui prend en charge l'énonciation »³³

En d'autres termes, l'énonciation repose sur l'interaction ou les échanges de paroles. De plus, ce n'est qu'à travers le discours qu'un individu accède à l'énonciation ; celle-ci repose sur les acteurs communiquant en présence.

De toutes les perceptions ci-haut mentionnées, nous retenons que l'énonciation est une mise en fonctionnement de la langue. Cela suppose qu'il a une situation d'énonciation qui encadre cette mise en fonctionnement de la langue.

1-2-1-1) La situation d'énonciation

La situation d'énonciation correspond à une circonstance de production d'énoncés incluant les acteurs communiquant, le cadre spatio-temporel et le référent. C'est aussi « l'ensemble des paramètres qui permettent la communication »³⁴ . Ces paramètres se trahissent dans la langue à travers les déictiques ; ce que Jakobson appelle les embrayeurs.

1-2-1-1-1) Les déictiques personnels

Le terme *déictique* vient du grec « déixis » qui signifie « action de montrer ».

Un déictique personnel représente une unité qui expose les protagonistes en présence dans une situation d'énonciation.

Benveniste soutient que les pronoms de la 1^{ère} et de la 2^{ème} personne ont un statut différent de ceux de la 3^{ème} personne. Dans une situation en effet, « je » parle à « tu » : ce sont les protagonistes de l'énonciation. « il » est la personne dont-on parle ; « il » est la « non personne » dont-on parle ; d'après Benveniste³⁵ parce que n'appartenant pas à la situation d'énonciation. Soit l'extrait suivant : Je te jure. Tu verras. (...) en attendant le jour où il te crachera à la figure par-derrière(...). (TSTA P.65). Dans ce discours, le locuteur s'identifie

³³D. Maingueneau, *op.cit.* , P.36.

³⁴Marie-Anne Paveau et G. Elia Sarfati, *les Grandes Théories de la linguistique*, 2003, p.172.

³⁵ Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, P. 228.

par le pronom personnel « je » et celui à qui il adresse la parole s'identifie par « tu » : ces derniers représentent les personnes du discours c'est-à-dire ceux qui l'actualise (le discours). Le « il » mentionner vers la fin de l'extrait est celui dont-ils font mention dans l'échange ; il ne participe pas aux échange : il est donc la « non personne ». Le discours est donc le point de réalisation du « je » et du « tu » ; c'est ce qui conduit à cette affirmation : « Quelle est donc la réalité du discours », qui est chose très singulier »³⁶. De cette affirmation, on peut déduire que « je » et « tu » n'ont que le discours pour s'y affirmer, pour s'y concrétiser. À propos du « je » et du « tu », « je signifie 'la personne qui énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique « tu » »³⁷

Nous pouvons, en d'autres termes, dire que dans un discours, »je » est la personne qui dit « je » et « tu » est la personne à qui « je » dit « tu » lorsque les deux protagonistes du discours utilisent le pronom personnel, par exemple.

1-2-1-1-2) Les déictiques spatio-temporels

Lorsqu'on parle d'énonciation dans un roman, on sous-entend un cadre spatio-temporel comme lieu de l'intrigue. Les déictiques spatio-temporels sont des unités renseignant sur le cadre spatio-temporel y afférant. Ces mots peuvent être de la classe des adverbes, des adjectifs, des pronoms démonstratifs, qui organisent les relations spatiales et temporelles autour du sujet pris comme repère. C'est ce qui fait dire à Benveniste que : « ce sont des indicateurs de la déixis, démonstratifs, adverbes, adjectifs, qui organisent les relations spatiales et temporelles autour du « sujet » pris comme repère ; « ceci, ici, maintenant », et leurs nombreuses corrélations « cela, hier, l'an dernier, demain », etc. Ils ont en commun ce trait de se définir seulement par rapport à l'instance de discours où ils sont produits, c'est-à-dire sous la dépendance de je qui s'y énonce »³⁸. Le cadre spatio-temporel se matérialise dans notre corpus par les mots/expressions en gras :

-il y a six mille kilomètres d'**ici** en France, environ. (...) nos bois précieux arrivent **là-bas**, **y** sont encore meilleur marché (...) pour les revendre de tels prix **là-bas**, (...) il faut bien qu'ils les prennent **ici** pour rien. (Pt PP 68-69). L'adverbe « ici » représente le pays africain mis en scène dans le roman, et la locution adverbiale « là-bas » ainsi que l'adverbe « y » est mise pour la France.

³⁶ Benveniste E., *Op. Cit.*, 1966, P 252.

³⁷ Benveniste E., *Op. Cit.*, 1966, P 253.s

³⁸ Benveniste, *problème de linguistique générale*, tome 1 et 2, Gallimard, 1966, p 262.

Après avoir présenté les déictiques personnels et spacio-temporels, qui entrent dans la structuration de la situation d'énonciation, il importe de mettre en relief ce à quoi renvoie le message, qui y est véhiculé.

1-2-1-1-3) La référence

La référence désigne une propriété du signe linguistique à renvoyer à un objet ou à un ensemble d'objets extra-linguistiques. Elle renvoie également à ce à quoi un signe renvoie, en dehors du langage.

Plus souvent, on permute les termes *référent* et *référence*. La référence est réservée à la relation ou à l'opération qui lie un nom ou une expression à ce qu'il/elle désigne : elle est une fonction. Le référent, quant-à lui, est la réalité qui est pointée par la référence. Nous pensons former un réseau de référence ou encore un champ référentiel afin de mieux cerner le contenu de notre corpus.

Un champ référentiel rassemble les mots utilisés pour désigner un ensemble d'entités extra linguistiques. Ledit champ n'est pas fondé sur des critères purement linguistiques, mais, il met en œuvre un certain nombre de relations associatives, telles que la connexion, l'hyponyme, le lieu, etc., qui sont représentatives des connaissances générales dans un domaine particulier. A partir de ces champs référentiels, nous entendons dégager les champs conceptuels dans lesquels les énoncés performatifs ont puisé la matière de leurs contenus implicites. Notre objectif est d'exploiter des données linguistiques pour reconstruire le message véhiculé à travers la référence et exposé à travers les plans d'énonciation.

1-2-1) Les plans d'énonciation

Benveniste (1966) en distingue deux : celui de l'histoire, sous-investissement du locuteur dans son texte et celui du discours, avec un fort investissement. Il aboutit alors à l'énonciation de discours. Ces deux plans se répartissent les temps verbaux de la langue et des propriétés différentes tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Distinction histoire/discours

Histoire	Discours
Passé simple, imparfait, conditionnel, plus-que-parfaits, présent de vérité générale.	Tous les temps sauf le passé simple Principaux : présent, futur, passé composé.
Domaine de l'écrit	Domaine de l'oral ou des productions oralisées
3 ^e personne	Toutes les formes personnelles
Pas de marques déictiques	Marques déictiques
Repère : le temps de l'évènement énoncés	Repère : temps de l'énonciation

Après Benveniste, Maingueneau³⁹ oppose plan d'énonciation embrayé et non embrayé. Selon lui, quand le locuteur prend la parole, il produit un énoncé embrayé (marqué par les déictiques qui signale sa présence) ou non embrayé (sans déictiques, sa présence dans l'énoncé n'est pas signalée).

Benveniste souligne que le discours se caractérise surtout par les marques linguistiques de la présence de l'énonciateur et s'appuie sur les modalités assertives, par contre, le récit est dépourvu de marques de la présence de l'énonciateur : c'est l'usage exclusif de ce que l'auteur appelle « les non-personnes ».

Dans le cadre de ce travail de recherche, les énoncés performatifs relèveront du plan d'énonciation embrayé qui est le discours, car on y note l'implication des protagonistes qui actualisent la langue.

1-2-1-1) Benveniste et la corrélation de subjectivité

Dans une situation d'énonciation, «je » s'adresse à «tu » et les protagonistes en situation de communication parlent de quelque chose, un «il ». Nous avons là, un trio de pronoms personnel que la grammaire traditionnelle considère, ajoutée à « nous, vous, ils », comme des personnes de conjugaison. C'est dans cette même logique que Michel Patillon soutient que la personne représente « les figurations diverses d'un même temps verbal, et l'on a ainsi en français trois personnes du singulier et trois personnes du pluriel respectivement la

³⁹ Maingueneau D., *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.

première personne (je, nous), la deuxième personne (tu, vous), la troisième personne (il ou elle, ils ou elles) ».

Pourtant, dans le cadre discursif, Emile Benveniste fait la distinction entre les *personnes verbales* « je, tu » et la *personne non verbale* « il ou elle ».

Dans un texte, la première personne « je », est l'instance intradiégétique qui émet un discours. Elle peut être appelée locuteur, énonciateur, émetteur. Elle s'accompagne généralement des ses attributs, notamment je, moi, me, mes.

La deuxième personne du singulier « tu » encore connu sous les appellations d'interlocuteur, récepteur ou énonciataire, est l'instance intradiégétique à qui est destinée le message de « je ».

Les pronoms personnels « je » et « tu » sont les protagonistes en situation d'énonciation. Ils ont de ce fait deux caractéristiques communes : la première c'est ce que Benveniste qualifie « d'unicité spécifique : le « je » qui énonce, le « tu » auquel « je » s'adresse sont chaque fois unique »⁴⁰. La seconde est le fait que ces deux pronoms personnels sont inversibles ; l'auteur parle notamment d'*inversibilité* étant donné qu'en situation d'énonciation, « je » et « tu » peuvent se changer de rôle, c'est-à-dire que le locuteur peut au cours des échanges devenir interlocuteur et vice versa : c'est la corrélation de subjectivité. En effet, le « je » qui est énonciateur s'adresse à un « tu » énonciataire au début du discours. Ensuite, le « tu » peut maintenant s'adresser à « je » en guise de réponse et devenir de ce fait « je », tandis que « je » deviendra « tu ». Selon Maingueneau, « je et tu renvoient à des rôles, celui de locuteur et celui d'allocutaire, qui sont indissociables et réversibles : dans « l'échange » linguistique, justement nommé, tout *je* est un *tu* en puissance, tout *tu* un *je* en puissance »⁴¹. Nous notons que « je et tu » parlent de « il ou elle »).

1-2-1-2) La non personne

Le personnage *Bébête*, copine de Zam, n'est pas partie prenante de l'échange, mais elle est évoquée par les interlocuteurs : c'est la non personne. L'emploi de « elle », mérite que nous lui prêtions de l'importance car il n'est pas fortuit. Nous l'expliquons comme une prise à témoin d'une troisième personne qui n'est pas présente au moment de l'énonciation.

Lorsqu'on parle de discours, on entrevoit deux protagonistes représentés par « je » et « tu » : ce sont les personnes du discours. « je » parle à « tu » et vice-versa ; ces deux actants

⁴⁰ E. Benveniste, *Op.cit.*P.230.

⁴¹ D. Maingueneau, *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod, 1993, P.6.

parlent de « il »/ « elle ». Bien qu'étant un pronom personnel, « il »/ « elle » n'appartient pas au monde des protagonistes, mais aux objets du mode. C'est certainement ce qui fait dire à Benveniste que : « Un prédicat est bien énoncé, seulement hors de « je-tu » ; cette forme est ainsi exceptée de la relation par laquelle « je » et « tu » se spécifient dès lors la légitimité de cette forme comme « personne » se trouve mis en question. »⁴²

En d'autres termes, Benveniste remet en question la considération du pronom « il » comme personne du discours. « Il » s'oppose de façon considérable à « je » ou « tu » et ne peut pas être sujet, car ne désigne personne. L'auteur réprecise cette distinction du « il » à « je » ou « tu » en ces termes :

On doit prendre pleinement conscience de cette particularité que la « troisième personne » est la seule par la quelle une chose est prédiquée verbalement. Il ne faut donc pas représenter la « troisième personne » est comme apte à se dépersonnaliser. Il n'ya pas aphérèse de la personne, mais exactement la non-personne, possédant comme marque l'absence de ce qui qualifie spécifiquement le « je » et le « tu ».

En d'autres termes, la « troisième personne » réfère à la personne absente au moment de la conversation ; c'est ce dont parle « je » et « tu » : c'est la personne non verbale. on peut la repérer dans les répliques ci-après :

E 1- Je ne comprends pas.

- Comment tu ne comprends pas ? Tu es catholique, toi, non ? Tu n'as jamais été à la messe ? Tu n'as pas vu à la fin, le prêtre qui passe au milieu des fideles en tendant une assiette ?(...)

- Et puis le type-là arrive toujours au moment où on ne l'attend pas, s'étonnait-elle. Et **il** s'incrute, **il** ne doit pas tellement se plaire chez lui.

(TSTA, pp 85-86)

Le personnage du prêtre est activement absent de l'échange, mais il est évoqué par les interlocuteurs. L'emploi de « *il* » s'explique comme une prise à témoin de cette troisième personne qui n'est pas une personne verbale au cours de l'énonciation.

En somme, par la présence de deux protagonistes dans les répliques précédemment utilisées comme exemples et par la manifestation de leur subjectivité dans leurs discours respectifs, il est à lire un partage de circonstance difficile entre Zam et l'avocat dans un cas et une attitude de méfiance vis-à-vis du christianisme adoptée par Elisabeth et son amant dans le deuxième cas de figure. Cependant, si la copine de zam est la non personne dans le premier exemple, c'est par ce qu'elle ne partage pas ces moments de tristesse avec eux. C'est pareil

⁴² E. Benveniste, *Op.cit*, p. .228.

pour le prêtre qui est le symbole du christianisme et dont la présence en Afrique est source de perdition selon l'auteur du texte.

1-2-1-3) La subjectivité langagière

La subjectivité est « la capacité du locuteur à se poser comme sujet et c'est dans et par le langage que l'homme se constitue en sujet »⁴³. En effet, le locuteur s'approprie certains termes pour s'affirmer dans son discours. Selon cet auteur, ces mots réfèrent souvent aux pronoms personnels «je », «nous » ; des démonstratifs comme «ici », «ceci » ; des formes temporelles à l'instar de « maintenant », « demain » ; ainsi que des verbes dits « modalisateurs » exemples : « croire », « présumer », « supposer ». Il ajoute que ces aspects, employés à la première personne, exprime l'attitude que le locuteur adopte vis-à-vis du contenu de son énonciation. La subjectivité langagière tient compte du fait que la langue est vaste : le locuteur qui se l'approprie emploie un langage dans lequel convergent ses intentions et son degré de sensibilité face à ce qu'il veut exprimer. Pour y parvenir, peut user de l'art oratoire pour marquer son discours d'une manière singulière.

Il est à noter qu'à la suite de Benveniste, C. Kerbrat-Orecchioni⁴⁴ s'est intéressée à la subjectivité langagière en faisant l'inventaire et la description des mots, dans un énoncé, où la subjectivité langagière se manifeste. Ainsi, elle baptise ces mots de « subjectivèmes » qui contiennent les déictiques, les démonstratifs temporels et spatiaux, les termes affectifs, les évaluatifs, axiologiques et non axiologiques, les modalisateurs, les termes de parenté entre autres. Elle conclut que « la subjectivité est partout ». En d'autres termes, le discours est totalement constitué de « subjectivèmes » et c'est uniquement les formes et les degrés qui varient.

1-2-2) La pragmatique du 2^{ème} et 3^{ème} degré

Le terme *pragmatique*, qui renvoie tantôt à un nom, tantôt à un adjectif, vient du latin « pramaticus » qui exprimait tout ce qui avait trait aux affaires politiques. Sur le plan de la communication, elle est l'étude des signes dans leurs rapports avec leurs utilisateurs ainsi qu'à leur emploi et à leurs effets.

⁴³ Benveniste, *problème de linguistique générale*, tome 1 et 2, Gallimard, 1966, p 260.

⁴⁴C. Kerbrat-Orecchioni *l'Énonciation De La subjectivité dans le langage*, Armand, Colin 1980.

Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau développent leur réflexion sur la sociopragmatique en la décrivant comme « le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés en contexte »⁴⁵. Ceci signifie que c'est le contexte qui donne le sens aux énoncés. Pour ces auteurs, l'on ne saurait dissocier un discours des aspects extralinguistiques qui l'accompagnent.

Se basant sur le contexte, Hasson⁴⁶ a divisé la pragmatique en trois degrés : la pragmatique du premier degré, la pragmatique du deuxième degré et la pragmatique du troisième degré.

1-2-2-1) La pragmatique de premier degré : l'étude des indexicaux

Roberte Tomassone⁴⁷ assimile la pragmatique de premier degré à la sémantique indexicale ; ce que Benveniste appelle l'énonciation. La pragmatique, dans cette approche, s'appesantit sur l'expression de la subjectivité en tant que celle-ci émerge dans l'activité même de parole, estime-t-il. Il s'agit donc des « indicateurs » de personnes comme les pronoms personnels ; de temps ou de lieux comme les adverbes (ici, maintenant).

Benveniste, assimile la pragmatique de premier degré à l'étude des signes indexicaux tels que les pronoms personnels «je», «tu», « il », les déictiques spatio-temporels dont la référence varie systématiquement avec les circonstances de leur usage.

Avant toute chose, il établit une différence fondamentale entre le discours et le récit. Selon lui, le discours se caractérise par les marques linguistiques de la présence de l'énonciateur et s'appuie sur les modalités assertives. Par contre, le récit est dépourvu de marques de la présence de l'énonciateur, c'est l'usage exclusif de ce que l'auteur appelle « les non-personnes ».

Ainsi, axe-t-il l'étude pragmatique du premier degré sur les embrayeurs compris dans l'énonciation. Il distingue les embrayeurs personnels, spatiaux ou temporels, les temps verbaux, les modalités et les modalisations pour garantir une parfaite compréhension de l'énoncé. On entend par embrayeurs personnels, les mots qui permettent de désigner un locuteur, un allocutaire ou un délocuté. Les embrayeurs spatiaux ou temporels, quant-à eux, désignent l'environnement dans lequel se trouve le locuteur au moment de la production de

⁴⁵Charaudeau et Maingueneau *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, 454.

⁴⁶ B. Hasson, *A program for pragmatics*, in S. Stenland éd. , *Logical Theory and Semantic Analyses*, Dordrecht, Reidel, 1974.

⁴⁷ Tomassone R., *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delgrave, 1996.

son énoncé. Les temps verbaux que nous allons associer aux modalités ont pour rôle de situer l'énoncé par rapport au temps de l'énonciation. Ces actions sont construites dans des modalités dites assertives, interrogatives, impératives et exclamatives.

Les modalisations représentent, quant-à elles, les marques subjectives de l'énonciateur. Elles sont appelées termes modalisateurs. C'est le cas des adverbes tels que « sans doute », « peut être » ; des verbes tels que « prétendre », « soutenir ».

La pragmatique de premier degré se résume, pour reprendre Pierce, aux indexicaux. Aussi, partant du fait qu'avec Benveniste, tout énoncé doit s'exprimer dans un contexte d'énonciation, pour être compris.

1-2-2-2) La pragmatique de second degré ou le champ de l'implicite

Pour comprendre un acte de langage, il est nécessaire de faire une analyse de tout ce qui n'est pas dit directement. En d'autres termes, les actes de langages indirects ou valeurs illocutoires dérivées, que Maingueneau définit comme étant « des actes de langage qui sont accomplis non plus directement mais à travers d'autres »⁴⁸, doivent faire l'objet d'une interprétation afin d'y déceler le message qu'ils véhiculent. Le terme *implicite* vient du latin *implicitus* c'est-à-dire « plier dans », « emmêler ». L'implicite est littéralement enveloppé dans quelque chose. *Le Grand Robert Electronique* de 1996 le définit comme ce qui « est virtuellement contenu (dans une proposition, un fait), sans être formellement exprimé, et peut en être tiré par voie de conséquence, par déduction, induction ». ⁴⁹

Roland Barthes revient sur la signification latine de l'implicite, pour le définir comme une procédure à l'œuvre dans l'acte de lecture « ainsi lire (percevoir le lisible du texte) c'est aller de nom en nom, de pli en pli : c'est plier sous un nom, puis déplier le texte selon les nouveaux plis de ce nom ». ⁵⁰

-Catherine Kerbrat-Orecchioni quant-à elle soutient que l'implicite peut être « un présupposé ou un sous-entendu qui désigne un dire ou un sous-dit que locuteur veut exprimer sous le dit explicite ». ⁵¹

⁴⁸ Maingueneau, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas, 1990, P.7.

⁴⁹Le Grand Robert Electronique de 1996

⁵⁰ R. Barthes, « La rhétorique », in *Cours à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes*, 1964-1965, p.40.

⁵¹C. Kerbrat-Orecchioni, *l'implicite*, Paris, Armand colin, 1986, p.1.

Ainsi, la compréhension de l'implicite dépend de deux aspects essentiels : l'acte d'énoncé tel qu'il est formulé d'une part, et l'objet de cet énoncé d'autre part. L'acte étant l'échange entre un locuteur et un allocutaire, et donc l'auteur aux lecteurs dans le cas précis ; et l'objet étant le message (les types de discours littéraires et leurs contenus) contenu dont le sens est constitué de l'implicite. C'est d'ailleurs ces aspects qu'Austin⁵² traite sous forme d'*acte illocutoire* (acte de parole) et perlocutoire (acte d'accomplissement). Seulement, pour qu'il y ait une parfaite communication entre les interlocuteurs, il faudrait qu'ils aient une langue en commun, une même culture intellectuelle, en somme qu'ils appartiennent au même univers de croyance.

De même en 1972, les travaux d'Oswald Ducrot et la parution en France de son livre *Dire et ne pas dire*, publié aux éditions Hermann, démontre la façon avec laquelle un énoncé véhicule une information implicite au-delà de sa signification littérale. Il montre aussi qu'à travers la présupposition, il ne peut y avoir d'échange discursif cohérent qu'entre deux locuteurs qui partagent la même idéologie.

Dans cette partie, notre intérêt sera porté vers le domaine linguistique en rapport étroit avec le discours dit littéraire, afin de mettre l'accent sur la présentation des aspects essentiels de l'implicite à savoir : le présupposé, le sous-entendu, l'inférence, l'insinuation et l'allusion.

1-2-2-3) La pragmatique de troisième degré ou théorie des actes de langage

Dans cette volonté de déterminer ce qui fait changer d'opinion dans *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue et l'habitude du malheur*, nous allons, selon le principe d'Austin, qui voudrait que le langage, l'intention, le contexte et l'action soient un système, étudier et déceler les mots, les phrases, les intentions, le contexte qui transforment notre corpus en un recueil d'énoncés performatifs.

Le dictionnaire *encyclopédique universalis* définit la pragmatique comme *un ensemble de recherches logico linguistiques [...]. L'étude de l'usage du langage qui traite de l'adaptation des expressions symboliques au contexte référentiel, situationnel, actionnel et interpersonnel...* La pragmatique est donc cette sous-discipline linguistique qui s'occupe plus particulièrement de l'emploi du langage dans la communication. Pour mieux spécifier les domaines de la pragmatique, Paveau et Sarfati⁵³ déclarent que

⁵²J-L. Austin, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.

⁵³ Marie-Anne Paveau et G. Elia Sarfati, *les Grandes Théories de la linguistique*, 2008, p.208.

l'expression pragmatique philosophique désigne soit le fait que la pragmatique dérive historiquement de la philosophie [...] soit les projets de refondation des grandes questions de la philosophie à partir des acquis de la philosophie analytique ; l'expression pragmatique linguistique désigne l'ensemble des théories élaborées, dans le cadre de la linguistique, à partir de l'intégration des concepts et perspectives de travail de la philosophie du langage ordinaire.

C'est dire, en d'autres termes, que la pragmatique tire son origine aussi bien de la philosophie que des perspectives disciplinaires. Parlant de ces différentes perspectives disciplinaires justement, il importe d'étudier les spécificités développées par leurs fondateurs.

1-2-2-3-1) La théorie des actes de langage d'Austin

La pragmatique d'Austin se base sur la théorie des actes de langage. Pour Paveau et Sarfati⁵⁴, cette théorie constitue un dépassement de la conception classique du langage en ce sens qu'elle oppose deux types d'énoncés : les énoncés constatifs et les énoncés performatifs. Pour Austin⁵⁵, *un énoncé constatif est celui par lequel le locuteur s'exprime à propos d'une perception, explique, affirme quelque chose.* Les constatifs décrivent un état de choses et sont vrais ou faux, selon qu'ils rendent compte ou non d'un état de chose objectif et obéissent à des conditions de vérité. Prenons l'exemple d'un locuteur qui dit : *Aujourd'hui, il fait chaud*, c'est un énoncé ayant pour but de nous informer sur le temps chaud qu'il fait, mais il n'a aucun effet ni influence sur ce monde. Examinons cet autre énoncé : *Cette maison est étroite.* Un tel extrait nous fait une description de la maison la qualifiant d'étroite, mais elle ne désigne aucune action probable. Ce type d'énoncés peut être évalué en termes de vérité vs fausseté selon que la situation qu'ils décrivent est vraie ou fausse. Il suffit de vérifier si la situation s'est produite ou non, selon les conditions de vérité ou de fausseté. Pour le premier énoncé, si réellement il faisait chaud au moment où ce locuteur parlait alors cet énoncé sera considéré comme vrai. Par contre, s'il faisait froid au moment où ce même locuteur prononçait sa phrase, on dira alors que cet énoncé est faux. Le second énoncé est tout aussi simple à évaluer, si la maison décrite est effectivement étroite, la phrase est alors vraie, dans le cas contraire, il est faux.

En ce qui concerne les énoncés performatifs, ils sont des expressions qui accomplissent ce qu'ils expriment. Pour lui, une parole a surtout pour fonction d'agir sur le monde et sur la réalité afin de pouvoir réaliser des changements et des modifications sur ce

⁵⁴Paveau et Sarfati, *Op.cit.*, P.207.

⁵⁵ Austin, *Op.cit.*, 1970, p.39.

monde. De là est née la notion *d'énoncé performatif* qui sert à accomplir des actes, et non à décrire, comme les *promesses*, les *excuses*, les *requêtes* et les *remerciements*...etc. Comme exemples, nous avons les extraits suivants:

E 2 - Je suis allé voir le gouverneur (TSTA P.98)

E 3- Je te paierai un forfait (Pt p.168)

L'énoncé 2 est un énoncé performatif qui engage la responsabilité de son locuteur. L'énoncé 3 est un accomplissement d'une action qui est celle de promettre. Ce genre d'énoncé ne peut être vrai ou faux mais plutôt réussi ou non, ce qu'il a appelé « heureux » ou « malheureux ». Afin qu'un acte de langage soit heureux, il doit remplir certaines conditions qu'Austin a appelé les conditions de félicité ou de bonheur. Par contre un acte est voué à l'échec si certaines conditions d'infélicité ou de malheur sont satisfaites. Donc selon que l'énoncé performatif remplit des conditions de succès ou non, il sera qualifié d'heureux ou de malheureux. Soulignons aussi qu'un accomplissement est aussi effectif avec le concours de la sincérité, de la convention, du contexte énonciatif. L'énoncé 3 n'a rien de constatif, car il ne décrit rien, mais il exprime une action de promesse que le locuteur fait à son interlocuteur. La réussite ou l'échec de cette promesse dépend de la satisfaction ou non de certaines conditions de félicité qu'Austin⁵⁶ a définies comme suit:

- Il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par certaines personnes dans de certaines circonstances.
- Il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.
- La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et intégralement.

Austin distingue alors deux types de performatifs, ceux explicites, qui désignent l'acte qu'ils posent clairement ; et ceux implicites dont le sens varie en fonction du contexte de l'énonciation et n'est point fixe. Un performatif explicite est un énoncé qui exprime ouvertement et de manière claire l'action cible et qui est introduite par un verbe performatif *comme déclarer, demander, ordonner, baptiser, conseiller*...etc.

⁵⁶Austin J., *How to do things with words*, Oxford,1962, P.49

Après avoir défini les critères d'identification d'un énoncé performatif, Austin fait le constat selon lequel un énoncé visiblement pas performatif pourrait, par analyse, remplir les critères de performativité. Ensuite, il distingue trois niveaux de l'acte de langage :

L'acte locutoire qui est le fait matériel de l'énonciation. Austin⁵⁷ distingue trois niveaux de cet acte : l'acte phonétique qui est physiologique et consiste à produire certains sons ; l'acte phatique correspond à la production de certains types de sons attribuables à un certain système de signes et l'acte rhétorique qui repose sur le fait informationnel ou l'acte de produire un sens en exprimant une information. L'acte locutoire regroupe ainsi toutes les composantes de la construction d'une phrase comme elles sont analysées par les disciplines traditionnelles de la linguistique (phonologie, morphologie, sémantique, syntaxe). Commettre un acte locutoire consiste donc, dire ou écrire quelque chose.

L'acte illocutoire tient à ce qui est fait en évoquant une idée. Austin⁵⁸ parle de l'acte illocutoire pour désigner la manière dont nous utilisons l'acte locutoire dans la convention sociale. En d'autres termes, tout acte illocutoire est fondé sur l'usage social d'un énoncé particulier. Cependant, il ne décrit pas ce que l'on dit, mais plutôt ce que l'on fait en parlant : c'est l'intention qui accompagne ce qu'on dit. Austin⁵⁹ dresse un inventaire de cinq types illocutoires à savoir : les *verdictifs*, les *promissifs*, les *comportatifs*, les *expositifs* et les *exercitifs*.

L'acte perlocutoire, tel que conçu par cet auteur, décrit les conséquences qu'un acte illocutoire peut avoir. Néanmoins, ces conséquences ne font pas partie des règles qui définissent l'acte illocutoire : l'obligation est la conséquence conventionnelle d'une promesse sur le locuteur, ou d'un ordre sur l'interlocuteur. Mais le fait qu'une promesse puisse faire plaisir, qu'un ordre puisse embarrasser, qu'une assertion puisse surprendre, ne fait pas partie de ce qui caractérise institutionnellement les actes illocutoires. Ce qui distingue en plus une conséquence illocutoire d'un fait perlocutoire est que le premier est, en des circonstances normales, ancrée dans l'intentionnalité du locuteur tandis que le second peut être ou non conventionnel.

⁵⁷ Austin, *Op.cit.*, 1970, p.10.

⁵⁸ Austin, *Op.cit.*, 1970, p.15.

⁵⁹ Austin, *Op.cit.*, 1970, p.16.

1-2-2-3-2) La pragmatique chez Searle

Suivant les travaux de son maître, sur les actes de langage, Searle a aussi apporté sa contribution à la notion d'actes de langage en la développant dans son premier ouvrage *Speech Acts* (1969) suivi dix ans après par *Expression and Meaning* (1979). Ces deux ouvrages, ô aux combiens importants pour la philosophie du langage, ont été traduits en langue française dont les titres sont *Actes de langage. Essai de philosophie du langage* en 1972 et *Sens et expression. Etudes de théorie des actes de langage* en 1982.

Il a, en effet, élaboré une taxinomie d'actes de langage en se basant sur deux aspects essentiels : l'intention et la convention. L'intention est l'idée ou le souhait, du locuteur, qui accompagne un contenu informationnel. La convention est la signification sociale du contenu informationnel, c'est-à-dire l'expression linguistique qu'émet le locuteur. Par ailleurs, tout en reconnaissant la typologie des actes de langage établie par Austin, à savoir l'acte locutoire, illocutoire et perlocutoire, cet auteur insiste néanmoins sur l'importance de l'acte illocutoire. Selon lui, toute phrase énoncée sérieusement correspond nécessairement à la réalisation d'un acte locutionnaire et surtout à celle d'un acte illocutionnaire. Il fait aussi une distinction aussi le marqueur de force illocutionnaire et le marqueur de contenu propositionnel. Pour en savoir davantage, examinons les énoncés suivants:

(1) *Je te demande de venir ici.*

(2) *viens ici!*

(3) *Tu veux bien venir ici ?*

Nous constatons que les exemples d'énoncés (1), (2) et (3) possèdent le même contenu propositionnel soit « venir ici » sachant que le contenu propositionnel (*Cp*) représente l'énoncé que produit le locuteur. C'est l'énoncé lui-même que le locuteur produit

Mais ces mêmes exemples n'ont pas la même force illocutionnaire(*Fi*)qui est une valeur abstraite, attribuée aux expressions linguistiques, qui appartient au sens de l'énoncé (*meaning of the sentence*) et qui rend possible la reconnaissance du type d'acte accompli (ordre, prière, promesse...etc.). Elle consiste dans l'intention du locuteur en prononçant l'énoncé, *à faire une demande, s'excuser, insulter, déclarer, ordonner, prier... etc.?* Des énoncés peuvent avoir le même contenu propositionnel mais des forces illocutoires différentes. «Venir ici » est le contenu propositionnel par contre «je te demande» est le marqueur de la force illocutionnaire soit dans ce cas « une demande». Ainsi, des énoncés

peuvent avoir la même phrase, mais dans des contextes et circonstances différents, ces énoncés vont avoir des buts différents et donc des forces illocutoires différentes.

En ce qui concerne les conditions de réussite d'un acte de langage, Searle affirme : « Le terme de «départ » recouvre les conditions à remplir pour parler de façon intelligible, et «arrivée », les conditions présidant à la compréhension. Les deux termes impliquent par exemple que lecteur et auditeur connaissent tous deux la langue en question, tous deux se rendent compte de ce qu'ils font, rien ne les empêche physiquement de communiquer, que ce soit surdité ou laryngite, etc. Il faut remarquer que cette condition exclut à la fois les obstacles à la communication comme la surdité et les formes parasites de communication comme faire des plaisanteries ou jouer un rôle au théâtre. »⁶⁰. De manière générale, le locuteur et son interlocuteur doivent réunir les conditions requises pour être en phase pendant les échanges.

Sa taxinomie des actes illocutoires regroupe les assertifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclaratifs. Searle axe l'émission d'un énoncé sous quatre types d'actes : un acte d'énonciation, qui consiste à énoncer des mots, des morphèmes, les phrases ; un acte propositionnel qui consiste à faire la référence ; un acte illocutionnaire, qui consiste à ordonner, à poser une question, à affirmer, à promettre, à déclarer ; et un acte perlocutionnaire, qui consiste à persuader, à convaincre, à inspirer, à orienter.

En parcourant la structuration des énoncés performatifs chez Searle, on note qu'il n'a fait qu'ajouter des manquements qu'il a observés dans la conception de la pragmatique chez Austin. Néanmoins, un des aspects qui attire notre curiosité chez cet auteur est ce qu'il appelle les actes de langage directs et indirects

Il définit l'acte de langage direct comme « un énoncé clair, sans ambiguïté et qui sera interprété comme il veut qu'il le soit. »⁶¹, tandis que l'acte de langage indirect est un énoncé contraire du premier, c'est-à-dire « Celui dans lequel le locuteur énonce une phrase, veut dire ce qu'il dit mais veut dire encore quelque chose d'autre ».

-Apporte-moi un verre d'eau, s'il te plait.

Un étranger, qui fait une telle demande à son hôte, exprime clairement le besoin qui est le sien : obtenir un verre d'eau.

Etudions cet autre exemple :

⁶⁰ Searle John, *Les Actes de langage*, Paris, Hermann. 1972, P. 98- 103.

⁶¹Searle, *Sens et expression*, Paris, Minuit, 1982, P.71.

- *La musique est trop forte.*

Un père qui produit un tel énoncé à son fils qui écoute la musique a probablement l'intention de lui demander de baisser le son. La requête du père est produite indirectement sous forme d'insinuation.

Nous pouvons, après analyse de ces exemples, constater que un acte de langage direct exprime clairement son sens et qu'en revanche, la production d'un acte de langage indirect, requiert la certitude, de la part du locuteur, que son interlocuteur possède la capacité de déchiffrer le code du message et interpréter le sens de sa phrase.

1-2-2-3-3) L'hypothèse performative

Les actes de langage permettent d'accomplir un certain nombre d'actions ; ils ne sont ni vrais ni faux, mais susceptibles d'être pour Austin, cité par Paveau et Sarfati (ibid), *heureux ou malheureux*, c'est-à-dire qu'ils expriment un engagement du locuteur ou toute autre intervention.

Régis par différents types de conventions, les énoncés performatifs vérifient l'idée de la surdétermination du langage et ceci constitue, d'après Paveau et Sarfati⁶², l'un des aspects de la performativité. Austin⁶³ donne pour exemple *le mariage, l'inauguration, la législation testamentaire* qui constituent autant d'actes de parole régis par des règles précises et nécessaires, partagées sinon connues par tous les membres de la même société. La réussite des actes de parole passe par des conditions linguistiques, sociologiques et psychologiques. Ces exigences théoriques sont pour Austin⁶⁴ *la théorie des échecs*. Selon lui, la théorie des actes de parole est construite au point de vue du locuteur, mais la situation d'extériorité du destinataire est telle qu'il ne peut s'assurer que des conditions formelles. Cette théorie suppose comme probable l'origine théologico-juridique d'un certain nombre de transactions verbales.

Larrea⁶⁵ évoque deux critères de la performativité des énoncés. Le critère sémantique qui voudrait que les énoncés performatifs aient pour but et pour résultat, la réalisation de certains actes ou faits avec leur structure qui impose l'élément cause. Le critère syntaxique

⁶²Paveau et Sarfati *Op.cit*, P. 210.

⁶³Austin⁶³ *Op.cit*, P.40.

⁶⁴Austin, *Op.cit*, 1970.

⁶⁵Larrea, P., *Enoncés performatifs et présupposition, éléments de sémantique et de pragmatique*, Paris, Nathan, 1979.

qui, pour qu'un énoncé soit performatif, doit contenir la première personne du singulier ou du pluriel, temps présent, aspect non progressif et non habituel. Larreya⁶⁶conclut que :

les énoncés performatifs devraient être réductibles, ou expansibles ou analysables en une forme comprenant un verbe à la première personne du singulier actif (au sens grammatical), et qu'on peut faire recours au sens, à la situation ou au contexte et affirmer qu'un énoncé contient implicitement une expression performative.

Larreya propose donc d'attribuer le caractère performatif à un énoncé après avoir étudié son sens, sa situation et le contexte d'énonciation. Dans ce sens, les énoncés performatifs ne se limitent plus à une série d'actes susceptibles d'accomplir un certain nombre d'actions.

Non satisfait de la théorie de la performativité, Austin l'intègre à une théorie générale de l'acte de parole qui l'inclut comme l'une de ses composantes et distingue : le locutoire, l'illocutoire et le perlocutoire.

En guise de conclusion, nous rappelons que ce chapitre avait vocation de définir brièvement le structuralisme et ses limites comme source de la théorie des actes de langage. De même, nous avons procédé à une élucidation terminologique, avant de mettre en lumière la démarche théorique et conceptuelle des éléments clés de ce travail. Il en ressort donc que nous étudions les énoncés performatifs sur la base de la théorie d'énonciation selon l'approche de Benveniste et celle de Catherine Kerbrat-Orrechioni ; tandis que le recourt à la théorie pragmatique a été abordé sous les approches d'Austin et de Searle. Dans le chapitre suivant, il s'agira de ressortir non seulement les concepts de base qui définissent un énoncé performatif, mais aussi procéder à leur typologisation.

⁶⁶Larreya, *Op.cit*, 1979, P. 21.

CHAPITRE 2 : TYPOLOGISATION

Affirmer que certaines paroles sont des actes nécessite que l'on sculpte comment leur identification. Dans le présent chapitre, nous présenterons quelques concepts liés à la performativité d'un énoncé. Ensuite, nous ferons un inventaire des cinq catégories d'énoncés performatifs qui respectent les critères semantico-syntaxiques qui les caractérisent et nous les rangerons selon les actions que ces énoncés permettraient d'accomplir, avec la classification selon Austin et Searle respectivement. En fin, nous dégagerons ces actes qui n'obéissent aucunement à ces canons.

2-1- LES PROLÉGOMÈNES A LA PERFORMATIVITÉ DU LANGAGE

L'information pure et simple n'est jamais une fin en soi ou tout au moins, il y a toujours un motif psychologique qui pousse le locuteur à donner cette information, à dire telle ou telle chose ou tout simplement à parler. L'aptitude à provoquer quelque chose est le trait caractéristique essentiel des performatifs. Selon Austin⁶⁷ et Searle⁶⁸ 1972 : parler, c'est sans doute échanger des informations, mais c'est aussi effectuer un acte, c'est tout au moins faire acte de parole, régi par des règles précises, qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale. Corrélativement, comprendre un énoncé, c'est identifier outre son contenu informatif, sa visée pragmatique, c'est-à-dire sa valeur et sa force illocutoire. Or la performativité des énoncés relève de certains critères de base tels l'intention du locuteur, le contexte dans lequel l'énoncé est produit, la convention ou les modalités qui attestent de la qualité de l'acte de langage ; et l'identification du verbe performant.

2-1-1) Les concepts de base

L'aptitude à provoquer quelque chose est le trait caractéristique essentiel des performatifs. La réaction d'un interlocuteur est fonction des certains aspects propres aux énoncés performatifs : l'énoncé du locuteur doit avoir un but (intention) ; il (l'énoncé) doit se dérouler dans un milieu approprié (contexte) ; cet énoncé doit obéir à certaines procédures conventionnelles reconnues et acceptées comme disposition protocolaires liées à une situation

⁶⁷Austin (J. L.), *op. cit.*, p. 38.

⁶⁸Searle, *Op. cit.*, P.61-62.

spécifique (convention). Dans cette sous-partie, nous allons définir les aspects de base qui donnent à l'énoncé performatif toute sa performativité.

2-1-1-1) La notion de performativité

Lorsqu'on a deux énoncés, sur quoi se base-t-on pour dire que l'un est performatif et que l'autre ne l'est pas ? La question qui revient à l'esprit, lorsqu'on parle d'acte de langage, on se demande comment déterminer la performativité dans un énoncé. Nous avons fait la remarque selon laquelle les énoncés performatifs permettent d'accomplir un certain nombre d'actions, c'est-à-dire qu'ils expriment un engagement du locuteur ou toute autre intervention. Certains chercheurs à l'instar d'Austin et Searle ont traité le concept de performatifs, mais se sont-ils accordés sur aussi bien sa forme que son fond ?

Selon Austin, dans *Quand dire c'est faire*, le rôle d'un énoncé c'est de décrire ou d'affirmer, des actes qui sont jugés à la lumière du critère vrai/faux, pourtant :

On en est venu à penser communément qu'un grand nombre d'énonciations (utterances) qui ressemblent à des affirmations ne sont pas du tout destinées à rapporter ou à communiquer quelque information pure et simple sur le fait ; ou encore ne le sont que partiellement. Les « propositions éthiques », par exemple, pourraient bien avoir pour but - unique ou non - de manifester une émotion ou de prescrire un mode de conduite ou d'influencer le comportement de quelque façon. [...] On en est venu à voir que bon nombre de mots fort embarrassants, insérés dans des affirmations apparemment descriptives, ne servent pas à indiquer un caractère supplémentaire et particulièrement étrange de la réalité qui est rapportée, mais à indiquer (je ne dis pas à rapporter) les circonstances dans lesquelles l'affirmation est faite ou les réserves auxquelles elle est sujette ou la façon dont il faut la prendre, et autre chose de ce genre. Négliger ces possibilités - comme il est arrivé le plus souvent dans le passé - c'est céder à ce qu'on appelle « l'illusion descriptive.⁶⁹

Autrement dit, un énoncé peut, soit décrire, indiquer, informer un fait et on va l'appeler « énoncé constatif » ; soit accomplir, effectuer une action et il sera nommé « énoncé performatif ». Austin colle aux phrases telles que : « Tu es une brave fille, Sophie. » (Pt., p.167), une description de la réalité ; il s'agit donc d'un énoncé constatif. Par contre, un énoncé qui n'est ni vrai ni faux, qui ne décrit rien, ne constate rien, ne rapporte rien et est tel que « l'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action (ou d'une partie de cette action) »⁷⁰, est dit performatif. La performativité ainsi définie, ne concerne que quelques types

⁶⁹Austin (J. L.), *op. cit.*, p. 38.

⁷⁰Austin (J. L.), *op. cit.*, p. 38.

particuliers d'énoncés et se définit non pas par la finalité, mais aussi par un critère formel. Mais comment, par exemple, déterminer des indices grammaticaux qui permettraient de distinguer deux énoncés dont l'un serait performatif et l'autre ne le serait pas ?

Pour Austin, c'est là que réside la fragilité de la distinction performatif/énonciatif. Paul Larreya⁷¹, s'inspirant en partie d'Austin et de l'analyse grammaticale générativiste, a mis au point un certain nombre de critères qui caractérisent exclusivement les énoncés performatifs. Ce sont les suivants :

Des conditions syntaxiques : première personne (du singulier ou du pluriel), temps présent, aspect non progressif, aspect non habituel ;

Des conditions d'ordre sémantique : pouvoir « causateur » de l'acte, caractère de « volition ».

Exemple : (E.3) Je vous absous mon fils, l'erreur est humaine (TSTA P.341)

L'énoncé (E.3) est un performatif dans le sens indiqué par Paul Larreya. En effet, toutes les conditions énumérées sont réunies. Il est proféré à la première personne du singulier avec « je », au présent de l'indicatif non progressif et non habituel. L'acte performatif est cause d'un effet au plan institutionnel ; le récepteur devra être libéré de ses péchés. Si l'acte connaît une réussite, c'est par ce qu'il est effectué par l'autorité habilitée à le faire ; il est donc reconnu et accepté comme tel en même temps que ses effets.

Enfin, il a un caractère de « volition » qui, en fait, est un acte délibéré ; son auteur n'est pas obligé de proférer un tel énoncé. En ce sens,

Maintenant, nous pourrions peut-être dire que, réunies, ces six conditions nécessaires, (première personne du singulier ou du pluriel, temps présent, aspect non progressif, aspect non habituel, pouvoir causateur, présence du facteur volition) forment un ensemble de conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un énoncé soit performatif⁷²

Mais il faut remarquer que ces conditions liées aux performatifs explicites, posent quelques problèmes, notamment en ce qui concerne la généralisation des énoncés performatifs ; elles excluent les énoncés qui, logiquement peuvent être considérés comme des performatifs.

À côté des performatifs évoqués ci-haut, les performatifs implicites, comme leurs noms l'indiquent, renvoient à autre chose que ce que l'énoncé nous présente. Ici c'est le lieu

⁷¹ Larreya (P.), *Énoncés performatifs. Présupposition*, Paris, Ed. Nathan, 1979.

⁷² Larreya (P.), *Énoncés performatifs. Présupposition*, Paris, Ed. Nathan, 1979, p.20.

de tenir compte du contexte, de convoquer tous les aspects extérieurs à la langue, afin de mieux comprendre et interpréter un énoncé. Tenant compte de la difficulté à retirer le caractère performatif à certains énoncés, Larreya⁷³ évoque deux critères de la performativité des énoncés. Le critère sémantique qui voudrait que les énoncés performatifs aient pour but et pour résultat la réalisation de certains actes ou faits avec leur structure qui impose l'élément cause. Le critère syntaxique qui, pour qu'un énoncé soit performatif, doit contenir la première personne du singulier ou du pluriel, temps présent, aspect non progressif et non habituel. Larreya conclut que :

*les énoncés performatifs devraient être réductibles, ou expansibles ou analysables en une forme comprenant un verbe à la première personne du singulier actif (au sens grammatical), et qu'on peut faire recours au sens, à la situation ou au contexte et affirmer qu'un énoncé contient implicitement une expression performative.*⁷⁴

L'auteur propose donc d'attribuer le caractère performatif à un énoncé après avoir étudié son sens, sa situation et le contexte d'énonciation. Dans ce sens, les énoncés performatifs ne se limitent plus à une série d'actes susceptibles d'accomplir un certain nombre d'actions.

Searle⁷⁵ résume la performativité à ce qu'il appelle « la force illocutoire » qui vient se joindre au « contenu propositionnel » pour assurer l'effet de l'énoncé performatif du locuteur sur l'interlocuteur.

En somme, la notion de performativité chez Austin englobe la vaste notion *d'actes illocutoires*, que J.R. Searle nomme *force illocutoire* et qu'il définit comme la composante de l'énoncé qui lui donne sa valeur d'acte et qui vient s'ajouter au « contenu propositionnel » c'est-à-dire au sens logique du terme.

2-1-1-2) La convention et réussite d'un acte de langage performatif

Austin⁷⁶ parle de « bonheur » lorsque l'effet illocutoire escompté est obtenu, de « malheur » quand celui-ci ne se manifeste pas. La réussite ou l'échec d'un acte performatif dépend de certaines conditions circonstancielles qui sont réunies ou non. Celles-ci, telles que définies par Austin, sont les suivantes :

⁷³Larreya (P.), *Op. Cit.*, 1979, p.20.

⁷⁴ Larreya (P.), *Op. Cit.*, P. 21.

⁷⁵ Searle, *Op. cit.*, P.61-62.

⁷⁶ Austin, *op. cit.*, p 1970.

(A.1) Il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances.

De plus, (A.2) il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

(B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois et (B.2) intégralement.

*(C.1) Lorsque la procédure (comme il arrive souvent) suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (par-là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus, (C.2) ils doivent se comporter ainsi, de fait par la suite.*⁷⁷

Les conventions permettent de déterminer pour n'importe quelle action, laquelle est faite. Elle est une des conditions de réussite d'une action. C'est pour cela qu'Austin soutient que : « Il doit exister une procédure conventionnelle, reconnue et acceptée, qui a un certain effet conventionnel, et qui doit comprendre l'énonciation de certains mots par certaines dans certaines circonstances »⁷⁸. En d'autres termes, pour qu'un énoncé performatif soit réussi, il faut que le locuteur qui énonce ait le pouvoir institutionnel approprié et qu'il énonce dans le contexte définit pour la circonstance.

2-1-1-3) L'intention et réussite d'un acte de langage performatif

Le dictionnaire de français *Larousse* définit l'intention comme une disposition d'esprit par laquelle on se propose délibérément un but. C'est aussi la capacité de concentrer volontairement son esprit sur un objet déterminé. L'intention est ce sur quoi repose tout énoncé performatif. En effet, pour qu'un locuteur agisse par la parole, il faut que ce dernier ait l'intention de faire ou faire faire quelque chose à son interlocuteur.

⁷⁷Austin (J.L.), *Op. Cit.* Paris, Seuil, 1970, p.49

⁷⁸Austin (J.L.), *Op.ci.t.*, P.49

Pour Austin, l'acte illocutoire a pour base deux facteurs tels que précisés dans cet extrait : « un acte est tout à la fois un acte intentionnel et un acte conventionnel »⁷⁹. Autrement dit, un acte illocutoire ne peut être considéré comme tel que si l'interlocuteur identifie et croit à l'intention qui accompagne l'acte locutoire. Nous avons remarqué plus haut avec Searle (1972), que l'acte de langage repose sur l'acte illocutoire ; laquelle porte outre le contenu propositionnel, la force illocutoire. En basant les énoncés performatifs sur celle-ci, cet auteur sait que qu'un acte de langage exerce plus d'impact sur celui à qui la parole est destinée. Si, selon Austin et Searle, la théorie des actes de parole est construite au point de vue du locuteur, il n'en demeure pas moins que la situation d'extériorité du destinataire soit telle qu'elle nécessite et tienne compte des conditions formelles.

2-1-1-4) Le concept de contexte

Le contexte désigne aussi bien l'environnement linguistique immédiat, l'environnement extralinguistique, que les pré-requis psychologiques, cognitifs et sociaux de l'auteur du texte. C'est aussi l'ensemble des éléments qui complètent ou entrent dans l'interprétation d'un énoncé.

De manière restrictive, le contexte est lié à la « scénographie »⁸⁰. En d'autres termes, le moment et le lieu font parties intégrantes de la sociopragmatique qui est la scène narrative qui complète le sens du texte, et participent ainsi à la légitimation du roman :

Dans une scénographie comme en toute situation d'énonciation, la figure de l'énonciateur, le garant, et la figure corrélatrice de co-énonciateur sont associées à une chronographie (un moment) et une topographie (lieu) d'où prétend surgir le discours.⁸¹

En général, le roman, miroir social, qui évoque un malaise social qu'il entend combattre par son contenu (surtout le roman post colonial africain), s'enracine nécessairement dans le contexte social. Il s'agit précisément de la dictature, des dérives du pouvoir politique, administratif ou religieux, qui servent de toile de fond aux romans que nous étudions.

Le contexte permet de marquer la distinction entre la linguistique non pragmatique et la linguistique pragmatique. La linguistique non pragmatique est fermée du fait de ne tenir

⁷⁹ Austin (J.L), , *Théories des actes de langages et analyse des conversations*, Cahier de linguistique française, Université de Genève, 1992, p129.

⁸⁰Maingueneau ,*Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2004, PP 190-202.

⁸¹Maingueneau (D.), in Amossy (R.) et al. *Images de soi dans le discours*, Lausanne, Delachaux et Niestlet, 1999, p.85.

compte que du texte lui-même. Elle est opposée à la linguistique contextuelle, qui comme son nom l'indique, est une linguistique qui prend en compte le contexte. Ce dernier permet de donner du sens à tout énoncé en vue d'une interprétation plus complète. Le contexte affecte le sens chaque fois qu'il est modifié ; il évolue en même temps que le discours.

2-1-1-5) Énoncé et phrase

De prime abord, notons que l'énoncé et la phrase, même s'ils tendent à se confondre sur le plan linguistique, sont des concepts différents en terme de structure, de sens et d'usage.

Par définition, la phrase, est un assemblage de mots qui respecte les lois grammaticales. Elle reste phrase tant qu'elle n'est pas mise en exploitation par le langage. C'est dans la même logique que Grevisse souligne :

C'est par la phrase que nous pensons et que nous parlons, la phrase est un assemblage logiquement et grammaticalement organisé en vue d'exprimer un sens complet ; elle est la véritable unité linguistique. La phrase du langage parlé est constituée par des mots, c'est-à-dire par des sons ou assemblage de sons formant un sens et exprimant des actions, des sensations, des idées ou marquant leurs rapports.⁸²

Autrement dit, la structuration des sons ou des mots en phrase, s'adosse sur les lois grammaticales qui régissent une langue. Ce tout, qu'est la phrase, doit développer une idée et avoir un sens.

L'énoncé quant-à lui, relève de la pragmatique en ce sens qu'il existe dans son exploitation par le langage. Pour marquer la distinction entre une phrase et un énoncé, Péret affirme que :

L'énoncé est différent de la phrase en ce sens qu'un énoncé doit avoir été dit ou écrit pour communiquer, alors qu'une phrase peut n'être qu'un exemple de grammaire, parfaitement abstrait et hors situation. De plus, une phrase doit être bien formée d'un groupe nominal et d'un groupe verbal, alors qu'un énoncé peut être une phrase incomplète (Ah ! ; Partir ! ; Mon mari. etc.⁸³

Dans la même conviction que Péret, Ducrot apporte cette précision :

Une entité linguistique abstraite, purement théorique, en l'occurrence un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation du discours.[...] Ce que produit un locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est pas une phrase, mais un énoncé particulier de la phrase.⁸⁴

En d'autres termes, la phrase est une combinaison abstraite, alors qu'elle doit être exploitée par le langage écrit ou oral pour prendre l'appellation énoncé.

⁸²Grevisse (M.), *Le Bon usage*, Paris, Duculot, 1980, 11e éd. p. 25.

⁸³1 Péret (M.), *L'Énonciation en grammaire de texte*, Paris, Nathan, 1994, p. 9.

⁸⁴ Ducrot (O.), *Les concepts fondateurs de la philosophie du langage*, Paris, Lumière, P9.

2-1-2) Les marqueurs de force illocutoire : les verbes performatifs

Lorsqu'on attribue aux énoncés performatifs le statut des énoncés qui accomplissent ce qu'ils expriment, c'est parce qu'on observe un changement dès lors que ces énoncés sont exprimés. Nous avons remarqué, plus haut, que tout énoncé performatif est constitué de trois composantes :

-l'acte locutoire qui est le fait de s'exprimer simplement par écrit ou par oral ;

-l'acte illocutoire, relatif à l'intention qui accompagne l'expression du locuteur ;

-l'acte perlocutoire qui est l'impact ou l'effet issu de l'acte illocutoire. Or Austin et Searle ciblent l'acte illocutoire comme acte comportant deux constituants : le contenu propositionnel (p) et la force illocutoire (F). Cette dernière est, disent ces auteurs, l'élément capital qui crée le début d'un changement éventuel. Ceci nous pousse à nous interroger sur ce qui symbolise cette force illocutoire.

Tomassane attribue ce statut de porteur de force illocutoire aux verbes performatifs. Il soutient que « ces verbes indiquent explicitement l'acte accompli en même temps qu'il est énoncé »⁸⁵. En effet, parmi les marqueurs d'actes illocutoires, les verbes performatifs occupent une place fondamentale, puisqu'ils sont explicites et dénomment l'acte en même temps qu'ils le réalisent. Ainsi, les verbes tels que ordonner, déclarer, questionner, baptiser, blâmer, interdire, remercier en sont quelques exemples d'actes exprimés. En fonction du but illocutoire à atteindre, ces verbes peuvent être regroupés par typologie. Selon Daniel Vanderveken, « les verbes illocutoires de type assertifs, promissifs, directifs, déclaratifs et expressifs »⁸⁶ peuvent être regroupés. Dans la suite de notre travail, nous allons étudier, illustrées à l'appui, ces différents types de verbes illocutoires.

2-1-2-1) les verbes illocutoires de type assertif

Les verbes qui entrent dans cette classe ont pour but illocutoire d'engager la responsabilité du locuteur sur la vérité de la proposition exprimée. Parmi ces verbes, on peut citer les verbes : prétendre, constater, décrire, admettre, etc.

⁸⁵ Tomassane R. , *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delgrave, 1996, P.45.

⁸⁶ Daniel Vanderveken, *Les actes de discours : essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*, Editions Mardaga, 1988.

Prétendre : verbe transitif direct. Prétendre c'est affirmer quelque chose ; c'est avoir la ferme intention de...

Constater : verbe transitif direct. Constater quelque chose c'est établir par expérience directe, la vérité, la réalité d'un fait, d'une chose.

Décrire : verbe transitif direct. Décrire quelque chose c'est la représenter dans son ensemble, par écrit ou oralement.

Admettre : verbe transitif direct. Admettre un fait c'est le considérer comme acceptable par esprit.

2-1-2-2) Les verbes illocutoires de type Promissif

Dans cette section, s'inscrivent les verbes qui, comme promettre, menacer, souscrire, assurer, ont pour but illocutoire d'engager le locuteur à accomplir une action future.

Promettre : c'est s'engager à faire quelque chose envers quelqu'un. La promesse est un acte de langage qui engage son locuteur à la concrétiser vis-à-vis de son interlocuteur. Bien entendu, lorsqu'un locuteur promet quelque chose à son interlocuteur, cela présuppose que ce dernier en ait dans le besoin et que la promesse lui sera bénéfique. Ainsi, la sincérité du locuteur doit être déterminante pour la réussite de la promesse.

Souscrire c'est s'engager via son adhésion ou mieux, via sa signature à respecter une décision prise communément. Cet acte de discours est un engagement du locuteur à respecter, tout comme son allocutaire, une clause commune.

Assurer : donner l'assurance qu'une chose sera faite c'est prendre un engagement vis-à-vis de son interlocuteur. Cette garantie n'est naturellement faite que lorsque l'allocutaire a des doutes sur ce que celui qui assure dit.

Menacer : verbe transitif. Menacer quelqu'un c'est chercher à l'intimider par des menaces ; c'est également mettre en danger, mettre en risque quelqu'un. S'il est facile de déterminer les propos menaçants, il n'est pas évident d'utiliser ou de lire le mot *menacer* dans des propos de menace. Cela revient donc à dire que c'est en lisant un énoncé on y décèle l'intention de menace qui y est mentionné : la menace est généralement impliquée dans les propos y afférant. Ce verbe est rangé dans la classe des verbes promissifs parce qu'elle tient lieu de promesse.

2-1-2-3) Les verbes illocutoires de type directif

Ces verbes entrent dans la catégorie des verbes dont la finalité est de donner une opinion des refus. Leur but est d'obtenir que l'allocataire fasse quelque chose. Questionner, ordonner, conseiller, suggérer, proposer, prescrire.

Questionner : poser une question ou interroger un allocataire, sur quelqu'un ou sur quelque chose, par un locuteur. Ce dernier via cette question, attend une réponse qui peut être effective ou non.

Ordonner quelqu'un c'est donner un ordre.

Conseiller : suggérer à l'allocataire de faire quelque chose, en présupposant que cela est bon pour lui et qu'on a de bonne raison de croire que l'action envisagée est appropriée dans le contexte.

Suggérer : présenter, proposer à quelqu'un une idée, lui inspirer un acte un acte. C'est que chose, faire naître une pensée, une image, une idée.

Proposer : montrer quelque chose à quelqu'un, le lui faire connaître, le soumettre à son appréciation, à son choix, à son approbation.

Prescrire c'est donner soit un ordre, soit une consigne ou encore une règle de conduite. La prescription est synonyme d'une injonction explicite. Le locuteur qui prescrit, a généralement une ascendance sur son allocataire qui ne peut qu'obéir ; d'où son classement dans les verbes performatifs directifs.

2-1-2-4) les verbes illocutoires de type déclaratif

En général, les verbes illocutoires déclaratifs exigent une position d'autorité, dans ce que Vanderveken⁸⁷ appelle une *institution extralinguistique*. Autrement dit, pour qu'un locuteur pose un acte illocutoire déclaratif, il faut que ce dernier est revêtu le statut qui va avec ses propos et ce, dans le cadre approprié pour la circonstance.

Le but des verbes illocutoires déclaratifs est de changer l'état des choses. Le locuteur relie ainsi le contenu proposé à la réalité. Sa direction d'ajustement est double : d'une part les mots s'ajustent au monde et d'autre part le monde s'ajuste aux mots. On y retrouve les verbes tels que baptiser, marier, confirmer, nommer, déclarer, condamner, absoudre, démissionner, jurer.

⁸⁷ Daniel Vanderveken *op.cit*, P. 189.

Baptiser, dans le sens de l'acte du type déclaratif, c'est bénir solennellement quelqu'un ou quelque chose et lui donner si possible un nom. L'acte de baptiser présuppose une autorité religieuse tel qu'un prêtre, un pasteur ou un iman qui confère le sacrement du baptême avec toutes les cérémonies qu'il comporte et ceci dans le cadre approprié.

Marier : unir, par une autorité indiquée et au lieu spécifié pour la circonstance, officiellement deux personnes par les liens du mariage.

Confirmer est un verbe qui pose comme condition préparatoire une déclaration avec le même contenu ait été faite. Ainsi, l'action de la confirmation sera une formalité de la personne habileté à confirmer l'état de chose actuelle.

Nommer : outre désigner quelque chose ou quelqu'un par un nom, nommer renseigne aussi sur le fait qu'une personne est déclarée à occuper désormais un poste professionnel, une responsabilité. Dans ce dernier cas de figure, nommer va avec une déclaration basée sur son autorité.

Déclarer : c'est un terme bivalent qui s'allie aussi bien aux verbes illocutoires de type déclaratif que ceux de type assertif. Il est déclaratif lorsqu'il signifie accomplir une action, rendant réel un état de chose par seul fait de l'énonciation ; Dans ce cas de figure, une déclaration d'un locuteur s'accompagne, bien entendu, d'une position d'autorité lui permettant d'accomplir cette action en présupposant qu'il a qualité d'accomplir une action pareille.

Ce pendant dans des exemples tels que : « Ce que vous déclarez n'engage que vous » ou encore « Je n'ai rien a déclarer », *déclarer* est synonyme d'affirmer et se range alors avec les verbes illocutoires de type assertifs.

Condamner : verbe transitif.

Selon le contexte, ce verbe peut signifier *obliger* comme c'est le cas dans *l'énoncé* : *il est condamné à attendre qu'il cesse de pleuvoir pour qu'il sorte.*

Dans le cadre des verbes performatifs déclaratifs, il signifie déclarer quelqu'un officiellement et en justice coupable d'un délit, d'un crime et cette déclaration de condamnation est souvent accompagnée d'une peine qu'on inflige au supposé coupable.

Absoudre : Que ce soit dans l'obéissance catholique de religion chrétienne ou dans le domaine du droit en rapport avec le pénitencier, le verbe absoudre est relatif à exempter une personne de sa peine ou ses péchés. Dans la posture de prêtre ou de juge, déclarer « je vous absous... » permet à un coupable d'échapper à toute mesure répressive ou remettre les péchés dans le sacrement de pénitence.

Démissionner : c'est le fait pour un responsable ou un salarié de prendre l'initiative de rompre le rapport juridique de dépendance qui le lie à son employeur. Cette rupture de contrat de travail présuppose que celui qui démissionne était en fonction jusqu'à sa décision de rupture de contrat ; son statut préalable de responsable ou de travailleur lui confère donc tout le pouvoir d'émettre sa démission.

Jurer, c'est prononcer solennellement un serment ou affirmer quelque chose avec vigueur en prenant à témoin, en engageant un être ou une chose que l'on tient pour sacré.

2-1-2-5) Les verbes illocutoires de type expressif

Les verbes illocutoires expressifs ont pour but d'exprimer l'état psychologique vis-à-vis d'un état de choses mentionnées dans le contenu propositionnel du type actes qui la comporte. Ainsi, les verbes tels que souhaiter, saluer, féliciter, s'excuser, remercier, relèvent de cette catégorie.

Saluer : c'est donner une marque extérieure de reconnaissance et de civilité à quelqu'un. C'est aussi manifester du respect, par de pratiques réglées dans une société ou rendre hommage à quelqu'un.

Féliciter : expression de joie que l'on ressent et que l'on transmet à quelqu'un face à son bonheur ou à son succès.

S'excuser, c'est exprimer ses regrets à un allocataire à propos de l'état de choses représenté par le contenu propositionnel en se considérant comme responsable d'un désagrément posé.

Remercier : expression de joie que l'on ressent et que l'on transmet à un allocataire face à son bonheur ou à son succès, tenant compte de ce que cet allocataire est à l'origine de cette joie. Cela signifie que l'allocataire est responsable de la bonne nouvelle et la bienfaisance a conduit à la reconnaissance de cette bienfaisance de la part de son interlocuteur.

2-2) TAXONOMIE DES ACTES DE LANGAGE PERFORMATIFS

En prenant le but illocutoire comme notion de base à partir de laquelle on peut classer les emplois de la langue et déterminer le type d'acte illocutoire en action, on peut présenter dans un premier temps, la catégorisation des énoncés performatifs selon Austin et ensuite la taxinomie de Searle.

2-2-1) Le modèle de classification de J. L. Austin

À la suite de la distinction initiale performatif/constatif et ne considérant que la valeur illocutoire dans une situation discursive, c'est-à-dire la fonction des énoncés dans le discours, Austin est parvenu à classer les actes de langage en cinq grandes catégories :

2-2-1-1) Les verdictifs

Les verdictifs sont définis comme étant des actes juridiques qui permettent de prononcer un jugement. Ils peuvent être considérés comme prescriptifs et s'emploient généralement dans les milieux judiciaires. Ce sont des types d'énoncé qui permettent de rendre un verdict et sont proférés par un jury, un arbitre ou un juge. Ils se matérialisent à travers l'usage des verbes tels que « acquitter, condamner, décréter, classer, évaluer, analyser, décrire, diagnostiquer, etc. » et ont pour fonction d'évaluer, de classer, de diagnostiquer, d'apprécier, condamner, etc.

E.1-Je donne deux mille au trop (TSTA p.228)

E.2-Je déclare forfait (TSTA p.27)

E.3-Alors je déclare ceci, maman : parce que tu as vendu Perpétue, eh bien l'assassin de Perpétue, c'est toi. (P p.41)

Tous ces énoncés émettent des décisions découlant d'une évaluation.

2-2-1-2) Les exercitifs

Les exercitifs, dans le système d'énonciation, permettent à un locuteur de décider des actions à suivre dans la communication. Ce sont des actes d'exécution des verdicts. En d'autres termes, ce sont des faits qui ont pour rôle d'annoncer et d'induire une action de la part des locuteurs, une sorte de point de vue émis par ces derniers. Les exercitifs se construisent dans le discours à partir des verbes tels que : « renvoyer, nommer, excommunier, commander, condamner, proclamer, accorder, pardonner, promulguer etc. ». Ils sont donc utilisés pour léguer, proclamer, nommer, ordonner, voter pour, condamner etc. Ce sont des actes par lesquels « on préconise ce qui devrait être, plutôt qu'on apprécie une situation de fait »⁸⁸.

E 3-Je persiste et je signe : je n'ai rien à déclarer et ne dirai rien. Un pont un trait. (TSTA p.52)

⁸⁸Austin (J.L), *op. cit.*, p. 157

E 4-Je ne t'approuve pas. (P. p.219)

Ces énoncés exposent des actes qui argumentent et nient, respectivement.

2-2-1-3) Les promissifs

Les promissifs, quant à eux, permettent aux acteurs de la situation d'énonciation de prendre un engagement, ce sont des actes qui obligent d'une certaine manière un locuteur à s'acquitter d'une mission. Ils n'ont pas à proprement parler un effet impératif. C'est ainsi qu'on les matérialise grâce à des verbes ou expressions tels que parier, garantir, promettre, convenir de, contracter, se lier, donner sa parole etc. L'énonciateur d'un énoncé « promissif » se met dans l'obligation d'adopter un comportement bien déterminé.

E 5-Je me propose de verser. (P p.228)

E 6-Je veux bien t'expliquer (TSTA T.S.T.A p.299)

E 7-Je jette ma langue aux chats (TSTA p.284)

Ces énoncés laissent transparaître un engagement du locuteur envers son interlocuteur.

2-2-1-4) Les comportatifs

Ils sont décrits, par Austin, comme des actes qui permettent à un locuteur de réagir aux actes d'autrui. Il peut s'agir tout simplement d'un remerciement, d'un souhait, d'une volonté... ils servent à accomplir des rituels tels que saluer, complimenter, remercier, s'excuser, compatir, rendre hommage, bénir, maudire, critiquer, applaudir, souhaiter la bienvenue etc. Ils sont relatifs aux comportements et aux attitudes socialement établis.

E 8-N'est-il pas vrai que je vous salue ? (TSTA p.256)

E 9-N'insistez pas, je vous en prie. (P. p.5)

Nous avons dans ces énoncés, l'acte de salutation et celui d'excuse, qui sont des rituels sociaux.

2-2-1-5) Les expositifs

Les « expositifs » permettent d'affirmer, d'informer, de nier, d'argumenter, d'interpréter, de concéder, de postuler, d'affirmer, de décrire, de corriger, de témoigner, d'illustrer, de signifier un fait etc. De façon générale, ils ont pour valeur illocutoire l'élucidation de la communication.

E 10 -Je veux dire une goutte de trop bien sûr. (Pt. p.169)

E 11-J'en suis persuadée, fit Perpétue avec une conviction affectueuse. (Pt. p.171)

E 12-Plus c'est primitif, plus j'adore. (TSTA p.72)

E 13-Je préfère négocier mon recrutement chez moi, répondit sans réfléchir Zam (TSTA p.4170)

Pour conclure sur cette classification, remarquons qu'elle expose cinq classes différentes selon le but illocutoire défini. A la suite d'Austin, Searle⁸⁹ a proposé une autre taxonomie des énoncés performatifs, considérant la classification d'Austin comme présentant des limites : il a souligné, en effet, que la classification desdits énoncés chez son prédécesseur n'était qu'une classification de simples verbes ayant une valeur illocutoire.

2-2-2) Le modèle de classification de J. R. Searle

Sur la base des travaux d'Austin relatifs aux actes de langage performatifs, Searle a construit sa théorie de ce qu'il a appelé « actes illocutoires ». Après avoir critiqué les travaux de son prédécesseur, en effet, Searle élabore sa taxinomie d'actes illocutoires basés sur deux concepts indispensables : la convention et l'intention. La convention est la signification conventionnelle par laquelle le locuteur matérialise son intention ; l'intention est relative à l'envie de communiquer un message spécifique. Ne se démarquant véritablement pas de son prédécesseur, Searle s'est basé sur douze principes ou critères pour élaborer une taxinomie. Cependant nous n'en analyserons que les trois principes fondamentaux :

- Différence entre le but (ou fonction ou valeur illocutoire) de l'acte Performatif d'Austin et le « point » illocutoire de Searle. Ce dernier soutient que certains actes sont plus aptes que d'autres à produire le même point illocutoire, à faire atteindre le même but, donc ont une plus grande « force » illocutoire. L'ordre et la prière ont pour but de faire-faire, mais l'ordre a plus de force illocutoire que la prière.

- Différence dans l'orientation de l'ajustement entre les mots et le

Monde : le contenu propositionnel de certains actes s'adaptent à la réalité(les mots s'adaptent au monde) ; c'est le cas des assertions. Dans d'autres cas, comme la promesse, la réalité s'adapte aux mots (le mode s'adapte aux mots).

- Différence relative à l'état psychologique exprimé : ça peut être une croyance, un désir, un ordre, un regret, une prière, etc. . Cela signifie que tout énoncé s'accompagne d'un état psychologique déterminé.

Partant sur ces principes, il a défini cinq classes énoncés performatifs :

⁸⁹ Searle, *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Herman, 1972.

2-2-2-1) Les assertifs

Ce sont des actes de langage dont le but est d'engager la responsabilité du locuteur à la vérité de la proposition exprimée. Ils concernent la vérité ou fausseté d'un état de choses. Comme orientation, les mots s'ajustent au monde ; et l'état psychologique exprimé est la croyance. Cette classe de performatifs fonctionne comme un enseignement, elle donne à adhérer à un sens précis exhibé dans les différents énoncés. Il y a, en quelque sorte, comme un autoritarisme des actes de langage performatifs qui dictent la conclusion à tirer. Ceci est rendu possible par le fait que, « La classe des illocutions assertives comprend les affirmations, les assertions, les descriptions, les caractérisations, les identifications, les explications et beaucoup d'autres encore »⁹⁰. Les énoncés ci-après, tirés de notre corpus, sont de la classe des performatifs assertifs :

E. 14-J'adore le boogie-woogie, commença Eddie. (TSTA p.71)

E. 15-Nous n'aimons pas beaucoup les français ici. (TSTA p.44)

E. 16- Puisque je te dis que je ne suis pas un mouchard (Pt. p.17)

E. 17-Je veux dire une goutte de trop, bien sûr. (Pt. p.169)

Aux énoncés n'ayant le quasi-commentaire, « j'affirme que..., ou je dis que... », on peut les y ajouter : ces énoncés sont donc des actes de langage assertifs. Ils sont des énoncés performatifs d'autant plus qu'ils ont pour but d'asserter, d'affirmer, d'asserter et expliquer respectivement.

2-2-2-2) Les directifs

Ce sont des énoncés renvoyant « à l'exercice de pouvoirs, de droits ou d'influences »⁹¹. Le but illocutoire est de faire faire quelque chose à l'interlocuteur par le locuteur. Cela peut s'obtenir par la simple suggestion ou par l'exigence impérieuse. En guise d'orientation, c'est le monde qu'on ajuste aux mots. Son état psychologique est le vouloir. Ainsi, le souhait, l'ordre, la demande, la requête entre autres, sont des sous catégories des directifs, vu qu'ils tentent de faire accomplir un acte de langage à l'interlocuteur. Les phrases suivantes illustrent les énoncés performatifs directifs :

E 18-J'attends que tu m'expliques, frérot. (Pt. p.34)

⁹⁰Searle (J.R), *op. cit.*, p. 108.

⁹¹Austin (J.L), *op. cit.*, p. 54.

E 19-Je te propose l'ordre suivant : tout de suite à Teuteuleu chez le guérisseur. (Pt. p.57)

E 20-Je veux savoir pourquoi Elisabeth ne veut plus de moi. (TSTA p.160)

E 21-Je t'interdis, tu m'entends ? (TSTA p 207)

L'énoncé 19 est une prise de parole d'Essola, le chauffeur de brousse transportant un passager Blanc, de nationalité grecque à qui il exhorte une explication relative aux agents de la police, qu'il taxe de « Saringalas de Baba Toura », et qui confisquent les denrées alimentaires des commerçantes sous le prétexte qu'elles sont exposées sur des lieux souillées ou à même le sol.

L'énoncé 20 est également une exhortation, une suggestion du personnage d'Essola au personnage de Martin de se rendre à Teuteuleu pour retrouver sa sœur (Martin) Perpétue.

Par « je veux » énoncé 21, le locuteur Zam demande à son interlocuteur, la raison de l'unité de sens d'amour qu'il ressent pour Bébête.

Et puis l'énoncé 22 et « je t'interdis » est une interdiction formelle de Bébête à Zam de ne plus l'assimiler à une prostituée.

2-2-2-3) Les promissifs ou commissifs

Ils ont pour but d'engager le locuteur à accomplir une action donnée. Il est alors dans l'obligation d'agir. En ce qui concerne son orientation, le monde s'ajuste aux mots et son état psychologique c'est l'intention du locuteur.

Remarquons que les actes directifs et les actes permissifs ont la même direction d'ajustement et leur différence se trouve dans le fait que dans le premier cas, le locuteur est l'agent de l'action, alors que dans le second cas, c'est l'interlocuteur (auditeur) qui est l'agent. En d'autres termes, le but de la promesse est d'obliger le locuteur et non l'interlocuteur à faire quelque chose, alors que, le but directif est de tenter de faire faire quelque chose par l'interlocuteur.

E 22-Je te les réglerai tout à l'heure (Pt. p.37)

E 23-Un autre jour, je te dirai. Laisse-moi partir maintenant, je t'en supplie. Pt. p.219)

E 24-Je vais tâcher d'y mettre un peu d'humour. (TSTA p.19)

E 25-Moi, je voudrai mettre l'accent sur les faits, c'est notre métier non ? (TSTA p.78)

A travers tous ces énoncés, il y'a une prise d'engagement qui s'y dégage :

L'énoncé 22 est une promesse d'Essola à l'endroit de son cousin, pour une petite réception des villageois d'Oyolo, que ce dernier fait en son honneur, à l'occasion des lamentations après la supposée mort de Perpétue.

L'énoncé 23 est une promesse de moment d'intimité, à passer une autre fois, de Perpétue au personnage de Zeyang, lui qui désire cette intimité dans sa chambre à Zombotown.

À travers l'énoncé 24, le personnage de Zam prend sur lui d'insérer un peu d'humour dans le récit du comportement répressif et frustrant de l'administration de son pays avec le soutien abominable des forces de maintien de l'ordre qui protège le pouvoir et réprime les citoyens de ce pays.

Via l'énoncé 25, le personnage de PTC (Poids Total en Charge), encore appelé Souop Lazare, le patron de Zam, prend l'engagement de ne pas s'attarder sur les pistes de ce que « Zamakwé est dans le collimateur des tueurs de pouvoir. »⁹². Autrement dit, Zam serait la cible des forces de renseignement du pouvoir et celles-ci chercheraient à le traquer ; PTC l'a remarqué, mais prend sur lui d'en parler amplement.

2-2-2-4) Les expressifs

Ils ont pour finalité d'exprimer un état psychologique. Quant-à son orientation, ce critère n'est pas pertinent parce qu'ici, il y a conformité entre le monde et les mots :il n'a donc pas de direction d'ajustement. Le but illocutoire est d'exprimer l'état psychologique vis-à-vis d'un état de chose spécifié dans le contenu propositionnel. La classe des expressifs possède divers états psychologiques et repose sur la sincérité du locuteur. C'est ce qui fait dire à Searle que : « La sincérité ou la non sincérité n'est possible que lorsque l'acte revient à l'expression d'un état psychologique. Il est impossible par exemple de saluer ou de baptiser insincèrement, mais on peut toujours affirmer ou promettre insincèrement »⁹³.

Notons aussi que la classe des expressifs correspond à ce qu'Austin nomme les comportatifs. On retrouve les actes de langage expressifs dans les énoncés suivants :

E 26-Je regrette, mais tu es un vrai vieux con d'ivrogne. (Pt. p.29)

E 27--je suis désolée, Elisabeth. (TSTA p.149)

Ces deux énoncés expriment des rituels sociaux et se rangent ainsi dans la catégorie des expressifs.et ont pour but illocutoire le regret et la désolation.

⁹² Mongo Béti, *Trop de soleil tue l'amour*, 1999, Julliard, P.77

⁹³ Searle (J.R),*op. cit.*, Paris, Herman, 1972.p.110.

2-2-2-5) Les déclaratifs

Il faut remarquer que le terme *déclaration* peut s'employer de deux façons différentes : sur le plan de la pragmatique qui nous intéresse ici, il est acte de langage ; sur le plan syntaxique, il caractérise un mode, le mode déclaratif. Ainsi un énoncé peut être au mode déclaratif sans être une déclaration en tant qu'acte de langage.

Le but des actes performatifs déclaratifs est d'arriver à un changement de situation par la déclaration. Selon Searle, pour que les déclarations réussissent, l'existence d'une institution est nécessaire. Parmi les institutions énumérées par Searle, il y a les Eglises, le droit, la constitution, la propriété privée, les jeux et leur réglementation, les entreprises etc. Françoise Armengaud ajoute à propos qu' : « Il n'est d'ailleurs pas facile de clore la liste, car toutes les formes de vie culturelle, rituelle, etc., sont candidates, et on retrouverait vite la prolifération wittgensteinienne des jeux de langage. »⁹⁴ Autrement dit, les institutions énumérées par Searle occasionnera une multitudes d'énoncés performatifs comme de la classe des « déclaratifs », au vu de la pluralité des cultures ; chacune devant fixer sa base et considérer certains énoncés comme tels.

Dans une déclaration, il y a l'intervention obligatoire d'un facteur institutionnel qui garantit la réussite du performatif. Aussi, peut-on dire que la déclaration crée une situation sociale nouvelle.

Orientation : dans les deux sens, du monde aux mots et des mots au monde. Etat psychologique : cette variable n'est pas pertinente. Les énoncés actes suivants nous renseignent davantage sur ce qu'est un performatif déclaratif :

E 28-Je vous absous mon fils, l'erreur est humaine. (TSTA p.341)

E 29-En revanche, j'attends le locataire de ces lieux demain au commissariat central, bureaux n° 17 (TSTA p.53)

E 30-Je vous donne une semaine pour réfléchir. (Pt p.153)

Ces énoncés sont des déclarations qui ont un impact sur leurs interlocuteurs respectifs avec un impact immédiat :

E 31 est un propos de délivrance du pécher d'Eddie à l'endroit de Zam.

⁹⁴Armengaud (F.), *La pragmatique*, Presse universitaires, Paris, 1999, p. 90.

E 29 est une injonction, du commissaire de police à l'endroit du locataire des lieux en la personne de PTC encore connu sous le nom de Souop Lazare, de venir au commissariat le jour d'après.

Cependant, comme la classification d'Austin, celle de Searle est souvent critiquée. Elle présente aussi quelques insuffisances. Entre autres, les assertifs de Searle reprennent certains verbes d'autres classes comme les verdictifs. Exemple : le verbe « apprécier ». C'est le cas aussi des directifs qui reprennent la plupart des directifs et des comportatifs, par exemple les verbes « braver », « provoquer ».

Aussi bien dans la classification d'Austin que dans celle de son disciple, la ligne de coupure séparant les différentes classes de performatifs n'est pas nette. Mais cela ne signifie pas pour autant que cette typologie n'est pas convaincante, bien au contraire, de notre point de vue, elles ont mis de la lumière dans le champ ténébreux des actes de langage que nous pouvons maintenant appréhender de manière formelle, pratique et fonctionnelle. Néanmoins, on assiste à des circonstances dans lesquelles les énoncés, ne respectant pas les critères syntaxiques, accomplissent ce qu'ils expriment. Cet impact nous pousse à étudier ce qu'on pourrait taxer d'énoncés performatifs complexes.

2-3) LES PERFORMATIFS DE FORMES COMPLEXES

On entend par performatifs de formes complexes, des énoncés, qui en dehors du canevas décrit et adapté à la performativité des énoncés, réussissent à s'imposer en accomplissant un acte de langage. Ainsi, à côté des performatifs explicites, Austin présente les performatifs implicites incluant les performatifs implicites par analyse, les performatifs implicites par réduction et les performatifs implicites par développement. Searle, quant-à lui, présente après l'étude des performatifs directs, des énoncés qui stipulent le faire ou le faire-faire indirectement qu'il baptise : *les performatifs indirects*.

2-3-1) Les énoncés performatifs indirects

Pour chaque acte de langage, on a l'acte locutoire, l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire. De toutes ces composantes, seul l'acte illocutoire spécifie le type d'acte, *via* ce que Searle a appelé la *force illocutoire*. Un marqueur de force illocutoire peut être, par exemple un verbe et ledit verbe doit donc spécifier le type d'acte. Dans l'énoncé :

E32 « Je t'interdis, tu m'entends ? » (TSTA P.207),

Le locuteur au personnage de Bébête, fait une interdiction formelle à son allocutaire le nommé Zam, sur les propos et descriptions de prostitués que ce dernier profère en son rencontre. Cette interdiction est exprimée dans son propos et on l'identifie facilement. Par contre, un autre énoncé tel que :

E 33 -« je jette ma langue aux chats » (TSTA. P.284)

Cet énoncé ne signifie pas se débarrasser de sa langue, langue entant que partie buccale du corps humain, en la donnant aux chats. Bien au contraire, c'est une expression que le locuteur emploie pour exprimer son intention : celle d'abandonner l'utilisation de sa langue en ne parlant plus du sujet qui meuble leur conversation. Ainsi, prenons aussi l'énoncé :

E 34« le ciel pleure tout le temps, surtout au mois de juin et gratifie alors sans arrêt les populations de ce paradis d'une sorte de bruine, à l'éclat mou, vaguement glaireux, pareil à un énorme crachat qui peine à se résoudre en averse, quand il y réussit. (TSTA P.12).

Par cet autre énoncé, le locuteur ne nous parle pas d'un ciel qui pleure comme un être humain, mais il présente les conditions atmosphériques de son milieu avec une pluviométrie abondante et ses conséquences dans ce milieu de vie. Rappelons aussi que cet énoncé est de forme complexe ; nous le classons dans la catégorie des énoncés performatifs par développement ; cela pourrait débiter par :

E 35-**Je vous assure que** le ciel pleure tout le temps, surtout au mois de juin et gratifie alors sans arrêt les populations de ce paradis d'une sorte de bruine, à l'éclat mou, vaguement glaireux, pareil à un énorme crachat qui peine à se résoudre en averse, quand il y réussit.(TSTA p 12)

Cela renvoie ainsi à la classe des énoncés performatifs assertifs de J. Searle, qui engagent la vérité sur l'affirmation faite par son locuteur.

À partir de ces analyses, nous remarquons que le verbe, qui est le marqueur de force illocutoire dans ces énoncés, n'exprime pas explicitement le type d'acte à accomplir, mais est utilisé en lieu et place d'un autre acte : on taxe ces types d'énoncés d'acte de langage indirects. Un acte de langage est dit « indirect » lorsque le marqueur de force illocutoire indique un but donné, mais que le but illocutoire réel de l'acte de langage est tout à fait différent. Autrement dit, les actes de langage indirects sont des énoncés qui disent une chose pour signifier une autre chose.

2-3-2) Les performatifs implicites par développement (quasi-commentaire)

Les performatifs par développement sont des énoncés contenant un quasi-commentaire préfixé ou suffixé dont le but est de préciser la qualité discursive spéciale de l'acte de langage, c'est-à-dire son but illocutoire. Un énoncé performatif par développement possède deux parties séparées d'une virgule : une partie descriptive et une autre en guise de quasi-commentaire. Parlant du commentaire, Recanati en apporte une précision en ces termes : « Le commentaire, en effet, sert à faire reconnaître à l'auditeur la nature de l'acte illocutionnaire que le locuteur entend accomplir par son énonciation, et comme accomplir un acte illocutionnaire c'est, entre autres choses, faire reconnaître à l'auditeur l'acte dont il s'agit, dans le cas présent, est accompli par l'énonciation conjointe de l'énoncé et de son commentaire plutôt que par l'énonciation du premier à l'exclusion du second : l'énonciation du commentaire n'est pas un deuxième acte de parole s'ajoutant à celui que l'énoncé commenté sert à accomplir, mais un aspect de ce dernier. »⁹⁵.

Au plan syntaxique, ce quasi-commentaire est toujours apposé à la deuxième partie de la phrase qui correspond à une partie descriptive. L'apposition est formellement matérialisée par la virgule. Elle est caractérisée dans l'énoncé par sa mobilité, pouvant être préfixée ou suffixée. Exemple :

E 36-N'insistez pas, monsieur, **je vous en prie**. (TSTA P.5)

E 37-Tu lui as déjà demandé, **je suppose**. (TSTA P.143)

E38-Ne pleure pas, frérot, **je t'en supplie**. (Pt P.29)

Le sens descriptif des énoncés E37, E38 et E39 aux quasi-commentaires suffixés (les membres de phrases en gras), sont portés par les premières parties, à savoir :

E36'-« N'insistez pas, monsieur » ;

E37'-« Tu lui as déjà demandé » ;

E38'-« Ne pleure pas, frérot ».

Pour les deuxièmes parties, les éléments suffixés sont :

« je vous en prie » pour E 36" ;

« je suppose » Pour E 37" ;

« je t'en supplie » Pour E 38".

Pris de manière isolée au moyen de la virgule, ces quasi-commentaires ont un sens pragmatique. Chacun de ces énoncés (quasi-commentaires) indique la force ou le but

⁹⁵Recanati (F.), *op. cit.*, p.49.

illocutoire servant à engager la responsabilité du locuteur, quant à la supplication (E 36 et E 38) et la supposition (E37) de son propos.

Les performatifs implicites par développement sont formés sur le plan morphosyntaxique de deux sous-phrases indépendantes, mais intégrées. La partie descriptive est une affirmation alors que le quasi-commentaire précise le but illocutoire de l'acte global performatif.

2-3-3) Les performatifs implicites par analyse

Les performatifs implicites par analyse sont les performatifs dont le verbe performatif est dit « parenthétique »⁹⁶ et qui doivent, de ce fait, subir une analyse grammaticale pour être décelé. Un verbe « parenthétique » est un verbe qui peut être doublement employé ; donc soit sur le plan descriptif, soit sur le plan pragmatique, à la première personne du présent de l'indicatif. Un verbe « parenthétique » est donc différent des autres verbes qui ne peuvent être employés que d'une façon unique à cette même personne et à ce temps.

Blanche Benveniste⁹⁷ taxe cette catégorie des verbes, *verbes recteurs faibles* et les définit comme des verbes qui ont la double possibilité de construction ; et peuvent occuper le début d'une construction phrastique, suivis de ce qu'elle a appelée une « que-phrase », ayant les apparences d'un complément. L'énoncé suivant en est une illustration :

E 39, « je pense que ma Perpétue aurait souhaité me voir près d'elle à ses derniers instants» (P.) P. 40.

D'abord, on observe la structure Je + verbe + que + P ; P étant la proposition subordonnée. Le verbe «penser» est un verbe performatif ; il indique donc comment l'énoncé doit être pris ; ici il s'agit d'un « assertif », le locuteur Zam estime que sa présence serait sollicitée par sa dulcinée Perpétue avant le décès de cette dernière. Ensuite, « ma perpétue aurait souhaité me voir près d'elle à ses derniers instants» véhicule l'information principale bien que relevant de la proposition subordonnée ; c'est la partie descriptive de l'énoncé, c'est-à-dire celle qui porte l'information de l'énoncé.

Tout comme l'énoncé qui vient de faire l'objet d'une analyse, les énoncés qui suivent entrent dans le même sillage. Précisons que nous allons nous contenter de mettre le verbe parenthétique en gras afin de le démarquer de la partie descriptive dans les énoncés que nous avons retenus de notre corpus.

⁹⁶Recanati (F.), *op. cit.* p.64.

⁹⁷ Dans « les verbes parenthétiques : un statut syntaxique analytique ? » par Frédéric Gachet, 1989, p.68.

E 40-**Je parie** que tu es ivre. (TSTA P. 26)

E 41-**Je Suppose**, fit l'avocat, que tu veux parler de cet enulé de flicailon de merde TSTA P. 60

E 42-**Je déplore** que le ciment de la confiance manque. (TSTA P. 299)

E 43-**Je sais** qu'il s'agit d'une certaine Elisabeth. (TSTA P. 342)

E 44-**Je jure** qu'en mariant Perpétue, je n'ai consulté que son bonheur et la loi de Dieu (P P. 39-40)

E 45-**Je parie** que ton bonhomme t'a devancée sur le chemin, Perpétue ? (Pt. p.214)

E 46-**Je jure** que ce n'est pas moi, avait protesté aussitôt Martin. (Pt. P. 245)

E 47-**Je t'assure** que je suis au mieux avec les Africains, tout comme mon papa. . (Pt. P. 17)

La majorité de ces énoncés expriment, comme état psychologique, l'intention des locuteurs de se révolter. Par exemple, l'énoncé 42 «Je déplore que le ciment de la confiance manque. » (TSTA P. 299) est une intention de rupture de la part du locuteur. Le locuteur de chacun de ces énoncés s'oblige, par les actes performatifs, à faire quelque chose ; ici il s'agit précisément d'être subversif contre l'état des choses dans ces différentes sociétés.

Les verbes sont employés dans le sens pragmatique. Dans ces différents cas, le locuteur « parie », « suppose », « s'assure », « sait », « déplore » et « jure » effectivement. Ce sont des « assertifs » qui, en conséquence, engagent la responsabilité du locuteur, quant-à la vérité de l'état de choses décrit dans la subordonnée. Cette proposition principale a pour unique rôle d'indiquer la valeur pragmatique à savoir, le but illocutoire de l'assertion qu'elle introduit.

En produisant l'énoncé 42 «Je déplore que le ciment de la confiance manque. » (TSTA) P. 299, le locuteur dit que «le ciment de la confiance manque» et montre par la principale que par-là, il exprime son opinion par une assertion : il « déplore ».cet énoncé SOUS la forme **Je +verbe + que + P** a« déplore » comme verbe parenthétique à la position initiale dans cette construction ; et P représente « le fragment le ciment de la confiance manque», qui est porteur de l'information principale, étant donné qu'il est, en effet, l'énoncé même. Benveniste le précise dans la formule : « Je crois que P : En disant *je crois que [le temps va changer]*, je convertis en énonciation subjective le fait d'asserter impersonnel à savoir « le temps va

changer », qui est la véritable proposition ». ⁹⁸En d'autres termes, la première partie « je crois » est une affirmation et « que-p » constitue la « proposition principale ».

En somme, les énoncés performatifs par analyse semblent créer de la confusion. Ce caractère ambiguë ne peut s'expliquer que si l'on tient compte de ce que les verbes parenthésiques sont généralement réservés à la première personne de l'indicatif, et que l'autre partie est constituée la proposition principale, c'est-à-dire celle qui véhicule le message de l'énoncé.

2-3-4) Les performatifs implicites par réduction

Les performatifs implicites par réduction sont construits sous forme de phrases nominales : ce sont des énoncés sans verbe, mais performatifs. Ces énoncés dits performatifs implicites par réduction, peuvent être interprétés en un sens ou en un autre non performatif. Ce sont des performatifs sans verbe introducteur. Ainsi, les énoncés :

E 48- Sale menteuse ! (Pt. p.35)

E 49- Sans commentaire ! (TSTA p.53),

sont descriptifs et renvoient à une appellation de dénonciation, une qualification insultante à l'endroit de la tente d'Essola ; et une conclusion de non explication lancée par PTC, respectivement. Sur le plan sémantique, ils peuvent se traduire par : « je confirme que tu es une sale menteuse », donnant lieu à un énoncé performatif de type « assertif » ; et « je vous assure que c'est sans commentaire », qui est relatif à un énoncé performatif de type « promissif ».

Ces énoncés sont des performatifs par réduction parce que l'affixe performatif est totalement inexistant dans les mots qui les composent. Ce sont des performatifs dont les composants sont réduits, car ne présentant ni préfixe, ni suffixe, ni un quelconque quasi-commentaire pouvant spécifier le but illocutoire associé à chaque énoncé. Leur performativité est alors implicite et est à construire par l'interlocuteur. On peut formuler, pour chacun de ces énoncés, un énoncé qui vaut une valeur performative explicite à la lumière du contexte.

Après avoir exploré la classification des énoncés performatifs d'Austin et étudié la taxonomie de Searle, on note néanmoins que celle de ce dernier est souvent critiquée, parce que présentant aussi des insuffisances tout comme celle de son maître. Entre autres, les

⁹⁸ Benveniste, *Op. cit.* 1996, p.264.

assertifs de Searle reprennent certains verbes d'autres classes comme les verdictifs. C'est le cas du verbe « apprécier ». C'est aussi pareil pour des directifs qui reprennent la plupart des directifs et des comportatifs, par exemple les verbes « braver », « provoquer ». Force est donc de constater qu'aussi bien dans la classification d'Austin que dans celle de son disciple, limite séparant les différentes classes de performatifs reste ambiguë. Mais loin de remettre l'intégralité de cette typologisation en question, nous pensons qu'elle a lancée les jalons sur l'étude des actes de langage de manière à les rendre, sur le plan pratique, formel et fonctionnel, digeste dans la recherche.

Néanmoins, le problème de coïncidence de contenu sémantique entre les catégories d'énoncés performatifs reste un frein à la compréhension et à la distinction de ces énoncés performatifs. Une classification superordonnée, de la linguistique cognitive, à laquelle s'appliquent les mêmes critères prédéfinis par Austin et Searle est une piste de solution au problème de répétition des mêmes énoncés performatifs. Dans son approche, en effet, la linguistique cognitive procède à un regroupement d'énoncés performatifs ayant un même contenu sémantique identique.

2-4) CATÉGORISATION SUPERORDONNÉE DES ACTES DE LANGAGE PERFORMATIFS

La taxonomie d'Austin⁹⁹ et celle de Searle¹⁰⁰ ainsi que les principes qui la soutendent sont d'un intérêt capital pour cerner le champ des énoncés performatifs. Partant d'un des auteurs ci-mentionnés à l'autre on explore cinq catégories d'énoncés ayant des terminologies différentes. Cependant, tout en conservant les mêmes principes considérés par le disciple d'Austin, nous allons tenter de regrouper les énoncés performatifs, en nous alliant à la linguistique cognitive de Delbecque¹⁰¹, pour aboutir à des classes qui présentent des similitudes pragmatiques évidentes. Ce regroupement, du point de vue de leurs buts, a donné lieu à trois classes superordonnées de performatifs: les actes de langages constitutifs, informatifs et obligatifs.

⁹⁹ Austin (J.L), *op. cit.*, p. 157

¹⁰⁰ Searle (J.R), *op. cit.*, p. 108.

¹⁰¹ Delbecque (N.), *op. cit.*, p.195.

2-4-1) Les actes de langage constitutifs

Les actes de langage constitutifs entrent dans la catégorie des actes de langage qui ont en commun de se dérouler dans un contexte social ritualisé. Ils s'exécutent à des occasions particulières de la vie quotidienne : anniversaire, nomination, mariage, baptême, réunion, etc. Aux occasions sociales spéciales chacune de ces circonstances cérémoniales, soit on félicite, soit on fait des déclarations. Or, les déclarations et les félicitations comme les remerciements sont exprimés respectivement au moyen des «expressifs » et des « déclarations » qui ont la particularité commune d'être socialement contextualisés. Ils fonctionnent comme des rituels codifiés, sinon en totalité, du moins en partie. Ces actes sont accomplis normalement par la personne autorisée au moment opportun. Notons aussi que le lieu et la circonstance de l'événement font partie intégrante de la performativité de l'acte constitutif.

Dans *Perpétue*, les actes de langage constitutifs sont imposants. Nous en avons relevé plusieurs parmi lesquels:

E 50-Prenez-vous dans les bras l'un l'autre ! (...) Qu'attendez-vous ? P.99

E 51-Je lui souhaite tout le bien qu'il se souhaite lui-même. P.185

E 52-Nous vous félicitons, le délégué de l'Union Africaine que voici et moi-même votre voisin et nouveau dirigeant de ce que votre prise de conscience de citoyens responsables et consciencieux de vos devoirs a fait approbation de la belle-famille de du Personnage de Martin, mais l'expression de l'autorisation de tous les droits d'époux à lui consacré désormais. En lisant cet extrait, on y décèle des progrès foudroyants. P.199

L'énoncé 50 est un « directif » permettant au locuteur, qui n'est autre que la famille de Perpétue, d'approuver son adhésion du mariage entre leur fille (Perpétue) et Martin, le gendre qui est venu demander la main de celle qu'il veut prendre pour épouse. Cette proclamation n'est pas seulement une injonction de la foule : celle de s'occuper de sa femme pour qu'ils en témoignent l'effectivité de leur désormais vie de couple. On a là, un énoncé qui vise le faire faire.

Le deuxième énoncé 51 est un exemple d'expressif traduisant l'état psychologique du locuteur qui exprime un sens descriptif à savoir que son époux prospère tel que ce dernier le désire. La proposition préfixée « je lui souhaite tout le bien qu' » est un introducteur explicite d' « expressif ». Le but illocutoire ici est le souhait que les vœux de son époux se réalisent ; que son époux obtienne ses désirs.

L'énoncé 52 est la « déclaration » du porte-parole du nouveau dirigeant, sinon le leader de la nouvelle république. Cette « déclaration », dans l'ordre des expressifs, annonce

publiquement et officiellement, en présence du délégué de l'Union Africaine et du peuple, l'élection à la tête du pays de « Son Excellence Bien-Aimé Cheik Baba Toura »¹⁰², c'est-à-dire du président de cette République. Cet énoncé décrit aussi l'attitude de ce locuteur face à cette nouvelle gouvernance. Il fait ainsi quelque chose en précisant la fin du règne de l'ancien leader et la prise du pouvoir par le nouveau.

Dans TSTA, on observe une présence massive des énoncés performatifs constitutifs :

E 53-Au revoir, messieurs ! p.59

E 54-Mille excuses, monsieur le gouverneur. P.100

E 55-Bonjour ! p.155

E 56-je suis désolée Elisabeth. P.149

Tous ces énoncés entrent dans la classe des performatifs expressifs, et ne peut dire *bonjour*, *Au revoir* que la personne que si la personne le mérite ou encore ne demande les excuses que la personne qui est se sent con cerner par ce devoir moral ; et les excuses ne se demandent qu'à la personne qui se sent offensée.

Comme tous les performatifs, de façon générale, les actes de langage constitutifs se réalisent dans des conditions précises dites conditions de réussite ou de félicité. Ils sont produits dans des circonstances particulières, par des personnes bien déterminées et leur énonciation est faite à travers une formule correcte et consacrée, c'est-à-dire de manière adéquate et au bon moment. Les exemples que nous avons pris sont proférés dans les conditions de félicité requises : si nous prenons les exemples des énoncés 53 et 55, nous réalisons que la fouille, qui n'est constituée que des personnes avisées pouvant donner Perpétue en mariage, est celle qui demande à cette dernière et à son fiancé de s'embrasser. L'énoncé 54 est un extrait du discours du porte-parole du nouveau dirigeant de ce pays décrit dans l'univers romanesque ; il est, de ce fait, la personne indiquée pour adresser cette reconnaissance du candidat élu à ses électeurs. C'est fort de cette pertinence du contexte énonciatif que nous unissons nos voix à celle de Delbecque pour dire avec lui que « L'acte tient tout entier dans la formule rituelle prononcée par la personne adéquate au moment voulu. »¹⁰³

¹⁰² M. Béti, *Perpétue et l'habitude du malheur*, paris, Buchet, 1974, P.199.

¹⁰³ Delbecque (N.), *op. cit.*, p.195.

2-4-2) Les actes de langage informatifs

La catégorie des actes de langage informatifs regroupe les « assertifs », certaines questions et phrases interrogatives. Ils ont pour point commun, l'information que l'on donne ou demande. Pour illustrer cette catégorie d'actes, analysons les énoncés suivants :

E 57-Je persiste à croire que vous êtes bien commissaire de police (TSTA p.52)

E 58- Je suppose que leur séjour ne sera pas très long. (Pt. P.157)

E 59-je me moque bien de la cathédrale et ses sermonneurs ! (Pt. P.168)

Les énoncés 57 et 59 sont des « assertifs » par lesquels leur locuteurs donnent une information chacun.

Dans l'énoncé 57, le locuteur veut se rassurer que son interlocuteur est bien un haut gradé de la police.

L'énoncé 59 aussi vise à donner une information à l'interlocuteur. Par cet extrait, le locuteur sous la casquette de Perpétue, cherche à certifier sa non considération pour l'église, notamment celle de confession catholique. Par ces propos, le personnage de Perpétue boycotte verbalement le symbole de l'église qu'est la cathédrale et ceux qui y travaillent.

L'énoncé 58 est un « assertif » qui permet à son locuteur, à savoir le personnage Anna Maria, d'émettre une incertitude en vu d'une confirmation ou une infirmation de la part de Perpétue, sur la non durée de ses hôtes dans son domicile.

L'information, dans les différents cas, porte sur ce que l'on sait, pense, croit ou ressent et que l'on se décide à communiquer à l'autre. Cette information est, soit reçue de l'interlocuteur, soit elle lui est transmise. Parlant de la transmission, on remarque aussi que les actes de langages « assertifs » ont ceci de particulier que le locuteur veuille passer une information par le biais d'une interrogation comme on le note à travers l'énoncé 58.

2-4-3) Les actes de langage obligatifs

Les actes de langage obligatifs impliquent une obligation à laquelle le locuteur soumet son interlocuteur, ou à laquelle il se soumet lui-même. Du fait de son but illocutoire obligeant, cette catégorie regroupe de ce fait les « directifs » et les « promissifs » qui sont des actes de langage exprimant la requête, l'ordre, la promesse, la prescription, la prière, etc. Que ce soit dans un futur immédiat ou plus éloigné, les actes de langage obligatifs permettent d'engager une personne qui peut être le locuteur ou l'interlocuteur.

Les énoncés qui suivent en sont une illustration :

E 60 -Allez-vous-en tous, foutez-moi le camp, tas de jean-foutre même pas capables d'assurer correctement la plus simple filature. Allez, ouste ! (TSTA P.351)

E 61-Tous à plat ventre ! (TSTA P.99)

E 62- Arrête de me faire chier, mec, avec tes trucs fumeux d'intellectuel à la gomme. (TSTA P. 67)

Dans la logique d'obligation, but illocutoire que transmet les actes de langages *obligatifs*, l'énoncé 60 est un ordre du locuteur, le personnage *filis* de Zam et de Bébête, qui demande aux villageois venus partager la douleur de la mort de sa maman avec lui, de libérer les lieux et de le laisser seul avec son *papa*. Dans la même logique, les énoncés 61 et 62 sont des ordres de leurs locuteurs respectifs aux interlocuteurs. Les actes de langage obligatifs peuvent aussi relever de la promesse. C'est ce qu'exposent les énoncés suivants :

E 63-je vais t'apporter un matelas tout de suite. (Amogou) (Pt. 24)

E 64-j'irai partout où je peux recueillir des lumières sur la mort de ma pauvre petite-sœur. (pt. P.57)

E 65-Je te paierai un forfait. (Pt. P.168)

Dans l'énoncés 65 par exemple, c'est le locuteur Perpétue, qui s'oblige à tenir une promesse, à savoir l'offre d'une licence commerciale à son l'interlocuteur, le personnage d'Anna-maria.

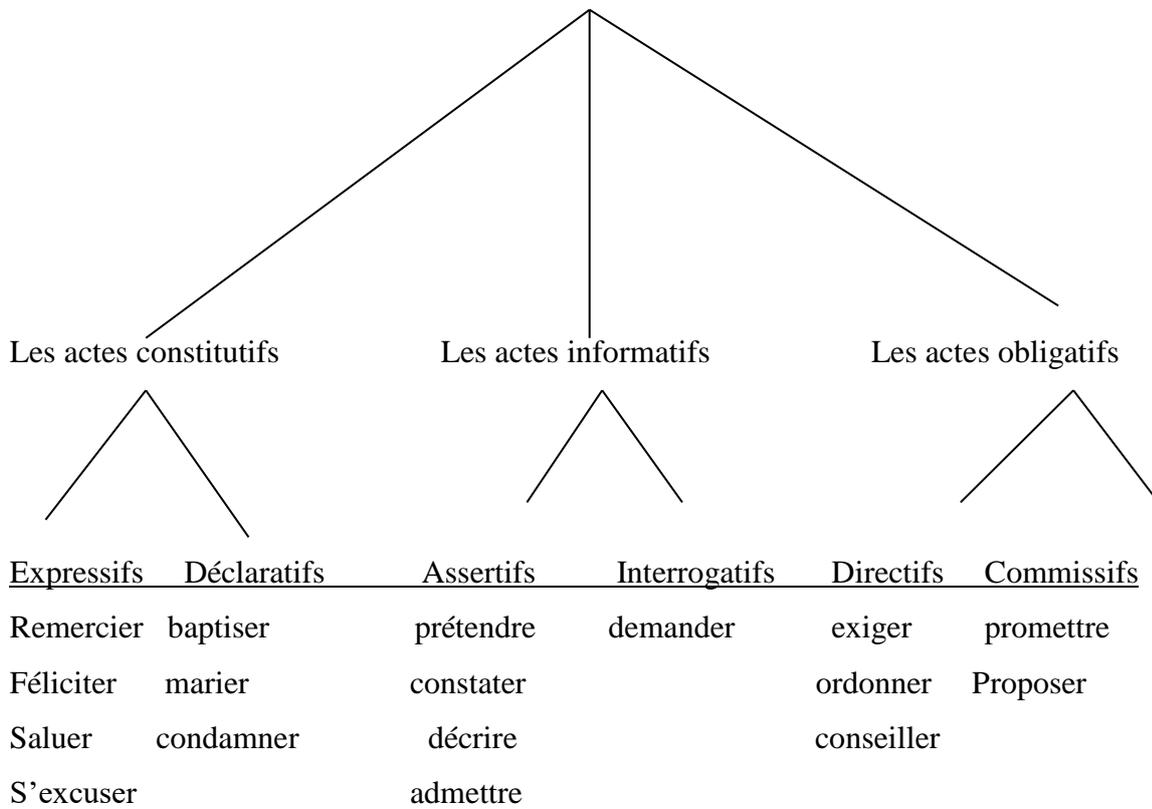
Ces actes de langage peuvent être une suggestion comme c'est le cas de l'extrait suivant :

E 66-N'allez jamais là-bas ; vous les troubleriez plus que vous n'imaginez. (pt. P.106)

La classification superordonnée ne remet nullement en question les autres formes de regroupement des performatifs, ni celle d'Austin, ni celle de Searle. Au contraire, elle les complète en établissant entre eux des rapports pragmatiques relatifs à leurs valeurs illocutoires. Aussi, rend-elle leurs analyses plus aisées en réduisant cinq catégories de performatifs ou plus, à trois seulement et en les définissant de façon plus explicite. Tout compte fait, nous nous sommes rendu compte que notre corpus se prête aussi correctement à une étude linguistique éclairée par les classes superordonnées, qu'à celle effectuée suivant la classification de Searle. Cette typologie des actes de langage, proposée en linguistique cognitive, peut être schématisée de la manière suivante :

Schéma 1: Types et sous-types d'actes de langage¹⁰⁴

Le langage Fus-types d'actes de langage¹⁰⁵



Ce deuxième chapitre nous a permis d'explorer les énoncés performatifs dans leur globalité. Nous avons défini les conditions de performativité avec les notions de contexte, de convention et d'intention. Entre autres conditions de performativité, les verbes illocutoires qui sont d'une importance capitale. Les taxinomies d'Austin et de Searle nous ont donné d'étudier les but illocutoires, bases de leurs classifications respectives. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous nous sommes intéressées à l'analyse performative des énoncés performatifs indirects, aux énoncés performatifs marqués par les critères pragmatiques de réduction, d'analyse et de développement. En fin, la catégorisation super-ordonnée nous a présenté trois grands groupes des énoncés performatifs : les obligatifs, qui obligent l'émetteur ou le récepteur de l'énoncé ; les informatifs qui sont principalement les actes de langage qui donnent une information ; et les constitutifs dont l'exécution des actes dépend du lieu, de la circonstance et du locuteur qu'impose la circonstance. Suite à ces catégorisations, nous retenons que l'accomplissement d'un acte de langage est une conséquence de certaines

¹⁰⁴Le schéma est emprunté à Delbecq (N.); il est extrait de son ouvrage, *Linguistique cognitive*, Bruxelles, Ed. de Boeck, 2002, p. 196.

prédispositions : d'abord, il doit se tenir une interaction où chaque acteur joue pleinement son rôle dans le contexte d'échange. Nous avons aussi constaté que autant une expression doit avoir les critères définis par Austin et son disciple pour être considérée comme énoncé performatif, autant un acte de langage non performatif sur le plan de ces critères, peut subir des transformations, parfois grammaticales, pour pouvoir performer et être reçu par son destinataire comme un acte de langage qui pousse à faire ou à faire faire le concerné. Ceci nous amène à dire avec A. Fossion et J. P. Laurent qu' : «on a finalement posé que tout énoncé quel qu'il soit, fait quelque chose fut-ce l'action de constater et d'amener l'interlocuteur à un état nouveau de convaincre, voire même plus simplement encore, l'action d'entraîner et de maintenir la communication »¹⁰⁶. En d'autres termes, parler c'est agir ou faire agir. La classification des actes de langage d'un texte ne garantit pas l'exclusivité de son caractère performatif. Dans un discours, les protagonistes interagissent en laissant transparaître les rapports qui existent entre eux, à travers leurs propos. Ils expriment aussi souvent ce qu'ils pensent de ce qu'ils affirment en utilisant des mots et expressions sélectifs, qui orientent le lecteur sur un angle de perception du sujet et qui fait l'objet de l'interaction. Dans le chapitre suivant, nous allons étudier ces rapports discursifs entre protagonistes (modalités d'énonciations) ; ainsi que ce que certains protagonistes pensent de ce qu'ils affirment (modalités d'énoncés et modalités langagières).

En somme, cette première partie était consacrée d'abord à la présentation de la linguistique structurale, qui considère la langue comme un système clos avec des analyses reposant sur elle-même, et en ne prenant pas en compte le sujet parlant. Ensuite, nous avons présenté les théories d'énonciation et pragmatique sur lesquelles reposent les énoncés performatifs dans le cadre de cette recherche. S'agissant de l'étude de la première approche, nous avons convoqués deux auteurs, à savoir Emile Benveniste et Catherine Kerbrat Orrechioni. Quant à l'étude pragmatique, nous avons vu à partir des analyses de J. L. Austin et J. R. Searle que le langage, qui met le locuteur, à son centre (langage), agit en acte dans certaines conditions. C'est sur la base de ces deux méthodes que nous procéderons à une analyse grammaticale et/ou morphosyntaxique de la notion de modalité en rapport avec les énoncés performatifs en présence dans notre corpus, au chapitre 3 ; et enfin, dégager la valeur pragmatique qui découle de ces actes de langage, au chapitre 4.

¹⁰⁶ A. Fossion et J. P. Laurent, *Pour comprendre les nouvelles lectures A de Boeck*, Duculot, 1981, 131.

DEUXIÈME PARTIE :
ÉTUDE FONCTIONNELLE DES ÉNONCÉS PERFORMATIFS

Cette seconde partie se veut analytique. Elle a pour objets : le rapport entre la forme de l'acte et la valeur illocutoire ; ainsi que l'incidence sémantico-pragmatique du discours romanesque de Mongo Béti sur l'instance réceptrice qu'est le lecteur. Cette partie sera consacrée, en termes d'objectifs, à une analyse minutieuse des énoncés performatifs, plus précisément les mécanismes formels et pragmatiques que le locuteur utilise pour agir sur son allocataire ; et ensuite, présenter les valeurs pragmatiques qui s'en dégagent (mécanismes). Selon la réaction que le locuteur veut susciter chez son interlocuteur, il peut décider d'orienter son intervention en faisant recours à la modalité d'énonciation, ou de préciser, dans son discours, ce qu'il pense de sa parole, en convoquant la modalité d'énoncé ou celle langagière. Ainsi, cette partie sera répartie en deux chapitres : le chapitre 3 sera réservé à l'étude de toutes les modalités de phrase, en rapport avec l'accomplissement des actes de langage ; et le chapitre 4 sera la mise en lumière des différentes valeurs que dégagent les énoncés performatifs dans notre corpus.

CHAPITRE 3 : LA CORRÉLATION MODALITÉS ET ÉNONCÉS PERFORMATIFS

Une modalité, dans le système d'énonciation, est un concept défini par l'« expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé »¹⁰⁷. La modalité modifie un fait énoncé par un contenu informationnel en le présentant comme nécessaire, possible ou vrai. Elle est, en effet, un mot ou groupes de mots chargé(s) de performativité. C'est ainsi qu'elle est considérée comme la manifestation, dans le discours, de la subjectivité de l'énonciateur. Autrement dit, il s'agit des unités linguistiques qui permettent de comprendre l'attitude d'un énonciateur par rapport à ce dont-il parle, ainsi qu'à ce qu'il émet à l'endroit de son interlocuteur. Selon Charaudeau & Maingueneau, « les modalités sont des facettes d'un processus plus général de modalisation, d'affectation de modalités à l'énoncé, par lequel l'énonciateur, dans sa parole même, exprime une attitude à l'égard du destinataire et du contenu de son énoncé. »¹⁰⁸. Autrement dit, la modalité exprime la manière dont le contenu de l'énoncé est envisagé. Dans le cadre de ce travail, nous allons étudier les assentiments, la position des locuteurs dans différents scènes du corpus et même leurs attitudes vis-à-vis de leurs interlocuteurs. Cette étude se fera à travers trois types de modalités : les modalités logiques, les modalités d'énoncé, et les modalités d'énonciation.

3-1- LES MODALITÉS LOGIQUES

Les modalités logiques sont une vue subjective du locuteur. Cette modalité entre dans ce que Bally appelle le *dictum* : c'est un mot latin qui signifie « ce qui est dit ». En exposant la façon d'envisager sa visée du message (modalité d'énoncé), elle(visée) manifeste la personnalité de l'énonciateur. cette modalité présente donc son locuteur comme source d'évaluation de son propre énoncé. L'étude des modalités logiques visera de répondre à deux préoccupations : comment s'exprime la subjectivité par la manière dont le locuteur s'implique dans son énoncé ? Quelles sont la valeur sémantique et la visée de cette subjectivité ? En fonction du sens du contenu propositionnel, nous distinguons les modalités aléthiques, les modalités épistémiques, les modalités déontiques et les modalités bouliques.

¹⁰⁷ Le Querler, *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996, p.14.

¹⁰⁸ Charaudeau (P) & Maingueneau (D), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Ed. du. , Seuil, 2002, 384.

3-1-1) La modalité aléthique

Du grec *alethéia*, qui signifie *vérité*, la modalité aléthique est encore appelée modalité expressive. Elle porte, sans modalisation, sur la valeur de vérité d'un énoncé sur les plans du possible ou de l'impossible, du nécessaire ou du contingent (qui peut se produire ou non). Souvent, les énoncés sont d'ordres scientifiques et leurs données sont indiscutables et réfèrent souvent aux chiffres, aux vérités générales, aux lois, physiques, entre autres. D'après Cresti : « une situation est évaluée sur la base qu'elle est nécessairement ou probablement vraie selon l'opposition nécessaire *vs* contingent. »¹⁰⁹. Autrement dit, la modalité aléthique permet d'évaluer un fait énoncé par une proposition en le présentant comme nécessaire ou non, possible ou impossible, vrai ou faux. De ce fait, on peut donc avoir des énoncés tels que :

E 67-Je **veux** savoir pourquoi Elisabeth ne veut plus de moi. (T.S.T.A. p. 169)

E 68-je **peux** encore me traîner jusque-là, Perpétue. (p. p.125)

Dans l'exemple E 67, le verbe vouloir exprime le désir du locuteur et même la requête adressée à son allocataire sur la raison de la non réciprocité d'amour qu'il ressent pour Perpétue. Le ton de ce discours semble même exprimer un ordre, comme pour sommer l'interlocuteur à réagir à propos rapidement.

Dans l'exemple E 68, le verbe pouvoir fait voir la possibilité d'une action et l'autorité dont fait montre le locuteur Jean Dupont, à l'égard de Perpétue. Ce verbe manifeste une possibilité du locuteur à amener son interlocuteur à réagir. Cette modalité apparaît comme une modalité de liberté dans la mesure où le locuteur peut se permettre ou non de satisfaire son intention.

3-1-2) La modalité épistémique

La modalité épistémique tire sa source du vocable *Episémè*, c'est-à-dire *connaissance*. Elle puise sa spécificité dans ce que l'énonciateur considère comme les chances de réalisations de la relation prédicative. En d'autres mots, cette modalité marque la certitude ou l'incertitude du locuteur par rapport au contenu de son assertion et regorge généralement des verbes tels que savoir, croire, considérer, estimer, juger, penser, être sûr, avoir l'impression ;

¹⁰⁹Cresti (E) et Alii, *Nouvelles méthodes d'archivage en langue parlée dans un corpus roman multilingue*, LREC , 2002, p.2.

des adverbes comme peut être, sans doute, vraiment, certainement, probablement ; des adjectifs tels que vrai, certain, exact. Nous pouvons les repérer dans les exemples suivants :

E69-je **crois** comprendre cette métaphore, fit Georges comme dans un élan de mysticisme. (T.S.T.A P.234)

E 70-Je **sais** où Wenderlin est enfermé, maman (Pt. p.204)

L'énoncé E 69 ci-haut est un postulat selon lequel le locuteur dit sembler appréhender une figure métaphorique relative à ce que c'est que les manifestations de l'amour. Le verbe « croire » est donc employé dans cet énoncé en guise de prédisposition morale du locuteur ainsi que sa conviction à la véracité de son assertion. Par le verbe *croire* dans cet énoncé, le locuteur partage l'opinion de son interlocuteur sur les facettes de l'amour. L'usage de ce verbe de certitude est, manifestement, l'expression, dans cet extrait, de la modalité épistémique qui se veut une relation prédicative de ce qu'évoque le locuteur.

L'énoncé 70, *via* le verbe savoir, est l'expression de la certitude, de la part du locuteur à sa génitrice. Il certifie connaître, de manière irréfutable, l'endroit exact qui abrite Wenderlin.

À partir des verbes « savoir » et croire étudiés dans le cadre de la modalité épistémique, nous pouvons dire que la connaissance est surtout marquée par la croyance et la certitude. Cela s'explique par le fait que la majorité des locuteurs expriment la prise de leurs positions sur les sujets qui meublent leurs interactions à savoir le néocolonialisme, la répression de l'autorité administrative locale entre autres.

3-1-3)La modalité déontique

Le mot déontique vient du grec *deonta* qui veut dire *ce qu'il faut*. La modalité déontique concerne le devoir et le droit en termes d'obligations et de permission en référence aux catégories : prescrire/proscrire, permis/facultatif. D'après Sarfati¹¹⁰, les modalités déontiques recouvrent toutes les formes d'expression qui régulent la relation du locuteur à son interlocuteur telle que la permission, l'interdiction, l'obligation. Ainsi, elle expose un jugement à caractère institutionnel. Selon Cresti, « à travers la modalité déontique, une situation est évaluée comme permise ou interdite, suivant une logique d'obligation ; cette modalité informe si la réalisation d'un état de choses est requise, permise ou interdite, ou dans

¹¹⁰Sarfati *op.cit.*, p 20.

un sens plus large désirée ou poursuivie »¹¹¹. En d'autres termes, les notions d'interdiction, de permission et d'obligation vont en harmonie avec la modalité déontique. Analysons les illustrations ci-après :

E 71-Je **dois** dire qu'en dehors d'Alphonse lui-même et de deux de ses amis, tous les autres cotisants étaient des femmes. (P pp. 163-164)

E 72-Pourquoi tout le monde avait un père et pas moi ? Tu **peux**m'expliquer ? (T.S.T.A p. 355)

E 73-**Pas questions**, au contraire, je vais mettre votre laissé-passé en règle tout de suite. (p p.266)

E 74-Je t'interdis, tu m'entends ? Jamais je n'ai... (T.S.T.A p. 207)

Dans l'énoncé E 71, le verbe devoir a valeur d'obligation. Le locuteur via ce verbe, prend un engagement moral de ne décrire, et ce de manière fidèle, que ce qu'il a observé. Cette contrainte d'exactitude sur ce qu'il dit, ne dépend que de lui.

L'énoncé E 72, rappelons le, fait partie de la catégorie des énoncés performatifs implicites par réduction ; il entre dans la classe des directifs, vu qu'il incite au faire-faire quelque chose à l'interlocuteur par le locuteur. Nous avons vu plus qu'un directif peut s'obtenir par la simple suggestion ou par l'exigence impérieuse. Nous avons dans cet énoncé directif, une suggestion, ce qui implique une bienséance. Le locuteur évoque une impossibilité morale de faire du bruit lorsque vient le moment de repos à son allocataire.

Les énoncés E 73et E 74 sont des locutions qui ont valeur d'interdiction. Ici, les locuteurs émettent chacun une défense d'exécution d'un fait, d'une action.

3-1-4)La modalité boulique

Le mot *boulique* vient du grec « boulē » qui signifie *volonté*. En linguistique, ce mot se rattache aux mots qui expriment le regret et le désir. Un énonciateur peut *via* cette modalité exprimer son adhésion ou son refus d'une idée, d'une opinion.

Lorsque le locuteur a la volonté, il exerce un libre choix, cela repose aussi bien sur sa raison, sur certaines normes que sur un certains principes préétablis. La volonté traduit ce que

¹¹¹Cresti, *op.cit.*, p.2.

désire quelqu'un et qu'il rend intentionnellement effectif. Les énoncés qui suivent, tirés de notre corpus, illustrent cette modalité :

E 75-Je **veux** une épouse intelligente, moderne qui comprenne son mari à demi-mot. (P. P.89)

E 76-Il n'a pas bu une goutte depuis des semaines-je **veux** dire une goutte de trop, bien sûr. (P. P.169)

Ces phrases expriment la volonté à travers le verbe *vouloir* conjugué au présent de l'indicatif.

Ce qu'on retient, c'est que les locuteurs de ces énoncés émettent chacun souhait. À travers E 75, le locuteur émet le vœu d'avoir une épouse avec des caractéristiques telles que l'intelligence, qui épouse la vie moderne et qui assimile naturellement ses désirs. E 76 est l'expression de la précision du locuteur, sur la maîtrise de consommation d'alcool de celui dont-il parle. En employant le verbe « vouloir », il précise que celui dont-il parle bois, mais avec modération. Par chacun de ces extraits, leurs locuteurs respectifs affichent ce qu'ils désirent (épouse pour l'un et précision expressive pour l'autre).

Et lorsque le locuteur émet l'objection ou le refus par rapport à une certaine opinion ou à une demande, cela peut se percevoir à travers certains morphèmes de négation comme c'est le cas dans les énoncés ci-dessous, issus du corpus :

E 77-Je **ne veux pas** devenir ministre. (T.S.T.A. P.358)

E 78-Demain, je leur dirai qu'ils peuvent dégager, je **n'en veux plus**. (T.S.T.A P.212)

Ces énoncés ont recours à la négation à travers les morphèmes « ne...pas », « n'...plus » pour exprimer l'inacceptation.

L'usage de cette modalité tend à orienter l'action à effectuer une fois qu'elle est exploitée : elle converge de ce fait vers la performativité de certains énoncés

3-2- LES MODALITÉS D'ENONCÉ : les subjectivèmes

Le langage est une association de signes choisis dans le but de véhiculer un message. Si le langage discursif est sélectif, le langage romanesque l'est davantage, vu que l'auteur

prend sa plume pour véhiculer une certaine idéologie, et il la construit avec certains mots et tournures de phrases dans une série de paradigmes prévus par le code. Ce choix peut varier suivant la personnalité du sujet ou le contexte d'énonciation. Or, les énoncés performatifs exploités par Mongo Béti, dans notre corpus, ont pour finalité de changer l'idéologie des lecteurs. Pour accomplir son intention, l'auteur a fait recours aux subjectivèmes. En effet, Kerbrat-Orecchioni crée le concept de « subjectivème »¹¹² pour exprimer l'idée selon laquelle en situation de communication, les acteurs du discours connotent des jugements qui donnent une idée de l'univers axiologique du locuteur. En cela, n'importe quelle unité langagière est susceptible de devenir subjective lorsqu'elle est employée dans le cadre du discours. De ce qui précède, il s'avère intéressant de déterminer, dans *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue*, les éléments discursifs qui sont plus subjectifs que d'autres, afin qu'ils nous fournissent plus d'informations sur la relation que le locuteur entretient avec l'objet qu'il désigne. Cette relation locuteur-énoncé peut s'axer aussi bien sur le plan évaluatif, affectif que verbal.

3-2-1) Les modalités évaluatives

Une modalité est dite évaluative lorsqu'elle traduit le jugement de valeur et l'évaluation du sujet parlant. D'après Moiraud ; les modalités d'évaluation permettent de « porter un jugement, une appréciation sur les objets du monde dans lequel on vit. »¹¹³. En d'autres termes, la modalité évaluative fait naturellement partie du langage humain. Elles permettent au locuteur d'exprimer sa subjectivité de manière non déictique. Les modalités évaluatives se manifestent, dans notre corpus, à travers des noms insultants, des adjectifs non axiologiques, des adjectifs axiologiques et des adverbes ayant pour suffixes *-ment*.

3-2-1-1) Les noms insultants

Un nom est un mot qui sert à désigner quelqu'un ou quelque chose. Selon l'intention de celui qui l'emploie, il peut être utilisé à une fin méliorative ou péjorative. L'examen de notre corpus montre la présence de certains noms dévalorisants qui portent une coloration péjorative, voire injurieuse. Ces noms injurieux sont, pour la plupart, des noms et prénoms ridicules et jouent un rôle capital dans l'accomplissement des énoncés performatifs ou mieux dans le schéma de déconstruction et de reconstruction thématique qu'élabore Mongo Béti. Mais avant d'analyser quelques exemples dans la pléthore de noms insultant qu'offre notre

¹¹² Orecchioni, *L'Énonciation : De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris, 2009, P.79.

¹¹³ Moiraud, *Une grammaire des textes et des dialogues*, Paris, Hachette, 1990, p.92.

corpus, consultons d'abord Lagorgette qui précise que : « L'insulte n'est en fait qu'un symptôme bien souvent, et nous serions tentée de dire un appel à l'écoute ; elle serait même le dernier bastion de la politesse : si chaque société a en effet à sa disposition tout un arsenal langagier dépréciatif, c'est que cette banque linguistique renvoie à un besoin. »¹¹⁴ Autrement dit, l'auteur démontre qu'émettre une insulte peut être synonyme d'un appel à l'écoute. Dans cet ouvrage, elle précise que l'insulte permet d'exprimer les aspects stigmatisant dans une société. Revenons à l'analyse de ces énoncés qui se rangent dans la catégorie des noms insultants :

E79-**Merde** ! La ferme. (TSTA P.56)

E80-Puisque je te dis que je ne suis pas un **mouchard** !(P p.17)

E81-J'ignore pourquoi ce vieux **toubab**-là veut que je te suive. TSTA P.155)

E82-**Sale menteuse** ! (P p.17)

Dans l'énoncé 79, un personnage est taxé de **merde**. Rappelons que ce mot renvoie à première vue à la matière fécale. Est aussi taxée de merde, une personne méprisante. Le mot « **mouchard** » dans l'énoncé 80 est une appellation qu'on colle généralement à une personne peu importante qui se plaint au moindre fait. « **Toubab** », dans l'énoncé 81, renvoie à animal, plus précisément gibier, dans la langue locale de l'auteur. Cela revient à dire que le personnage de Georges Lamotte est assimilé à un gibier dans notre corpus. L'énoncé 82 « **Sale menteuse** » est un syntagme nominal renvoyant à une appellation péjorative du locuteur à l'endroit de son allocataire.

Ces appellations en lieux et places des noms et prénoms, de par leurs connotations, amènent tout potentiel lecteur à considérer les personnages interpellés comme tels : les lecteurs se font ainsi une image de ces personnages sur la base des noms qui leurs sont attribués, ce qui va en droite ligne avec le but des énoncés performatifs. Outre les substantifs, les adjectifs sont aussi capables d'évoquer le caractère émotionnel de locuteur.

3-2-1-2) Les adjectifs non-axiologiques

Un adjectif qualificatif est un mot qui apporte une précision à un nom. De par sa nature, l'adjectif est, de manière générale, le lieu d'expression de la subjectivité du locuteur.

¹¹⁴ Lagorgette, D., *Insulte et conflit : de la provocation –Et retour ? In les cahiers de l'école*, N5, Université du Savoie, Madrid, 2004, P.39.

Les adjectifs subjectifs non-axiologiques impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté sans qu'il ait jugement de valeur ni d'engagement de valeur, ni d'engagement affectif de la part du locuteur. Kerbrat-Orecchioni va dans le même sens que cette définition en soutenant que les adjectifs subjectifs non-axiologiques sont des adjectifs « qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif de la part du locuteur, implique une évaluation quantitative ou qualitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent. »¹¹⁵. L'auteure poursuit la précision sur les adjectifs subjectifs non-axiologiques en affirmant qu'ils « énoncent en même temps qu'une priorité de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet »¹¹⁶. Le rapport avec les énoncés performatifs qui visent le faire ou le faire faire, est que le locuteur qui est ainsi impliqué dans son énoncé, en précisant la valeur, la forme, la taille, le nombre de l'objet désigné, n'a qu'un but : celui de persuader son lectorat par cette orientation qualitative ou quantitative. Parlant de l'orientation qualitative ou quantitative, Mongo Béti en a fait usage de manière multiple dans notre corpus :

E83- J'irai partout où je peux recueillir des lumières sur la mort de ma pauvre **petite** sœur. (Pt. P.57)

E84- Hé, **jeune** homme ! **Jeune** homme ! **Jeune** homme ... (Pt. P.12)

E85- Je vous dis : c'est une ère **nouvelle** qui s'ouvre. (TSTA P.43)

Mongo Béti utilise les adjectifs non-axiologiques « petite », « jeune », « nouvelle » sans y mentionner sa subjectivité, encore moins un jugement de valeur.

Le locuteur de l'énoncé E 83, le personnage Essola, exprime son dévouement à aller partout où il peut avoir des renseignements sur peut être arrivé à sa sœur cadette, Perpétue. Par la suite, E 84, le locuteur interpelle par trois fois, une personne moins âgée que lui ; c'est ce que traduit l'adjectif non-axiologique *jeune*. En fin, l'énoncé E 85, est une révélation, via le mot « nouvelle », sur un changement de climat social, de vie dans la société où se trouve le locuteur et où la vie prend un penchant positif pour les habitants de cette société.

3-2-1-3) Les adjectifs axiologiques

Les adjectifs axiologiques sont ceux qui portent un jugement de valeur sur un être ou une chose. Ils réfèrent aux normes du vrai, du beau et du bien, qui sont des valeurs. En

¹¹⁵ C., Kerbrat –Orecchioni, *op cit.*, 1980, p.85.

¹¹⁶ C., Kerbrat –Orecchioni, *op cit.*, 1999, p.95.

valorisant ou dévalorisant donc ce qu'il énonce, l'auteur via l'auteur guide la perception du lecteur sur ce dont il parle. Selon Kerbrat-Orecchioni, « l'usage d'un adjectif évaluatif est relatif à l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objets donnés. »¹¹⁷. En d'autres termes, l'interprétation d'un adjectif axiologique est relative à la conception que se fait l'auteur de la nature des termes utilisés. Les adjectifs axiologiques permettent de modifier la représentation d'un objet du discours afin d'obtenir l'adhésion du destinataire. Notre corpus regorge cette catégorie de mots qui, de par leur signification, donne une certaine orientation envisagée par Mongo Béti. Ainsi, les énoncés suivants contiennent des adjectifs axiologiques :

E 86 -Plus c'est **primitif**, plus j'adore. (T.S.T.A p.72)

E 87 -Je Suppose, fit l'avocat, que tu veux parler de cet enulé de flicaillon de **merde**(TSTA P. 60)

3-2-1-4) Les adverbes en « -ment »

Un adverbe est un mot invariable qui s'adjoint à un verbe, à un adjectif, à un nom ou à un autre adverbe, pour en modifier ou en préciser le sens. Selon Grevisse dans *Le bon usage*¹¹⁸, un adverbe est un mot qui sert de complément à un autre mot. Grace à leur capacité d'amplifier une affirmation, les adverbes ont un rôle capital dans la modalisation énonciative. Ils expriment généralement le doute, la probabilité, la certitude, entre autres. Employé ainsi avec l'implication sentimentale d'un locuteur, ils sont dit subjectifs. Les adverbes subjectifs peuvent relever des termes affectifs, évaluatifs, axiologiques non axiologiques et surtout des modalisateurs. Les modalisateurs évaluent le degré d'adhésion de l'émetteur dans son discours. Ils sont, selon Kerbrat-Orecchioni,¹¹⁹ des « procédés signifiants qui signalent le degré d'adhésion (forte ou mitigée/incertitude/rejet) du sujet d'énonciation aux contenus énoncés ». C'est-à-dire si un énoncé est vrai, vraisemblable, douteux, certain, incontestable par rapport à un autre énoncé. Les adverbes permettent de montrer la sensibilité de celui qui parle et accompagne de manière capitale, les énoncés performatifs dans la conversion idéologique du lectorat. Les énoncés suivant attestent la contribution des adverbes à la persuasion dans notre corpus :

¹¹⁷ Kerbrat -Orecchioni, *Op.Cit.*, 1999, p.97.

¹¹⁸ Grevisse, *Le bon usage*, Bruxelles, Boeck Duculo, 14^e éd. 2007.

¹¹⁹C.,Kerbrat -Orecchioni, *op cit.*, 1980, p.133.

E 88 -**Décidément**, songeait Eddie, plus péquenot que ce type, je meurs. Demander à sa belle-sœur la permission de sortir pour fumer, oh, oh... il faut le faire. (T.S.T.A. p.231)

E 89 -Dis, Eddie, fit le flic en baissant **brusquement** la voix, j'arrête, moi. (T.S.T.A. P.176)

E 90 -Je crois **sincèrement** que le fonctionnaire du cadre subalterne du s'il y réfléchit **vraiment**, fera son deuil du scooter. (p. pp.123-124)

E 91 -Eh bien, j'avoue à ma grande confusion que nous y avons cru, **vraiment**. (P. p.164)

Dans ces exemples nous avons souligné cinq adverbessubjectifs: *décidément, brusquement, sincèrement et vraiment (02 occurrences)*. Le premier adverbe, dans E 88, révèle l'attitude de constatation d'Eddie sur les mœurs occidentales inacceptables en Afrique, qui voudrait qu'un homme demande la permission à une femme avant de se mettre à son aise. Dans l'énoncé 89, l'adverbe *brusquement* , employé par l'auteur du texte, explicite une baisse inopinée de ton par le policier ; ce qui sous-entend qu'il que ce policier s'est retrouvé en situation de infraction. Les adverbessubjectifs *sincèrement et vraiment de l'énoncé90* démontrent le sentiment d'authenticité, d'idée de vérité que l'énonciateur a de la situation misérable des fonctionnaires de son milieu social. Cet adverbe expose ainsi le mal aise social qui prévaut dans ce milieu. L'adverbe *vraiment de l'énoncé 91 exprime* la sincère désolation de l'orateur quant-au mensonge sur la situation de tromperie qui accompagne la pauvreté. Il exprime sa désolation à l'endroit de ces Africains qui espèrent une amélioration des conditions de vie par une magie financière.

3-2-2) Les modalités affectives

Les modalités affectives sont des mots qui relèvent des émotions, des sentiments, des affects ou des passions. La modalité affective fonctionne comme un concept qui permet d'introduire la subjectivité du locuteur par ses émotions et ses sentiments ; et qui dit subjectivité dit expression d'une action voulue :une orientation d'estime de l'autre, une considération à faire partager. Pour apporter plus de précision sur les modalités affectives, Kerbrat-Orecchioni les illustrent à travers cet extrait : « “Cette pénible affaire”, “cette triste réalité”, “la malheureuse Madame B”, “la pauvre femme” : autant d'expressions qui sont à considérer comme subjectives dans la mesure où elles indiquent que le sujet d'énonciation se

trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé »¹²⁰. À la suite de cet extrait l'auteur lie à ces termes affectifs, un rôle *affectivisant* en espérant que cet *enthousiasme* ou *apitoiement* manifesté par le locuteur à l'endroit de l'interlocuteur, favorise, tel qu'opère la performativité des expressions, l'adhésion de ce dernier à l'interprétation des faits mis à sa disposition. Les termes affectifs de notre corpus se manifestent dans diverses catégories des mots : les adjectifs affectifs, les substantifs affectifs, les verbes de sentiment.

3-2-2-1) Les adjectifs affectifs

Les adjectifs affectifs énoncent aussi bien une propriété de l'objet qu'ils déterminent, qu'une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Il arrive fréquemment qu'ils impliquent un engagement de l'énonciateur à travers ses émotions et ses sentiments, vis-à-vis d'un objet ou d'une personne qu'il détermine. Les adjectifs affectifs sont dit *subjectifs* dès lors qu'ils manifestent la présence de l'énonciateur au sein de son énoncé en apportant une appréciation méliorative ou péjorative de ce qu'il entend qualifier et ainsi, persuader son auditoire par la sensibilité. Dans le cadre des énoncés performatifs qui visent un certain changement, Mongo Béti en fait un usage particulier. Les extraits qui suivent illustrent à suffisance, le rôle de changement à leur attribué :

E 92 - **Incroyable** ! fit le flic à Eddie, *ils* n'ont pas d'immatriculation. (TSTA P.129)

E 93 - Voila bien les flicailleurs **merdiques** de chez nous. (TSTA P.127)

E 94 - Cela doit faire quelque chose quand même, de pouvoir signer un cheque de deux cents billets. **Formidable**...(Pt P.127)

Les adjectifs « **incroyable** », « **merdiques** », « **formidable** » utilisés par les locuteurs ont une coloration aussi bien péjorative que méliorative et sous entendent à les sentiments de mépris et de joie.

L'énoncé 92 est une qualification péjorative du manque d'immatriculation observé sur les véhicules des taximen de cette société. L'énoncé 93 présente les traits de négativité des policiers de cette société. L'auteur parle ici, des hommes en tenues qui abusent des civiles avec des comportements peu orthodoxes chapeautés par une corruption à n'en point finir.

¹²⁰Kerbrat-Orecchioni, *Op. cit.*, 1999, P.140.

Ce pendant, l'énoncé 94 est un émerveillement du personnage de Caramela à l'endroit du personnage d'Edouard, pour avoir compté la somme de deux cent mille francs tout d'un coup pour l'achat d'une voiture. En dehors des adjectifs, Mongo Béti utilise aussi les substantifs qui traduisent l'émotion des locuteurs.

3-2-2-2) Les substantifs affectifs

Un substantif est dit affectif lorsqu'il désigne quelqu'un ou quelque chose en prenant une connotation méliorative ou péjorative. Un tel substantif peut dériver d'un adjectif axiologique ou d'un verbe. Dans les extraits qui suivent, on y trouvera des substantifs valorisants ainsi que ceux dévalorisants :

E 93 - Je ne peux plus trimballer ces **gonzes** tout le temps. Tu imagines ma vie ? on n'est pas de bois. (TSTA P.120)

E 94- Chauffeur, arrête ici, je suis arrivée chez moi. Voici un billet de dix mille. Garde tout, c'est ton jour de chance. Bonsoir. Et merde aux diplomates et aux **cocus** ! Tous des **cons** et des **enfoirés**. Mort aux cons...(TSTA P.333)

E 95 - Oh, ma **poulette**, s'écria-t-il en prenant l'enfant dans ses bras, tu pleures ? (TSTA P.323)

E 96 - Bravant la longueur de chemin, je suis venu à toi, Maria, parce que, informé par la renommé, je sais que tu possèdes le **trésor** que convoite mon cœur. (Pt P.89)

Pour exprimer sa subjectivité, l'auteur s'attèle sur l'utilisation des substantifs tels que : « **gonzes** », « **cocus** », « **cons** », « **enfoirés** », « **poulette** », « **trésor** ». Ces appellations ont une connotation péjorative et méliorative.

Ainsi, les énoncés 93 et 94 contiennent des substantifs péjoratifs. Dans l'extrait 1, le personnage d'Eddie appelle ses gades-de corps « gonzes », pour exprimer son mécontentement à les avoir tout le temps partout où il se rend, le privant ainsi de liberté. L'extrait 94 contient des appellations peu commodes du corps administratif de cette société, par le personnage de Le directeur de l'ANDECONINI. Ce dernier exprime son mécontentement quant-au traitement indécent qu'infligent ces fonctionnaires aux civiles de cette société. Ce pendant, l'énoncé 95 et 96 présentent des noms mélioratifs. Ces énoncés contiennent des noms sublimant « poulette » et « trésor ». Ils sont l'expression de toute l'attention que leurs locuteurs notamment le personnage de Georges (extrait3), porte à l'endroit de sa petite fille et tout la délicatesse avec laquelle il la traite. L'extrait 96 est du personnage de Vénérable Zambo, parlant Perpétue, fille adoptive du personnage d'Anna

Maria. Il souhaite avoir Perpétue comme belle-fille (épouse de son fils) et utilise à cet effet le mot « **trésor** » pour exprimer combien elle est précieuse pour lui. Outre les substantifs, les verbes sont aussi capables d'évoquer le caractère émotionnel du locuteur.

3-2-2-3) Les verbes de sentiment

Dans un énoncé, le verbe est un mot capital : il permet d'exprimer des actions, des états et des changements en les situant dans le temps (passé, présent, futur, etc.) ; il est aussi, au niveau syntaxique, le noyau qui lie les différentes parties de la phrase. Du fait de son accord très souvent avec son sujet et son obéissance à un temps verbal à lui assigné, le verbe possède une morphologie variable.

Un verbe est dit de *sentiment* lorsqu'il exprime une action intellectuelle, morale ou émotive. D'après Kerbrat-Orrechioni, il s'agit des verbes qui « expriment une disposition, favorable ou défavorable, de l'agent du procès vis-à-vis de son objet, et corrélativement, une évaluation positive ou négative de cet objet »¹²¹. Autrement dit, ce sont des verbes qui apportent, face à l'objet évoqué, un jugement de valeur, une expression émotive. Dans notre corpus, un grand nombre d'énoncés performatifs regorgent des verbes de sentiment parmi lesquels :

E 97 -As-tu vraiment pu croire que je t'avais abandonné, comme font souvent mes semblables ici ? **Pardonne**-moi, comme, je fais un curieux métier, tu sais ? **Pardonne**-moi, je t'en **prie**. (TSTA P.93)

E 98- Moi, je n'**aime** pas travailler avec les coopérants blancs, surtout les français. Ils dérangent trop avec leurs méthodes. Nous sommes en Afrique ici, et pas chez vous autres. (TSTA P.127)

E 99- Oui, (...) je **crains** que, même ainsi, une telle affaire ne passe par-dessus nos têtes, monsieur. Je le **crains** fort. (TSTA P.331)

E 100 -Ne dis rien ; ne cris pas, Perpétue, je t'en **supplie**. Je m'en vais tout de suite ; je ne t'embêterai plus, mais ne crie pas. Tout de suite, tout de suite. (Pt P.189)

Les verbes qui expriment l'affectivité dans ces énoncés marquent un sentiment de demande, de pardon, de peur. L'énoncé 97 est un appel à la réconciliation : un homme Blanc

¹²¹ Kerbrat-Orrechioni, *Op. Cit.*, 1999, P. 115.

reconnait ne pas être comme ses semblables qui passent leur temps à tromper les jeunes filles noires. Dans l'extrait 98, Mongo Béti critique la méthode de travail des coopérants français à travers le personnage de Zam. Par la suite, (énoncé 99) l'auteur présente une situation d'inquiétude qui nourrit la peur de deux personnages : l'Ambassadeur et le directeur de l'ANDECONINI. En effet, le premier est en complicité avec des trafiquants européens pour l'importation et le stockage clandestin de la dioxine, sur le territoire national, d'un déchet chimique redouté et toxique pour la vie humaine ; le deuxième est un complice qui masque les circuits de transaction et qui fait taire les dénonciations y afférentes. Dans leur effort à étouffer la vérité, ils sont envahis par le sentiment de peur. L'extrait 100 est une prise de parole du personnage *policier* pour alerter le Personnage de perpétue sur la position de son frère recherchée par tous dans son milieu de vie.

3-2-3) Les modalités verbales

Les modalités verbales sont des mots ou groupes de mots qui expriment le certain, le possible et le vraisemblable, manifestant ainsi le degré de certitude et de réalité. Elles se manifestent dans un discours *via* le mode, les auxiliaires modaux, les verbes d'opinion et des adverbes d'opinion.

3-2-3-1) Le mode

Le mot « mode » vient du latin *modus*, qui signifie « manière ». Il dénote la manière dont le verbe exprime le fait, qu'il soit état ou action. Autrement dit, les modes verbaux représentent la manière dont l'action exprimée par le verbe est conçue et présentée. L'action peut être mise en doute, affirmée comme réelle ou éventuelle. La conjugaison française comprend quatre modes personnels: l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel et l'impératif. Dans le cadre de ce travail, nous allons exploiter, d'un côté, le mode indicatif avec deux de ses cinq temps simples : le présent et imparfait de l'indicatif ; et de l'autre côté, le mode impératif.

3-2-3-1-1) L'indicatif : cas du présent et de l'imparfait

Le présent de l'indicatif énonce un fait considéré dans une phrase déclarative comme réel et certain dans le présent. Il est aussi employé pour des faits connus de tous ou pour des

expériences vérifiables par tous. Ce temps verbal permet aussi de relater une histoire comme si elle se déroulait au moment où relate les faits ; actualisant ainsi l'histoire narrée.

L'imparfait de l'indicatif est un temps verbal exploité pour exprimer une action en cours de déroulement dans le passé, c'est –à –dire une action qui s'est déroulée pendant une certaine durée dans le passé, sans être le passé simple ou le passé composé.

E 101-(...) je **suis** scandalisé(...) je **vois** faire dans la région du Sud-ouest d'où je m'en **retourne** dans quelques jours d'ailleurs. Tu **vois**, (...) j'**ai** sous ma responsabilité (...) n'**existent** nulle part (...), il **faut** avoir vu de ses propres yeux, (...), **dévastent** des hectares de forêts (...), il **faut** avoir vu (...) de rage destructrice. (Pt. PP.66-67)

E 102- j'**ai** un sérieux problème, toi seule **peux** m'aider à le résoudre. Tu **es** la femme que j'ai le plus aimée au monde. Tu le **sais** bien, n'**est**-ce pas ? Et maintenant, je **sais** que tu le seras toujours. (TSTA p.166)

E 103-Je m'**étais** rendu là-bas pour la noce de Perpétue, avec la vieille sorcière, naturellement. Eh bien figure-toi qu'un mois plus tard, je m'y **trouvais** encore. Tout le monde **était** parti, Perpétue et son mari pour Oyolo, maman chez elle ; et moi j'**étais** toujours là-bas. (Pt. P.252)

E 104- Je **savais** que je **pouvais** compter sur toi. À partir de maintenant tu as un congé de trois mois, renouvelable pour enterrer tous les membres de ta famille, y compris les nouveaux nés. (TSTA p.186)

À travers l'énoncé 101, Mongo Béti pose un problème poignant auquel l'Afrique fait face : la déforestation abusive. En faisant usage des verbes « suis », « retourne », « ai », « faut » (02 occurrences) qui sont au présent de l'indicatif et qui se rattachent à lui, l'auteur, via son personnage agent forestier, entend actualiser les faits qu'il vit au quotidien dans les forêts africaines. Le verbe « existent » mis pour les essences de bois, attestent de la véracité de ce que dit l'auteur et qui peut être vérifié. Le dernier verbe de l'extrait à savoir « dévastent », est l'expression de ce que cette mauvaise pratique n'a jamais cessée. L'énoncé qui suit(102) est un extrait d'une lettre de l'auteur à sa bien aimée. Par les verbes « ai » « peux » « sais » (02 occurrences), l'auteur veut rendre vivant les sentiments qu'il éprouve pour celle-ci. L'énoncé 103 est la description du déroulement du séjour du personnage de Martin au village. A travers les verbes « étais » et « trouvais », il présente le lieu exact où il se trouvait tandis que « était » localise la position de sa génitrice en ce moment là. De même,

l'énoncé 104 décrit l'état et le sentiment du personnage de commissaire, avant qu'il pose son souhait et obtienne la confirmation de bénéficier des services de police officieux de son subalterne.

En somme, les temps verbaux de mode indicatif en occurrence le présent et l'imparfait de l'indicatif, s'inscrivent dans l'expression de la réalité. L'utilisation du présent de l'indicatif vise à actualiser sinon présenter ce qui est ; l'imparfait est l'expression de ce qui s'est déroulé dans le passé. Ces deux temps de l'indicatif montrent que le mode indicatif a un rapport étroit avec le certain, qui est une valeur capitale à la modalité logique. Mais dans quel contexte peut-on faire face au doute ou à l'incertitude ?

3-2-3-1-2) Le conditionnel présent

Le conditionnel présent est un temps de l'indicatif, qui s'appuie sur l'incertain. Exprimant un acte qui aura lieu seulement à une condition bien déterminée, le conditionnel présent relève d'un futur hypothétique et ne garantit, ainsi pas, la condition de félicité, condition qui n'est effective que lorsque le locuteur, qui émet un propos, est convaincu de ce qu'il affirme pour réussir à gagner la confiance de son interlocuteur. L'emploi du conditionnel présent est de nature à semer le doute dans l'esprit de l'interlocuteur et même du lecteur. Quelques extraits, de notre corpus, présentent des situations d'incertitudes à travers l'emploi de ce temps verbal :

E105 -Si Ruben avait vécu, peut-être qu'il **aurait** fait bon avoir une grosse tête. Mais avec Baba Toura, il vaut mieux ne pas crier sur les toits qu'on connaît le book. Pour rien au monde je ne **voudrais** être toi, frangin. (Pt P.56)

E106 -j'ai rédigé et signé une reconnaissance de dette, que je vais remettre entre tes mains, et à laquelle **j'aimerais** que, d'un commun accord, nous ajoutions une sorte de codicille précisant en combien de mensualités je devrais acquitter le restant de la dot. (Pt 228)

E107-Supposons que des gens malveillants veuillent connaître mes conversations et, *ipso facto*, s'informer d'avance des mes projets de papiers, qu'est-ce qu'ils **feraient** ? Ils **m'amèneraient** astucieusement à emménager dans une maison truffée de micros. (TSTA P.94)

Tous ces énoncés, marqués par le recourt au conditionnel, ont en commun le caractère incertain des locuteurs respectifs qui s'expriment. L'extrait 105 commence par l'évocation d'un Ruben décédé qui *aurait* fait les choses autrement, s'il était en vie. Cette spéculation sur

la manière de gérer les choses vient de ce que le concerné ne vit plus. Le deuxième verbe *voudrais*, est utilisé par quelqu'un qui ne veut pas être à la place de son frère. À travers l'énoncé 106, le locuteur exprime une doléance à son interlocuteur, qui est aussi son créancier. En utilisant le conditionnel, le locuteur ne sait encore si son créancier va adopter son opinion. L'extrait 107 est une imagination d'un acte que pourraient poser les personnes malveillantes. Le recours au conditionnel présent affiche le désir des locuteurs d'emballer leurs interlocuteurs respectifs dans le doute aux sujets qu'ils évoquent

3-2-3-2) *Les auxiliaires modaux et adverbess d'opinions*

Remarquons, de prime abord, qu'un verbe auxiliaire est un verbe qui est au service d'un autre verbe. Il est dit « modal », lorsqu'il permet au locuteur d'exprimer son point de vue sur ce qu'il énonce. Les auxiliaires modaux sont donc des verbes susceptibles d'exprimer l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Cette attitude peut exprimer la possibilité ou l'impossibilité, l'obligation ou la volition, la permission ou l'interdiction, de paraître et de souhait. Ajouté à une assertion neutre ou objective, l'auxiliaire modal apporte une modification aussi bien perceptible sur la forme que sur le fond d'un énoncé. Ces auxiliaires modaux sont généralement l'expression de la capacité intellectuelle du locuteur et emploie souvent des verbes tels que : « falloir », « devoir », « pense », « pouvoir », « paraître », « espérer », « souhaiter », « vouloir », etc. Notre corpus affiche une pléthore d'auxiliaires modaux indiquant ainsi les énoncés performatifs ; le choix d'en faire usage à profusion n'est certainement pas du hasard de la part de Mongo Béti :

E 108-Moi, je **voudrais** mettre l'accent sur les faits, c'est notre métier non ?Ce macchabée, est-ce que c'est vrai ? Est-ce que ce n'est pas une mise en scène ? On a peut-être sollicité la morgue, qui a prêté un corps. Ça changerait tout. (TSTA 78)

E 109- Je **crois** comprendre cette métaphore, fit Georges comme dans un élan de mysticisme. Et finalement, je n'oserais vous donner tort, car il est vrai que l'amour surprend toujours, quelle que soit la situation, même dans le cadre de la polygamie. (TSTA 234)

E 110- Si Ruben avait vécu, peut-être qu'il aurait fait bon avoir une grosse tête. Mais avec Baba Toura, il vaut mieux ne pas crier sur les toits qu'on connaît le *book*. Pour rien au monde je ne **voudrais** être toi, frangin(Pt 56)

E 111- Je **devrai** acquitter le restant de la dot. (Pt 228)

Le verbe « vouloir » dans l'énoncé 108, marque la volonté, voire la détermination du locuteur, en tant que journaliste, de préciser les circonstances qui accompagne la découverte d'un corps ; cette quête de bonne information va en droite ligne avec la déontologie journalistique qu'il incarne. Par la suite (énoncé 109), l'auteur *via* son personnage fait allusion au fait de penser comprendre l'amour ; le verbe « croire » est l'expression de l'incertain quant-à comprendre exactement ce que dit son interlocuteur. L'énoncé 110, met en exergue le verbe « vouloir », expression vraisemblable, mais qui prend une tournure négative du fait du morphème de négation ne...pas. En effet, le locuteur souhaite ne pas être à la place de son interlocuteur qui a fait l'école et qui ne trouve pas de situation professionnelle convenable qui soit relatif à son niveau. L'énoncé qui clôt cette rubrique (énoncé 111) met en relief le verbe « devoir », qui est une expression de nécessité, par le locuteur, à accomplir son engagement marital par le règlement total de la dot de sa future épouse.

En somme, nous constatons que les auxiliaires modaux donnent généralement une orientation liée à l'action de la phrase. Les extraits ci-haut présentent les énoncés comme vrai, possible, nécessaires.

En dehors des auxiliaires modaux qui donnent une valeur à l'action phrastique, on a des verbes qui, en dehors des auxiliaires verbaux, évoquent eux même une opinion singulière.

3-2-3-2-1) Les verbes d'opinion

Les verbes d'opinion sont des verbes qu'on utilise pour donner un avis personnel, son point de vue par rapport à un sujet. Un locuteur peut exprimer son accord ou une opinion favorable vis-à-vis de son interlocuteur ou émettre son désaccord à celui-ci. Il est aussi possible pour un locuteur d'approuver avec réserve en accordant l'opinion de son interlocuteur avec nuance ou d'exprimer son désaccord d'une manière aimable.

E 112- Eh bien, je ne **crois** pas en Dieu, voila, c'est tout. (TSTA p.85)

E 113- « Quand on a mal au ventre, on se soigne ; et le meilleur médicament, c'est encore de cesser de manger ce qui vous donne le mal de ventre. ». Je **crois** que le type là (...) notre journal. (TSTA p.103)

E 114- Je m'en **doutais**. Tout le monde s'en **doutait**, à vrai dire. Nous **savions** que dès que tu serais là, il y aurait des étincelles. Nous **savions** aussi qu'un jour tu serais là. (pt p.26)

E 115- Mais, naturellement, je suis bourrelée de remords : je **pense** que ma Perpétwa aurait souhaité me voir près d'elle à ses derniers instants ; je **pense** qu'elle en aurait été

réconfortée. Je **regrette** de n'avoir pu assister ma fille tant aimée au moment suprême. (pt p.40)

Le verbe « crois » dans l'énoncé 112, dans la tournure négative, est de nature à exprimer la non acceptation d'un être suprême qui aurait le destin de tout et qui serait aux commandes de tous les actions de l'univers. Le verbe « crois » dans l'énoncé 113, est l'expression d'une incertitude sur l'identité du personnage délégué de l'insécurité. En effet, le personnage délégué de l'insécurité a utilisé une expression métaphorique en comparant le soin de mal de ventre à une mauvaise ligne éditoriale qui mérite d'être changée. Il assimile ce changement de ligne éditoriale à un changement de régime alimentaire pour éviter un mal de ventre à nouveau. Dans le fragment de l'énoncé 113, les verbes « doutais », « doutait », « savions » et « savions » vont dans le sens de l'hésitation/incertitude et d'une conviction à la fois : le locuteur, le personnage d'Amougou, affiche d'abord l'hésitation, qu'ont eu les habitants du village, sur le retour éventuel du personnage d'Essola, avant de marquer leur conviction à l'avoir parmi eux. En fin le verbe « pense » (02 occurrences) de l'énoncé 114 réfère au possible. Le personnage de Maria se disait qu'il était possible, par sa présence, d'assister sa fille Perpétue et que ce réconfort allait changer son destin. Le verbe « regretter » exprime le certain : le locuteur éprouve du remord de n'avoir pas été là pour sa fille. Les adverbes constituent aussi une branche des modalités verbales.

3-2-3-2-2) Les adverbes d'opinion

Un adverbe est un mot invariable qui apporte des précisions au verbe auquel il est rattaché. Le locuteur utilise l'adverbe subjectif pour exprimer son degré de certitude sur une action qu'il énonce. Il peut, de ce fait, présenter ce qu'il dit comme un savoir, une connaissance, une croyance, etc.

E 115- Voilà un homme qui avait du cœur, lui ; s'il avait été déporté, je suis **sûre** qu'il serait ici maintenant, près de moi. Je sais bien que cela ne servirait **sans doute** à rien ; mais est-ce donc si peu de chose que la présence d'un frère ? (Pt P.161)

E 116- Je le connais, **bien sûr** : c'est l'homme buté, la forte tête, le cabochard. (Pt P.23)

E 117- Je regrette, Georges, je n'ai pas de nouvelles de Nicolas ; maman en a **peut-être**. Tu lui as déjà demandé, je suppose. (TSTA P.143)

Dans l'occurrence 115, la fusion des adverbes « **sûre** » et « **sans doute** » fait ressortir la certitude de l'auteur qui tient à montrer la conviction de Perpétue d'avoir son frère Essola, de regretté mémoire, près d'elle pendant les moments difficiles qu'elle traverse, s'il (Essola) était encore vivant. L'énoncé 116 va dans la même lancée de certitude avec l'adverbe « **bien sûr** ». En effet, l'auteur met cet adverbe en relief pour monter la parfaite connaissance de son fils par Essola. Dans l'énoncé 117, Mongo Béti nuance ses propos à travers l'utilisation de l'adverbe « **peut-être** ». L'auteur montre dans cet énoncé, le doute quant à la connaissance des informations sur le personnage de Nicolas par sa mère. Par la suite, l'occurrence 118 est l'expression d'un avis partagé entre les personnages de monsieur l'Ambassadeur et le directeur de l'ANDECONINI au sujet des fûts de dioxine manquants qu'il fallait qu'ils soient quelque part pour justifier un tel manquant.

3-3) LES MODALITÉS D'ÉNONCIATION

Encore appelés types de phrases, elles (modalités d'énonciation) représentent le *modus* ; cette terminologie est d'origine latine et signifie « manière de dire ». Les modalités d'énonciation reposent sur le critère morphosyntaxique que revêt la phrase en fonction de l'implication que l'énonciateur fait peser sur le destinataire. D'après Bally, la modalité d'énonciation est « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif, ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit ». ¹²² Cela signifie qu'outre le contenu informationnel que le locuteur veut transmettre à l'interlocuteur, les marqueurs grammaticaux tels que la ponctuation et l'ordre des mots peuvent nous renseigner sur les types de phrases. D'après Jean Dubois et René Lagane, on a plusieurs types de phrases: « selon le motif qui pousse quelqu'un à communiquer avec les autres, il peut recourir à plusieurs types de phrases » ¹²³. On entend par « motif » une cause déterminante ou alors ce qui peut nous pousser à communiquer.

Dans cette sous partie, nous considérons *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue et l'habitude du malheur* comme des contenus d'énoncés performatifs en envisageant, de prime abord, le fait même de parler comme un acte de parole. Sur plan grammatical phrastique,

¹²² Bally, *Syntaxe de la modalité explicite*, Cahier Ferdinand de Saussure, n° 3, Genève, 1942, P. 3.

¹²³ Jean Dubois et René Lagane, *Novelle grammaire du Français*, Larousse, 1991, p. 14.

nous allons nous atteler à recenser et analyser la pertinence des énoncés de type déclaratifs, interrogatifs, exclamatifs, impératifs, injonctifs et la négation en rapport avec la logique performative. Dans chaque cas de figure, nous allons prélever quelques énoncés en vue de leurs analyses.

3-3-1) La modalité déclarative

Elle résulte d'un énoncé de type déclaratif. Un énoncé est dit déclaratif lorsque le contenu propositionnel se présente comme vrai pour l'énonciateur. Encore appelée modalité assertive, il est l'acte de parole par lequel le locuteur émet une information, formule un jugement sur quelqu'un ou quelque chose en le présentant comme vrai. En d'autres termes, l'énoncé de type déclaratif implique un jugement sur la valeur du contenu de l'énoncé. Cette définition épouse celle de Jean Dubois et René Lagane qui atteste que : « quand on fait savoir simplement quelque chose à quelqu'un, quand on énonce ou déclare sa pensée, quand on exprime une idée, une opinion on fait une phrase déclarative ». Elle se termine habituellement par un point (.) à l'écrit. À l'oral, la voix descend à la fin de la phrase. Comme nous l'avons remarqué ci-haut, son acte de langage de base est l'assertion et son but conversationnel est d'enrichir ou d'expliquer le contenu des faits sur lesquels les interlocuteurs échangent via l'ajout de la réponse. La modalité assertive s'exprime au moyen du type de phrase déclarative pouvant s'avérer affirmative ou négative. La vérité de l'énoncé étant relative vu que l'énoncé appartient à l'univers du locuteur. Les énoncés suivants sont de types déclaratifs :

E119- Je connais très bien Elisabeth. (T.S.T.A. P 343)

E120- J'ignore ce que je suis. (T.S.T.A. P 66)

E121- Je dois tout savoir. (P. P266)

Tous les énoncés suivants présentent les phrases déclaratives de formes affirmatives. Dans les exemples ci-dessus, les phrases sont construites autour d'une prédication. La matérialisation du point (.) en fin de phrase est le critère qui nous fait les classer dans les énoncés de type déclaratifs. Au regard de ces énoncés, force est de constater que leurs énonciateurs utilisent l'assertion pour montrer la véracité des faits. Ceux-ci sont d'autant plus vrais que le mode dominant est l'indicatif. A travers l'énoncé 119, l'énonciateur dit maîtriser parfaitement Elisabeth. L'énoncé 120 le locuteur Zam dit ignorer son existence dans le continent africain. Dans l'énoncé 121, le locuteur exige tout savoir sur la mort d'une fillette qui a eu lieu dans un secteur qui est sien.

3-3-2) La modalité interrogative

Une modalité est dite interrogative lorsqu'elle émane d'un acte de langage par lequel l'énonciateur adresse à un interlocuteur réel ou fictif la demande d'une information : c'est pour cela qu'on l'assimile à la notion de mise en débat. Dans l'énoncé en effet, l'émetteur suspend son jugement de vérité comme provisoirement indécidable. L'interlocuteur doit alors apporter une réponse, sauf dans le cas des fausses interrogations ou interrogations oratoires qui orientent le jugement de l'interlocuteur.

En effet, la présence de la question oratoire ou question rhétorique ne suscite ni une attente, ni une réponse. Il s'agit d'un procédé qui consiste à énoncer une affirmation sous forme de question. Son utilisation fait appel à la curiosité de l'interlocuteur ou du lecteur afin d'orienter sa pensée, suggérer une évidence, exprimer une hésitation, actualiser le discours et le rendre convainquant : c'est donc un procédé argumentatif.

Pour revenir à ce qu'est une question, Searle cité par Kebrat-Orecchioni, soutient que : « la question est tout énoncé qui se présente comme ayant pour finalité principale d'obtenir de son destinataire un apport d'information ». ¹²⁴Autrement dit, elle est un acte de langage directif, vu sa finalité, qui est celle d'apporter une réponse, une information à la préoccupation posée. Ce caractère contraignant dont le but illocutoire est de faire faire à autrui des choses ou une simple recherche d'information, fait dire à Martin Riegel et al que :

Elle correspond, comme acte de langage direct à l'acte de questionner ou interroger ; selon la situation, l'interrogation connaît différents degrés, de la question juridique contraignante pour autrui à la question que l'on se pose à soi-même. L'interrogation recourt à une intonation spécifique et à des moyens morphologiques et syntaxiques particuliers et variés, qui sont conditionnés par les registres de langue et marqués par l'opposition entre l'oral et l'écrit.

Autrement dit, l'usage de l'interrogation correspond à une attitude énonciative pendant laquelle le locuteur demande une information. À l'oral, l'interrogation est marquée par une intonation montante. À l'écrit par contre, elle se termine par un point d'interrogation (?). Les énoncés suivants sont des phrases interrogatives.

E122- Qu'est ce que tu penses-toi, de cette affaire ? (T.S.T.A. P 23)

¹²⁴Kebrat-Orecchioni, *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Nathan Université, 2001, p 86.

E123- Perpétue te ressemblait-elle ? (p. P.48)

E124- Pourquoi vouloir nous faire faire toujours les choses à la manière des Blancs ?
Regardez moi mes frères, est-ce que je suis Blanc ? Non, n'est ce pas ? (T.S.T.A P
195)

Nous avons ci-haut, les phrases qui se terminent par un point d'interrogation (?) ; c'est ce qui fait d'elles des phrases interrogatives. Dans chacun des deux premiers énoncés, le locuteur cherche à savoir quelque chose, en formulant une phrase interrogative. Ainsi, dans l'énoncé 122 le personnage de Zam demande à Elisabeth ce qu'il pense de des conditions de vie précaires en Afrique et qui paralysent les conditions de vie des Africains, surtout dans « une république africaine francophone »¹²⁵. L'énoncé 123 est une interrogation du personnage d'Essola au personnage de Crescensia sur une ressemblance entre Perpétue et elle. Pour persuader son lectorat, Mongo Béti fait appel aux questions oratoires. Ainsi, l'occurrence 124 met en exergue le fait que les Africains doivent cesser de valoriser la culture occidentale pour embrasser la leur.

En usant de l'interrogation oratoire comme c'est le cas dans ce dernier énoncé, l'autant entend influencer le lecteur en le poussant à l'adhésion de son opinion. Son récurrence dans notre corpus expose la visée de l'auteur à réorienter l'opinion du lecteur en ce qui concerne la thèse défendue dans ces énoncés à savoir le rejet de la culture occidentale et la valorisation de celle africaine. L'énoncé de type exclamatif est aussi une expression de la performativité.

3-3-3) La modalité exclamative

Elle est déduite de la phrase exclamative. Cette dernière permet d'exprimer un état du locuteur qui doit être interprété par l'interlocutoire : une émotion, un sentiment. Ceci veut dire en d'autre, que l'exclamation ne s'inscrit pas dans une situation d'interlocution ; le destinataire est seulement pris à témoin, étant donné qu'il n'a pas d'avis à donner. C'est dans cette mouvance que Tamassone soutient que l'exclamation « ne constitue pas un acte de parole qui implique une relation entre le locuteur et le destinataire. Elle est seulement l'expression d'une attitude affective subjective du locuteur »¹²⁶. Autrement dit, la phrase exclamative n'évoque pas les instances énonciatives. Elle se limite uniquement à l'expression émotionnelle ou sentimentale de celui qui parle. Sur le plan syntaxique, elle se matérialise à l'écrit par un point d'exclamation (!) à la fin de la phrase. En ce qui concerne son contenu, on

¹²⁵ Mongo Béti, *Trop de soleil tue l'amour*, Paris, Julliard, 1999, P22.

¹²⁶ R. Tamassone, *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave, 1996, p.140.

note une forte réaction émotionnelle ou affective, en occurrence la surprise, l'indignation, le soulagement, la joie, la colère, l'étonnement, la haine, l'amour, etc. L'intonation peut être montante ou descendante à l'oral. Les énoncés exclamatifs constituent des performatifs dont les valeurs illocutoires peuvent varier. Elles peuvent porter des injonctions. Les énoncés performatifs suivants sont des exclamations :

E 125- Attention ! il ne s'agit pas de vous tromper de chambre, vous réveilleriez un vieil homme. (P. p.48)

E 126- Puisque je te dis que je ne suis pas un mouchard ! (p. P.17)

E 127- Merde ! La ferme. (T.S.T.A P. 56)

E 128- Au revoir, messieurs ! (T.S.T.A P. 59)

Dans les énoncés qui précèdent, l'auteur exprime leurs attitudes des locuteurs, vis-à-vis d'un fait évoqué, mais ceux-ci éveillent certains sentiments au lectorat. De manière globalisante, Mongo Béti, à travers ces énoncés, laisse transparaître l'univers confortable que l'Afrique y compris son pays procure de manière naturelle. C'est ainsi que dans l'énoncé 125, le locuteur suggère à son allocutaire d'être prudent de manière à ne pas réveiller un vieil homme endormi dans sa chambre. L'énoncé 126 est l'expression de l'indignation à l'endroit de son allocutaire. Il procède par une explication en débutant son énoncé par **puisque**, comme pour rompre avec cette accusation non acceptable. A travers l'énoncé 127, le personnage Belingboa Jean-Martial, arbore sa casquette de commissaire divisionnaire dans sa présentation pour rappeler aux accusés et plaignants qu'il sera au centre de leur contentieux et que de son jugement, découlera une décision. L'énoncé 128 est un souhait d'au revoir de la part du commissaire divisionnaire comme pour mettre un terme à ces palabres. Par ces derniers énoncés, Mongo Béti entend taire les problèmes entre Africains pour faire face aux Occidentaux ainsi que l'administration néocoloniale oppressive. La phrase exclamative relevant de la subjectivité du locuteur, que dire de la modalité injonctive ?

3-3-4) La modalité injonctive (ou jussive)

Une injonction, encore appelée modalité impérative, est une attitude énonciative destinée à obtenir de l'interlocuteur un comportement adéquat selon le désir du locuteur. À travers cette modalité, le locuteur exprime sa volonté d'obtenir de son allocutaire un certain comportement et tend à lui faire réaliser le message de son énoncé. Cet acte de langage est d'autant plus contraignant qu'en linguistique, l'impératif est son mode par excellence.

L'énoncé de type injonctif exprime généralement un ordre strict, un souhait, un conseil, une demande polie, une prière entre autres. D'après Riegel et Alii :

Le type impératif ou injonctif est associé habituellement à un acte d'intimidation ou d'injonction (« ordonner quelque chose à quelqu'un » au sens large, de la prière à l'ordre vif en passant par le conseil). Il se caractérise par l'absence de sujet du verbe quand celui-ci est au mode impératif.

Autrement dit, la phrase injonctive ou impérative indique que l'énonciateur communique au destinataire un ordre, une interdiction, un conseil, une prière, etc. en attendant une réaction de celui-ci.

Au plan syntaxique, l'injonctif n'a pas une démarcation de ponctuation comme l'interrogation et l'exclamation avec les points d'interrogation et d'exclamation respectivement. Une de ses caractéristiques principales est l'absence du sujet du verbe. Il s'impose aussi par son contenu informationnel qui relève généralement de l'ordre et qui doit s'exécuter, même s'il n'est pas énoncé explicitement. Pour en savoir concrètement, étudions les énoncés ci-après :

E 129-Ne **pleure** pas frerot, je t'en supplie. (P p29)

E 130-**Approchons**-nous, chuchota Crescentia. (P p49)

E 131- Merde ! La **ferme**. (T.S.T.A p56)

E 132-Eh bien, **rends** toi utile au moins, **va** me passer ce fax dans le bureau du patron. (T.S.T.A p25)

Dans ces occurrences, l'impératif est le principal mode puisque sa fonction première est d'influencer le comportement de l'interlocuteur et d'agir sur lui. L'énoncé 129 est un conseil : le locuteur demande à son allocutaire de faire preuve de courage en ne pleurant pas. L'énoncé 130 est une demande polie du locuteur à son allocutaire de se rapprocher d'un point que les deux ont connaissance. L'énoncé 131 est un ordre strict. Le locuteur de cet énoncé s'adresse indiscutablement à son allocutaire. L'énoncé 132 est une autre demande polie du locuteur à son allocutaire. De manière globale, l'injonctif est un acte de langage qui amène son destinataire à exécuter une certaine action : c'est donc un acte de langage performatif.

3-3-5) La modalité négative

La phrase négative induit directement à la modalité négative dans un énoncé. Elle engage l'idée de la réfutation, de la contestation, de la négation.

« Négation » vient du latin « négatio » ou « negationis » qui signifie *action de nier*. *Le dictionnaire de la langue française*¹²⁷ le définit comme « un acte de l'esprit qui nie, ce qui prend le contre-pied de quelque chose, un mot ou un groupe de mots servant à nier, à prendre une préposition négative. ». Cet esprit de rejet se manifeste généralement dans un énoncé par des morphèmes de négation tels que : ne...pas, ne...que, ne...plus, ne...jamais, jamais, rien, personne, pas encore, non etc. La négation s'applique aux différents types de phrases en leur donnant une intention de rejet. C'est ce qui fait dire à J. Dubois qu'elle est : « un des statuts de la phrase de base (assertive ou déclarative, interrogative et impérative) consistant à nier le prédicat de la phrase ». Notre corpus contient des énoncés performatifs marqué par la négation. Les extraits suivants en sont des exemples :

E 133-Je jure que ce **n'**est **pas** moi, avait protesté aussitôt Martin. (Pt. P. 245)

E 134-**Non**, Monsieur, chuchota Norbert. (TSTA P.192)

E 135-Parce que, nous, dans notre police, on **ne** fait **jamais** d'enquête ; c'est même **interdit** (TSTA P.192)

En usant de la négation dans ces énoncés, l'auteur entend rejeter l'opinion qui est émise en avance : à travers l'énoncé 133, face aux reproches et accusations d'Essola, le personnage de Martin nie, via le morphème de négation **n'**... **pas**, avoir soustrait et bu des bouteilles d'alcool que son frère Essola a apporté de la ville et qui étaient destinées pour la belle-famille de ce dernier. L'énoncé 134 est une réponse négative, matérialisé par le morphème de négation **non**, du personnage policier de Norbert qui avoue ignorer leur mission secrète assigné par le gouvernement, que lui révèle Georges : il leur est demandé, pour éviter des désagréments aux futures élections, de s'assurer de la fidélité des partisans supposés du gouvernement. L'énoncé 135 quant-à lui, exprime l'interdiction d'enquête au sein de la police de du pays dans lequel ils se trouvent. L'adverbe **ne...jamais** et le verbe **interdit** expriment à suffisance l'interdiction d'enquête policière dans ce pays. L'auteur exploite la négation pour copter le lecteur à contester, nier, rejeter certains faits, certaines manières de penser pour embraser ce qu'il trouve rationnel. La récurrence de la négation dans notre corpus expose le fait que le lecteur est poussé à rompre avec ces opinions, que l'auteur insère dans les énoncés performatifs comme pour lui dire ce qu'il doit bannir.

¹²⁷*Dictionnaire de la langue française 1994 p.1383.*

En résumé sur l'étude des modalités d'énonciation, nous pouvons dire que les modalités interrogative, déclarative, l'injonctive et exclamative nous ont permis de constater que leurs locuteurs respectifs les emploient pour influencer l'attitude de leurs interlocuteurs. Ces modalités auxquelles s'ajoute la modalité négative, peuvent être considérées comme des modalités d'action, qui poussent l'interlocuteur à réagir favorablement ou non aux propos des locuteurs.

Parvenue au terme de ce chapitre, où il était question de mettre en exergue la problématique de la performativité à travers l'étude des modalités, il en ressort qu'on a trois grands groupes de modalités : les modalités logiques, les modalités d'énoncés et les modalités d'énonciation. Les modalités logiques englobent les modalités aléthiques relative au nécessaire ; les modalités déontiques liés à l'obligation, les modalités épistémiques évoquant le savoir certain et les modalités bouliques en liaison avec la volonté. Les modalités d'énoncé ou les subjectivèmes nous ont permis de traiter des diverses catégories grammaticales. Parmi ces classes grammaticales, on a d'abord, les modalités évaluatives, qui portent sur le jugement de valeur appréciatif ou dépréciatif relatifs aux propos du locuteur et qui sont constitués des noms insultants, des adjectifs subjectifs non axiologiques et axiologiques, des adverbes en « -ment » ; ensuite, les modalités affectives, exprimant un sentiment mélioratif ou péjoratif du locuteur sur son énoncé et qui est constitué des adjectifs affectifs, des verbes de sentiment et des noms affectifs ; enfin, en ce qui concerne les modalités logiques, qui expriment des propos en termes de vrai, de certain et d'indécis ; nous nous sommes axées sur analyse du mode, notamment l'indicatif et le conditionnel présent, les auxiliaires modaux, les verbes d'opinions et les adverbes d'opinions. Dans la rubrique modalités d'énonciation, nous avons la modalité déclarative, interrogative, l'injonctive, exclamative et négative. Nous constatons que celles-ci sont utilisées par les auteurs pour montrer la réalité de faits évoqués, afin susciter des émotions visant à gagner l'adhésion de l'interlocuteur (le potentiel lecteur) sur ce qui est dit. Nous réalisons que toutes ces modalités sont au service du changement idéologique prôné par Mongo Béti. En étudiant les modalités d'énonciation, nous avons réalisé que la déclaration vise surtout à convaincre l'autre de la véracité de ce que l'on affirme ; l'interrogation et l'injonction constituent respectivement des demandes de dire et de faire. L'auteur se les approprie pour démontrer sa détermination ferme, qui est celle de délivrer le peuple de toute oppression de l'administration post coloniale et les pratiques néocoloniales dont-il est victime. Dans les modalités langagières et les modalités d'énoncé, l'auteur donne son avis, ses sentiments, son opinion de ce qu'il exprime ; toutes ces marques participent à dire

au lecteur ce qu'il doit penser et faire : il est contre la culture occidentale en terre africaine et préconise l'humanisme des Africains aux occidentaux. Il condamne l'administration néocoloniale africaine qui considère ses usagers comme des Homme de classe esclavagiste . En définitive, nous avons réalisé que la modalité permet aux locuteurs de notre corpus de dénoncer certains maux qui embrigadent l'épanouissement des africains. Elles (modalités) font, d'un point de vue théorique, partie intégrante de l'énoncé et plus précisément de la subjectivité langagière en permettant au locuteur de s'imposer dans sa parole.

CHAPITRE 4 : VALEURS PRAGMATIQUES

On entend par valeur pragmatique, le caractère donné à une illocution, en vertu duquel cet acte, qui comporte déjà une signification, doit être compris en ce moment de telle façon bien déterminée. Il peut se ramener à un conseil, un ordre, une prière, entre autres. Le locuteur, qui produit un énoncé en situation de communication, a certainement comme objet, de susciter une réaction chez son l'allocutaire. Tout compte fait, de même que l'énoncé peut s'exprimer de manière explicite à travers des déictiques personnels, spatio-temporels ; de la même façon il (énoncé) peut avoir un contenu implicite à travers l'emploi du présupposé, sous-entendu, insinuation, allusion, inférence. Ce qui nous intéresse dans ce chapitre, c'est leur impact sur l'écriture de l'auteur, en rapport aux énoncés performatifs (contenus implicites) ; C'est aussi la manière de percevoir l'énoncé telle qu'indiqué par celui qui l'exprime (valeur illocutoire).

4-1) LES CONTENUS IMPLICITES

L'implicite est partie intégrante de la pragmatique de second degré. Elle est la partie non manifestée, mais indirectement impliquée par l'énoncé produit. Tandis que l'explicite apparaît comme ce qui est dit et facilement perceptible, l'implicite quant-à- elle semble cachée. Elle renforce l'énoncé performatif en présentant sous forme indirecte et voilée les croyances et opinions qui en constituent les prémisses incontestées. C'est certainement ce qui fait dire à Ducrot que :

Une [...] origine possible au besoin d'implicite tient au fait que toute affirmation explicitée devient, par cela même, un thème de discussion possible. Tout ce qui est dit peut être contre dit. De sorte qu'on ne saurait annoncer une opinion ou un désir, sans les désigner du même coup aux objections éventuelles des interlocuteurs. Comme il a été souvent remarqué, la formulation d'une idée est la première étape, et décisive, vers sa mise en question. Il est donc nécessaire à toute croyance fondamentale, qu'il s'agisse d'une idéologie sociale ou d'un parti pris personnel, de trouver, si elle exprime, un moyen d'expression qui ne l'étale pas, qui n'en fasse un objet assignable et donc contestable.¹²⁸

En d'autres termes, l'implicite engage l'allocutaire à compléter les éléments manquants dans un énoncé, de sorte qu'il se sente responsable de certaines déductions idéologiques dans une œuvre de l'esprit. Pour saisir le message, l'interlocuteur va

¹²⁸ O. Ducrot, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Herman, 1972, p61.

certainement recourir à des mécanismes qui lui faciliteront l'interprétation des données du texte. Or, quels sont ces mécanismes qui rendent cette interprétation non littérale possible et nécessaire ? C'est ce type de question que les recherches pragmatiques se posent, même si les différentes théories proposées n'apportent pas des réponses convergentes. Dans ce cas de figure, le lecteur devient un partenaire actif et adhère à la thèse en se l'appropriant comme venant de sa propre critique littéraire.

Ainsi, dans les modalités discursives notamment les modalités d'énonciation qui représentent les types de phrases, on décèle aussi bien les contenus explicites qui sont le sens premier des énoncés, que les contenus implicites qui sont masqués et qui nécessitent une analyse pour démystifier le sens de l'énoncé. Parmi ces contenus implicites, nous allons étudier : le présupposé, le sous-entendu, l'insinuation et l'allusion.

4-1-1 : Le présupposé

Ducrot pense que le présupposé a un statut d'implication immédiate, « évidente », dans ce sens qu'il semble fonctionner selon un principe d'identité. Même si les contenus présupposés sont différents des contenus posés, il n'en demeure pas moins que la distance au niveau du signifiant entre posé et présupposé est minime. Ainsi globalement présenté, il nous semble opportun de nous interroger sur le comportement réel d'un présupposé dans un énoncé.

De prime abord, Ducrot¹²⁹ pose comme première condition d'actualisation du présupposé, que l'énoncé soit vrai pour qu'il puisse prétendre à une valeur logique quelconque, pour qu'il puisse être présenté comme une thèse, susceptible de vérification et de réfutation, susceptible aussi d'être conclue d'une autre thèse ou de lui servir d'argument.

Ainsi, si un interlocuteur peut me prouver quelque chose à partir de l'énoncé et que je n'ai aucun moyen de dégager ma responsabilité, il me sera alors bien difficile de ne pas reconnaître ma maladresse. Se situant donc dans le même univers du discours, on peut conclure que le présupposé est l'objet fondamental qui lie les acteurs du dialogue.

Le présupposé est constitué du posé (énoncé) et des présupposés (les contenus cachés). Kebrat Orrechioni le définit comme étant :

Toutes les informations qui sans être ouvertement posées sont (c'est-à-dire dans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre) cependant automatiquement

¹²⁹O.Ducrot, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972, p. 26

*entraînées par la formulation de l'énoncé dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif.*¹³⁰

Le présupposé est donc cette partie cachée du message qui nécessite certains prérequis pour être décelée. La détection des présupposés n'est donc pas liée seulement à une réflexion individuelle des sujets parlants, mais elle est aussi inscrite dans la langue. Dans notre corpus, le présupposé est employé par l'énonciateur soit pour transmettre une information, soit pour parler de quelque chose sans pour autant vouloir assumer la responsabilité. Pour analyser cet aspect linguistique, nous allons faire recours à un tableau récapitulatif :

Tableau 2: Posé, élément grammatical, , présupposé

posés	Eléments grammaticaux	présupposés
E 143--comment ça chez moi ? Protesta Norbert, je ne suis plus chez moi ici ? vous les Français, vous voulez faire la recolonisation maintenant ? (T.S.T.A. P. 199)	ne – plus re--colonisation	-il se sent chez lui -les Français ont colonisés les Noirs autrefois
E 144--Je te parlerai d'Elisabeth, ta Bébete, ce jour –là, et en connaissance de cause, je te promets. Et en prime, tu connaîtras l'énigme du Père Mzilikazi. (T.S.T.A. P. 359)	parler— ai connaître— as	-il ne lui a pas encore parlé d'Elisabeth -il compte lui en parler -son allocutaire ne connaît pas l'énigme du Père Mzilikazi.
E 145--Je ne suis pas femme de policier ni de militaire (P. P. 142)	- ne--pas	-elle est loin d'être épouse d'un homme en tenue.

Ces trois énoncés, qui se rangent dans les modalités assertives, promissifs et assertives respectivement, issues de notre corpus sont employés par leurs énonciateurs respectifs pour transmettre un message, de manière mitigée, aux énonciataires.

Dans l'énoncé 143, le personnage de Norbert d'origine africaine s'adresse au personnage d'Eddie d'origine européenne. Dans sa prise de parole, il s'insurge contre les

¹³⁰C. Kerbrat-Orecchioni, *L'Implicite*, Paris, Armand Collin, 1986, p. 25.

mœurs européennes qui voudraient qu'on distingue les habitations. Norbert le décrit d'autant plus qu'on est en contexte africain. L'emploi du performatif de la classe assertive laisse donc entrevoir le présupposé contenant l'élément grammatical *ne—plus* avec un point d'interrogation à la fin de l'énoncé. L'ensemble de ces éléments grammaticaux s'assimilent à une destruction de la vie fraternelle en milieu africain et à une nouvelle forme de colonisation (culturelle).

Dans l'exemple E 144, le personnage de Zam reçoit une promesse de son fils : celle de lui révéler les informations jusqu'au là inconnu sur Bébete, la dulcinée de Zam. Le fils de Zam est convaincu que cette révélation a une relation étroite avec l'énigme du Père Mzilikazi. L'énoncé « Je te parlerai d'Elisabeth » qui est un performatif de la classe des promissifs nous permet de relever le présupposé trahi par la terminaison *—rai*, marque du futur ; cela présuppose qu'il ne lui a pas encore parlé d'Elisabeth.

Dans l'exemple E 145, le personnage de Perpétue proteste d'être la femme d'un policier, encore moins d'un militaire. Précisons que sa réplique survient dans un contexte de lenteur absolue sur la prise en charge des patients dans les hôpitaux de ce pays d'Afrique, d'après le texte. Dans les formations sanitaires, en effet, seules les personnes proches des policiers ou des militaires pour évoquer les hommes en tenues, sont reçues rapidement sous peine d'être menacés. Les autres civils doivent s'armer d'escabeau et de parasol en plus d'être indéfiniment patient pour espérer être reçues. C'est dans ce contexte qu'une patiente observe que Perpétue n'a ni escabeau, ni parasol. Cette réplique relevant des performatifs assertifs laisse entrevoir comme présupposé le fait qu'elle n'est aucunement la femme d'un homme en tenue. Cette présupposition est matérialisée par le morphème de négation *ne—pas*.

De manière générale, nous remarquons que le présupposé s'analyse sur deux plans : on a les énoncés qui sont les posés ; et les informations qui découlent fidèlement des ces posés : les présupposés. La présupposition comme inférence inscrite dans l'énoncé indépendamment de la variété de ses éventuels contextes énonciatifs suppose que soit fait une distinction entre deux niveaux de contenu d'un énoncé : un niveau de premier plan, qui correspond à ce sur quoi porte l'énoncé : le posé et un niveau à l'arrière plan, sur lequel s'appuie le posé, le présupposé. Selon Maingueneau ¹³¹, *les présupposés rappellent de manière latérale des éléments dont l'existence est présentée comme allant de soi.*

¹³¹Maingueneau , *op.cit* ,P.81.

Cependant, il n'en est pas de même du sous-entendu à travers lequel l'auteur d'un énoncé donne la possibilité à son allocataire de suggérer ou de penser.

4-1-2) Le sous-entendu

Pour déceler le sous-entendu, le locuteur laisse le soin à l'interlocuteur de deviner ce qu'il a dit sans prendre la responsabilité de l'avoir dit. En effet, le sous-entendu est postérieur à un énoncé : il est surajouté par l'interprétation. Kerbrat-Orecchioni le définit comme « toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif »¹³² C'est-à-dire que de la compréhension du sous-entendu, loin de dépendre d'un signe linguistique comme c'est le cas avec le présupposé, n'a besoin que des particularités du contexte d'émission de l'énoncé ou le champ d'actualisation du discours d'un écrivain selon qu'il soit en situation de conviction idéologique de ses lecteurs ou qu'il soit en position de création d'un univers de voyage ou de rêve pour ceux-ci.

Oswald Ducrot ¹³³ nous présente le sous-entendu comme un énoncé qui exige au-delà du composant linguistique, l'intervention d'un composant rhétorique pour mieux décrypter son sens. En d'autres termes, on ne peut comprendre le sens d'un sous-entendu en se limitant uniquement aux mots, à l'énoncé. Il faut aussi faire recours aux faits extérieurs à l'énoncé. Ainsi, la compréhension du sens d'un sous-entendu nécessite deux composants :

-le premier composant est un ensemble de connaissances que nous appelons *description sémantique linguistique* ou par abréviation *composant linguistique*, qui assignerait à chaque énoncé indépendamment de tout contexte une certaine signification.

-le deuxième composant ou composant rhétorique qui a pour tâche prévoir la signification effective d'un énoncé.

Dans cette perspective, nous pouvons tirer comme premier trait remarquable d'un énoncé à sous-entendu, qu'il existe toujours un « sens littéral » dont ces sous-entendus sont exclus. Ceux-ci apparaissent ainsi comme surajoutés. En d'autres termes, chaque locuteur peut se retrancher derrière le sens littéral de ses propos et laisser la responsabilité à son allocataire, d'interpréter ses paroles. C'est ainsi que Ducrot déclare : « le sous-entendu permet d'avancer quelque chose sans le dire tout en le disant »¹³⁴. Autrement dit, un locuteur peut

¹³²C. Kerbrat-Orecchioni, *L'Implicite*, Arman Colin, 1986, p. 39.

¹³³O. Ducrot, 1969, « *Présupposés et sous-entendus* », in *Langue française n°4*, La sémantique, Paris, Seuil, pp. 30-43

¹³⁴O. Ducrot, *op.cit.*, p.30.

émettre un acte de parole en l'associant à un contexte spécifique et laisser son interlocuteur associer les deux entités (linguistique et contexte de l'énoncé) pour interpréter son énoncé.

Toujours dans cet article, l'auteur présente comme second trait remarquable du sous-entendu, la liberté d'interprétation offerte à l'interlocuteur. Il déclare à cet effet que si le posé est ce que l'on affirme en tant que locuteur ou écrivain, le sous-entendu est ce que l'on laisse conclure à un interlocuteur ou à un lecteur potentiel. Par référence aux pronoms personnels selon Benveniste¹³⁵, il pose à cet effet que « le posé est revendiqué par le *je*, et que le sous-entendu est laissé au *tu* ».

Mais si l'on préfère les images temporelles, on dira que le posé se présente comme simultané à l'acte de communication, comme apparaissant pour la première fois dans l'univers du discours, au moment de cet acte. Le sous-entendu, au contraire se donne comme postérieur à cet acte, comme surajouté par l'interprétation de l'auditeur. Ce qu'il faut noter néanmoins, c'est qu'on ne peut aboutir à de tels résultats que si l'on obéit à un raisonnement précis.

Il est tout aussi important de noter que la détermination des sous-entendus tient compte d'une connaissance préalable des présupposés en ce sens qu'ils doivent être distingués des éléments posés avant la prise en compte du contexte d'énonciation qui détermine le sens des sous-entendus.

En résumé, nous pouvons retenir que le sous-entendu est une information qui se fonde aussi bien sur un énoncé que des conditions particulières de l'énonciation. Ceci dit, on peut l'extraire de l'énoncé lui-même, ou de la jonction de deux informations explicites. C'est ainsi que nous avons recensé les caractéristiques ci-après du sous-entendu :

- son actualisation est tributaire des circonstances d'énonciation ;
- Il permet de dire que le locuteur pourra toujours refuser d'assumer par politesse ou par discrétion, d'où cette assertion « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! » ;
- Le sous-entendu peut relever de l'insinuation, car il limite les risques de réfutation. Il constitue un énoncé qu'on préfère ne pas prononcer, des vérités qu'on dit sans les dire, qu'on laisse conclure au destinataire qui suit le raisonnement qu'on lui suggère.

Ainsi, pour être décodé, l'information énoncée par le sous-entendu a besoin aussi bien du signe linguistique que du contexte d'énonciation ; c'est ce qui ressort des exemples suivants :

¹³⁵ Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale* *TI*, Paris, Gallimard, 1995, P.207.

Tableau 3: Énoncé, contexte, sous-entendu

énoncés	contextes	Sous-entendus
E 146- Frerot ! Frerot !dis-moi que je ne rêve pas. Dis moi que c'est bien toi et non ton fantôme. (p. p.22)	-retrouvailles	-Le locuteur est surpris de revoir son allocutaire après longtemps.
E 147- Mon Dieu ! Pauvre enfant ! (p. p.82)	-mort infantile	-Le locuteur regrette la mort prématurée d'un être humain en interpellant Dieu.
E 148- Jusqu'ici, j'étais avocat ou plutôt je me faisais passer pour un avocat. (T.S.T.A. p.341)	-repentance	-le locuteur regrette avoir arboré faussement une identité qui n'est pas sienne.

Dans l'exemple E 146, le personnage connu sous l'appellation *chauffeur blanc*, exprime sa surprise face à la retrouvaille avec le personnage d'Essola. En effet, ces énoncés performatifs par développement se rangent dans les classes assertive (pour les deux premiers énoncés) et promissive (pour le dernier). Ils expriment, dans le contexte de retrouvailles, que le *chauffeur blanc* est surpris de revoir le personnage d'Essola.

Dans l'exemple E 147, une femme interpelle Dieu vis-à-vis de la mort du personnage de perpétue. Ces énoncés performatifs par développement exprime le regret qu'on a à lorsqu'on perd une personne si jeune comme Perpétue.

L'exemple E 148 est un énoncé performatif qui se relie à la classe des assertifs. Le personnage d'Eddie avoue en regrettant d'avoir à un moment affiché l'identité d'un avocat. Le contexte de repentance à nous livré par les textes nous présente le regret et le remord de ce personnage face à ce mensonge.

En dehors du présupposé et du sous-entendu que nous pouvons retrouver dans les contenus implicites, on note aussi l'allusion et l'insinuation.

4-1-3) L'allusion

L'allusion est cette forme d'implicite qui constitue « l'ensemble des mots, expressions qui évoquent une idée, quelque chose, sans la nommer »¹³⁶. Autrement dit, elle consiste à faire implicitement référence à un phénomène.

Henri Morier la définit comme « un trope de métaphore énigmatique, dans lequel le comparant doit faire deviner le comparé en raison d'un ou de plusieurs éléments communs »¹³⁷. Il est le premier à parler d'allusion paronomastique. Il la définit comme « des allusions dans lesquelles les sonorités du mot allusif viennent à suggérer par des analogies phonétiques partielles, le mot auquel on veut faire penser »¹³⁸.

Sans toutefois utiliser les termes de Morier, Sophie Duval pense que la paronomase « consiste à utiliser un mot dont le signifiant est proche d'un autre mot pour faire surgir ce second terme dans l'esprit du destinataire »¹³⁹

La ressemblance phonique qui existe entre les mots dans la paronomase, peut avoir pour conséquence la création d'une confusion qui donne un sens au mot. Ainsi, l'allusion paronomastique peut fonctionner comme une figure de rhétorique qui en donnant plus de vigueur et d'intensité à une expression, peut dévaloriser la personne à qui on s'adresse. C'est ainsi que Patrick Bacry dit que l'on « peut avoir recours à la paronomase pour donner grande vigueur à l'expression »¹⁴⁰. Ce qui signifie que l'émetteur l'utilise dans le but de critiquer un individu.

S'agissant de l'allégorie allusive, elle est cette autre forme d'implicite qui permet d'évoquer un fait grâce à une représentation symbolique. Pierre Fontanier dit à cet effet que « l'allégorie allusive consiste à faire ressortir le rapport d'une chose qu'on dit avec une autre qu'on ne dit pas, et ce rapport même éveille l'idée »¹⁴¹. En d'autres termes, on évoque une idée avec l'intention de faire entendre une autre chose. C'est un propos pour lequel on laisse le soin au lecteur ou l'interlocuteur de deviner pour diverses raisons :

- soit pour faire référence à des faits particuliers connus de certains allocutaires ;
- soit par un renvoi intertextuel ;

¹³⁶C. Kerbrat-Orechioni, *Op.cit.*, p. 39.

¹³⁷H. Morier, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, P.U.F, 1989, p. 88

¹³⁸H. Morier, *Ibid.*, p. 91.

¹³⁹S. Duval, *Une analyse littéraire des discours satiriques contre la réforme Péresse*, Université de Bordeaux III. 2009, p. 5.

¹⁴⁰P. Bacry, *op.cit.*, p. 212.

¹⁴¹ P. Fontanier, *Les Figures de discours*, Paris, Flammarion, 1977, p. 125.

-soit pour rester neutre lorsque, le locuteur ne veut pas assumer la responsabilité de son énonciation. Référons-nous, par exemples à ces extraits :

E149-Où as-tu appris ça ? Pendant ton stage de Dakar ? Ou pendant celui d'Athènes ? (T.S.T.A PP.174-175)

E150-Pourquoi dis-tu le « président » là où tout le monde dit : « Baba Toura » ? fit Carmella tout de suite en prenant tout de suite la mouche. (P. P.127)

Dans l'énoncé E 149, le personnage d'Eddie pose la question de savoir où est ce que le policier avait acquis certaines connaissances. Pour cela, il fait allusion à Dakar pour évoquer le Sénégal et Athènes pour parler de la Grèce. Cet énoncé, qui se range dans les performatifs par développement, de la classe des directifs, est un cas de figure d'allusion dans notre corpus. De même, à travers l'extrait 150, l'on découvre que le président en exercice dans le pays où se déroule la scène du roman se fait appeler « Baba Toura » par ses les personnages discursifs. Cette appellation est plutôt masquée du fait qu'on le nomme par un de ses noms inconnu de la majorité des ses concitoyens. En effet, l'allusion joue son rôle, qui est celui d'orienter quelqu'un sans le lui dire explicitement. L'interlocuteur ou le lecteur qui interprète et réfère se sent ainsi responsable de son interprétation

4-1-4) L'insinuation

C'est une tournure linguistique où l'on fait comprendre quelque chose, dans un discours, sans le dire. C'est une sorte de dérivée du sous-entendu qui protège un locuteur des propos qu'il avance. C'est un « sous-entendu malvaillant », pour reprendre Kerbrat-Orecchioni¹⁴². Pour qu'il y ait insinuation, il faudrait que l'énoncé soit un contenu d'information visant à qualifier l'allocutaire car on « insinue rarement à propos de soi-même »¹⁴³

En convoquant les travaux de Grice sur les maximes conversationnelles et ceux de Ducrot sur l'interprétation, Recanati résume l'insinuation et le sous-entendu en reconstituant le raisonnement ci-après : « il me demande si j'ai perdu quelque chose, comme s'il y avait dans la situation un indice que ce soit le cas ; or la seule chose que je fasse, c'est d'être là et de flâner. Si donc il me dit ce qu'il me dit, c'est parce qu'il faut, pour rester là, une bonne raison (comment chercher quelque chose qu'on a perdu), de sorte qu' à moins d'une telle

¹⁴²Kerbrat Orecchioni *'implicite*, Paris, Armand colin, 1986, p. 43.

¹⁴³C. Kerbrat-Orecchioni, *Op. Cit.*, p. 44.

raison je dois m'en aller »¹⁴⁴. Il faut donc comprendre que l'énoncé qui insinue, impose au locuteur de devoir, de quelques manières que ce soit, retenir l'attention de l'allocataire par une information qui lui permette de se sentir un maillon important de la communication.

E 151-je persiste à croire que vous êtes bien commissaire de police. (TSTA P.52)

En fait, le locuteur ne doute point sur la profession de son interlocuteur. Il le sait très bien, mais émet cette réserve dans le but de s'insurger contre les actes posés par celui-ci. En fait, il insinue que l'agent de police n'a pas la maîtrise de son travail. Par cet extrait, le locuteur essaye de railler la profession de son interlocuteur.

En outre, un des éléments que nous retrouvons dans les contenus implicites est l'inférence.

4-1-5) L'inférence

L'inférence est un processus logique par lequel on admet une proposition en raison de sa relation avec d'autres propositions dont la validité ou la fausseté ont été établies. C'est un terme employé pour désigner l'opération de déduction qui consiste à tenir pour vraie une proposition en raison de son lien avec d'autres propositions connues ou supposées vraies. Un autre axe, tout aussi important, de la recherche en pragmatique concerne tout ce qui est en rapport avec l'inférence. Beaucoup d'énoncés, en effet, ne doivent pas être compris littéralement.

La communication humaine étant intentionnelle et non exclusivement explicite, la pragmatique se donne, parmi ses tâches « d'expliquer comment un auditeur peut arriver à comprendre une énonciation de manière non-littérale et pourquoi le locuteur a choisi un mode d'expression non-littérale plutôt qu'un mode d'expression littérale »¹⁴⁵d'après Moeschler. Autrement dit pour saisir le message, l'interlocuteur va certainement recourir à des mécanismes qui lui faciliteront l'interprétation des données du texte.

Or quels sont ces mécanismes qui rendent cette interprétation non littérale possible et nécessaire ? C'est ce type de question que les recherches pragmatiques se posent, même si les différentes théories proposées n'apportent pas de réponses convergentes. Parlant de mécanisme, Paul Grice¹⁴⁶ évoque le principe de coopération tandis que Sperber et Wilson¹⁴⁷

¹⁴⁴F. Recanati, « insinuation et sous entendu » in *Communications*, 1979, p.105

¹⁴⁵ Moeschler J. et Reboul A., *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil, 1994, P.22.

¹⁴⁶ Grice H. P., « Logique et conversation », trad. Fr., *Communications*, 1979, pp 30, 57-72.

parle du principe de pertinence. Ces phénomènes, ainsi que beaucoup d'autres (certains types de négation, les adverbes énonciatifs, l'implicite, l'analyse conversationnelle, etc.) nécessitent, pour être étudiés, la prise en compte de la situation d'énonciation, ce qui fait d'eux des objets privilégiés de la recherche pragmatique et de la notion d'implicite. Pour le cas de l'inférence, soient les extraits suivants :

E 152-On achète les consciences, la police, la justice, tout, puisque « la bouche qui mange ne parle pas ». (TSTA P.198)

E 153-Alors je déclare ceci maman : parce que tu as vendu Perpétue, eh bien l'assassin de Perpétue, c'est toi. (Pt P.46)

Ces extraits présentent des prémisses : **la bouche qui mange ne parle pas** pour E152 et **parce que tu as vendu Perpétue** pour E153. Les propositions qui en découlent sont des suites logiques à ces prémisses admises comme telles. On peut donc déduire que :

pour E 152, Si la bouche qui mange ne parle pas, alors les consciences, la police, la justice et même tout ayant à manger, ne parlera certainement pas.

En ce qui concerne E 153, comme il est avéré que c'est la génitrice de Perpétue qui a échangé sa fille contre une récompense, alors elle (génitrice) est responsable la mort de sa progéniture qui s'en est suivie.

Dans un cadre discursif, le locuteur et l'interlocuteur ont en plus de leurs marques explicites et des celles implicites, les valeurs illocutoires qui traduisent les actes posés par les acteurs discursifs.

4-2) LES VALEURS ILLOCUTOIRES

La valeur illocutoire est le caractère donné à un acte d'illocution en vertu duquel cet acte, qui comporte déjà une signification, doit être compris en ce moment d'une façon bien déterminée. Il peut être compris comme un conseil de partir, au lieu d'un ordre de partir. En effet, les valeurs illocutoires qui sont des significations manifestées dans et par l'acte d'énonciation, ne sont nullement inscrites dans l'énoncé. On pourrait alors parler de sens d'une illocution (comme valeur), mais il importe de faire la distinction entre la notion de « sens » d'une locution, qui est de partir, par exemple, et la notion de « valeur » considérée ici comme acte d'illocution. Dans la suite de cette partie, nous analyserons les valeurs illocutoires

¹⁴⁷ Sperber D. et Wilson D. « Remarque sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », *Communications*, 1979, pp 30, 80-94.

matérialisées par les figures rhétoriques d'abord, et les valeurs illocutoires marquées par les éléments paratextuels ensuite.

4-2-1) Les valeurs illocutoires marquées par les figures rhétoriques

Nous entendons par valeur illocutoire marquée par les figures, un caractère donné à un acte de langage contenu dans une figure rhétorique. Une figure rhétorique est d'autant plus importante que lorsqu'un potentiel lecteur la perçoit et l'évalue à partir des paramètres structuraux à elle consacrée, ledit lecteur, en casquette de récepteur, s'interroge sur les motivations de sa présence. Quelle soit introduite dans un texte, intentionnellement ou non, la présence d'une figure incite toujours une curiosité de la part du lecteur, qui doit l'interpréter minutieusement. C'est dans cette lancée que Marc Bonhomme dit : « (...) toute figure apparaît comme un noyau informatif latent »¹⁴⁸. Autrement dit, la figure de style d'un énoncé est déterminante pour la compréhension du message de la partie du texte qui la contient que le texte étudiée en général. Dans cette sous partie, nous allons analyser les valeurs illocutoires à partir de la métaphore, de l'ironie, de l'hyperbole et de la litote.

4-2-1-1) La métaphore

La métaphore est d'après le dictionnaire *Le Robert*, un procédé langagier qui consiste dans une modification de sens par substitution analogique. *Le Dictionnaire de linguistique Larousse* la définit comme « une figure de rhétorique qui consiste en l'emploi d'un mot concret pour exprimer une notion abstraite, en absence de tout élément introduisant formellement une comparaison. »¹⁴⁹ Quintilien¹⁵⁰ la définit comme une comparaison abrégée, qui permet de rapprocher des idées. Elle est différente de la comparaison en ceci qu'elle ne fait usage d'un quelconque terme de comparaison ; elle consiste en une substitution du comparant au comparé. Cette figure d'analogie, qui établit les rapprochements entre des éléments appartenant à des univers différents, avec divers effets, a pour but d'émouvoir, de révéler ou de créer des relations analogiques insolites, une réalité nouvelle.

Pour Durmasais :

¹⁴⁸Marc Bonhomme, *Pragmatique des figures du discours*, Paris, Honoré champion, 2005, pp 101-102.

¹⁴⁹*Dictionnaire de linguistique Larousse*, 2002, P.301.

¹⁵⁰ Quintilien, *Institution oratoire*, trad. Fr., Paris, Les belles lettres, 1978, P.106.

[...] *La métaphore est une figure par laquelle on transporte, pour ainsi dire, la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit.*¹⁵¹

De cette définition, il ressort que la métaphore est une réflexion dans laquelle le locuteur fait l'extension de la signification d'un mot ou d'une idée et où ce dernier fait de transfert de caractéristiques d'un mot.

Allant dans le même sens que les auteurs précédents, Kebrat Orecchioni¹⁵², spécifie que « la métaphore a pour centre un terme incompatible avec le contexte et qui rompt la cohésion sémantique de l'énoncé ; elle abolie nos catégories sémantiques fondamentales et crée une catégorisation ». En d'autres termes, la métaphore est le lieu de la mise en similitude des entités qui, jusqu'à là, n'avaient rien en commun.

Pour Searle, « la métaphore est un acte de langage indirect, dans lequel en disant « S est P » (mon voisin est un ours), le locuteur veut faire entendre que « S est R » (mon voisin est un homme solitaire) ». Autrement dit, la métaphore est un acte de langage indirect dont le sens de la phrase diverge du sens de l'énonciation du locuteur ; étant donné que ce dernier cas de figure s'identifie au *sens métaphorique*. Cela revient à dire que le locuteur qui dit de l'objet S qu'il est P et veut en réalité dire que l'objet S est plutôt R, manifeste son intension de façon indirecte sur l'objet S sans l'avouer explicitement. En émettant un énoncé alors qu'il veut signifier autre chose, le locuteur véhicule un message dont il laisse la responsabilité au lecteur de déduire de son texte. Ainsi, le sujet parlant peut altérer le sens propre d'un mot par un sens figuré.

En somme, la métaphore correspond à un acte de langage indirect qui inclut non seulement l'acte direct d'assertion littéral, mais aussi l'acte secondaire d'assertion métaphorique. Seulement, comment passe-t-on de l'acte direct d'assertion littéral à l'acte secondaire d'assertion métaphorique ? Autrement dit, comment comprendre qu'on passe de « S est P » à « S est R » ?

Outre l'établissement des principes qui garantissent la compréhension d'un énoncé par l'allocutaire, Searle pense qu'il est prudent de s'assurer que le locuteur de même que son

¹⁵¹ Durmarsais, *Des tropes*, Geneve, Slakine, 1968, P.112.

¹⁵²Kebrat-Orecchioni, *Op.Cit.*, p.78

interlocuteur réunissent les principes qui garantissent la fluidité lors de l'émission de l'énonciation métaphorique ainsi que sa compréhension. À cette prescription, l'auteur ajoute :

D'abord il doit avoir une stratégie lui permettant de déterminer au préalable s'il doit ou non chercher une interprétation métaphorique pour l'énonciation. Ensuite, quand il a décidé d'en chercher une, il doit avoir une stratégie ou des principes lui permettant de calculer valeurs possibles de R ; enfin, il doit avoir un ensemble de stratégies ou de principes lui permettant de limiter le domaine des R, pour décider quels sont les R que le locuteur affirme selon toute vraisemblance de S¹⁵³

Il s'agit de voir la nécessité ou non d'utiliser une énonciation métaphorique ; si oui, déterminer les significations de R ; avant déterminer les valeurs de R pour en choisir la plus appropriée. L'on peut ainsi distinguer la métaphore qui rapproche deux entités en les exprimant toutes deux – métaphore *in praesentia* – de celle qui ne laisse subsister que l'entité faisant image en laissant deviner l'entité de départ – métaphore *in absentia*-. Ce pendant, nous n'allons étudier que la métaphore la plus marquée, à savoir la métaphore *in praesentia*. Ainsi, pour déterminer l'énonciation métaphorique selon cette orientation searlienne, nous allons analyser les extraits de notre corpus ci-après :

E 158-je déplore que le ciment de la confiance manque désormais entre les militants de notre grand parti et la haute direction de l'Etat. (TSTA P. 299)

E 159-“Parlez-nous une vraie langue, protesta Anna-Maria ; je ne comprends rien à votre baragouin. (Pt. 216)

Etape 1 : rechercher le rapport qui existe entre *le ciment et la confiance* ; *La langue française et le baragouin*. A ce niveau, l'interlocuteur les traits caractéristiques du *ciment* et de la langue, les valeurs possibles du R.

Etape 2 : pour chaque cas, l'allocutaire se doit de déterminer les propriétés de p pour pouvoir évaluer les différentes significations probables de R.

Etape 3 : procéder à la sélection des significations R. c'est à ce niveau qu'intervient le sens final de l'énoncé.

L'énoncé 156 contient les termes *Ciment et confiance*.

¹⁵³ Searle, *Sens et expression*, trad. Fr, Paris, Minuit, 1982, P. 153.

Sur le plan lexico-sémantique, terme *Ciment* renvoie à la matière calcaire qui, mélangé avec un liquide, forme une pâte durcissant à l'air ou dans l'eau. Cette matière pulvérulente est un véritable liant qui s'utilise dans la construction des bâtisses pour produire et renforcer la durée des œuvres.

Sur le plan symbolique, le ciment représente la solidité, la résistance, la protection, le confort.

Ce terme est associé au mot *confiance* qui est le sentiment de sécurité Psychologique ou l'assurance d'une personne qui se fie à quelqu'un ou à quelque chose, pour exprimer une métaphore nominale *in praesentia* : cela signifie que cette métaphore fait figurer deux noms comparés dont les éléments comparants sont explicitement présents dans l'énoncé. L'association des termes *ciment* et *confiance* renvoie à une assurance solide, une liaison résistance qui manque, selon le locuteur, entre sa bien aimée et lui.

L'énoncé 160 est une expression métaphorique où l'auteur fait comparer à son personnage *la langue française* au *baragouin*.

Pour Mongo Béti, *la langue française* a toujours été un outil de conquête coloniale et néocoloniale. Son adoption comme langue officielle en Afrique est, selon lui, le symbole de la déculturation. Parlant de la langue française, l'auteur l'a d'une manière ironique vanté en ces termes :

*Aux peuples africains attardés, déchirés de surcroît par les divisions ethniques et l'atomisation linguistique, la France vous offre généreusement sa belle langue comme facteur d'unité, voie royale d'accès aux valeurs universelles ainsi qu'aux techniques modernes, moyen de communication quotidienne entre individus des diverse origines ethniques.*¹⁵⁴

En d'autres termes, la langue française, supposée résoudre les problèmes ethniques entre africains, est un vecteur d'appauvrissement culturel. C'est ce qu'il confirme par cet autre extrait :

*L'enfant est arraché très jeune à sa culture originelle pour être scolarisé en français, langue dans laquelle se fera toute sa formation, dût-elle se poursuivre jusqu'au doctorat : à aucun moment, il n'apprendra méthodiquement sa langue maternelle ni ne s'initiera véritablement à la culture ancestrale présentée comme (...) bizarres et barbares.*¹⁵⁵

¹⁵⁴ Mongo Béti, *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle*, Édition des Peuples Noirs, Rouen, 1979, P.135.

¹⁵⁵ Mongo Béti, *Op.cit.*, 1979, P.136

À travers cet extrait, Mongo Béti déplore les dangers de déculturation que peut poser le système éducatif français en Afrique à nous imposé par le vent de la colonisation. Pour revenir à l'extrait issu de notre corpus, l'auteur via son personnage compare la langue française au *baragouin*. Allons analyser également ce terme.

Le baragouin renvoie à une espèce de langage incorrect et inintelligible, c'est-à-dire une langue que l'on ne comprend pas, qui est parfois d'une mauvaise prononciation ou d'un vocabulaire impropre et qui paraît, de ce fait, barbare.

L'énonciation métaphorique 2 mettant en exergue *langue française* et le *baragouin*, est une expression de ce que la langue française est vide de sens face à la panoplie de langues africaines riche en contenus. Il s'agit donc d'un rejet et de la substitution du français au profit d'une langue africaine.

Les termes *ciment* et *paragouin* déterminent de manière méliorative et péjorative respectivement, les noms auxquels ils se rapportent. Par le terme *ciment*, le personnage d'Ebenezer, en sa qualité de militant, déplore le fait qu'il y ait un manque de confiance entre son parti et la direction étatique de son pays. Quant à la langue française, elle est taxée de *paragouin* du fait qu'elle soit rejetée dans le sillage de l'auteur à travers le personnage d'Anna-Maria.

4-2-1-2) L'ironie

Le *Dictionnaire de la langue française* définit l'ironie comme une figure de style qui consiste à dire l'inverse de ce que l'on pense ; tout en s'efforçant de laisser entendre la distance qui existe entre ce que l'on dit et ce que l'on pense réellement. Il s'agit d'un jeu subtil où le lecteur ne doit se fier à la formulation littérale s'il veut comprendre le message véhiculé ; il doit donc inverser les affirmations affichées pour s'imprégner du message. Ainsi, elle (ironie) rend le destinataire complice et l'oblige à adhérer à l'idée véhiculée. Cet art de la critique par la tromperie littérale est, en outre, utilisé dans l'objectif de dénoncer, de critiquer quelque chose ou quelqu'un et peut, une fois le message saisi, offusquer la personne visée. À cet effet, le locuteur doit souvent décrire la réalité avec des termes valorisants dans le but de dévaloriser.

C'est certainement ce caractère dévalorisant de l'ironie qui fait dire à Kerbrat-Orecchioni que : « Ironiser c'est toujours plus ou moins s'en prendre à une cible qu'il s'agit

de disqualifier »¹⁵⁶. Le mécanisme qui gouverne l'ironie est que prise littéralement, l'énonciation ne convient manifestement pas à la l'intention communicative du locuteur et pour cela, l'interlocuteur doit la réinterpréter pour qu'elle devienne adéquate. Cette réinterprétation sous l'angle naturel, devra consister à lui (énoncé) attribuer le sens contraire de sa forme littérale. L'ironie est donc un état d'esprit, un mode de pensée qui va au-delà des procédés linguistiques ; c'est ainsi que « dire de quelqu'un qu'il est intelligent, alors qu'on veut signifier sa stupidité ou ses limites à comprendre une idée, relève de l'ironie »¹⁵⁷. Ce décalage plus ou moins affiché, entre le sens littéral et le sens figuré de l'énoncé conduit, justement à la violation de la maxime de vérité tout en prenant fortement appui sur le contexte et les indices métacommunicationnels.

En considérant donc le message d'une expression ironique comme le contraire de ce qui est exprimé, le lecteur est appelé à être passif pendant sa lecture, à réfléchir avant de prendre une décision. Le caractère défensif de l'ironie fait en sorte qu'elle soit utilisée beaucoup plus dans les discours argumentatifs ou les textes abordant des thématiques révoltantes ; et dans cette logique de critique, elle est utilisée pour s'attaquer à un manquement. Pour Berrendonner, « Il s'agit d'une manœuvre à fonction fondamentalement défensive. Et qui plus est, l'assujettissement des énonciateurs aux règles de la rationalité et de la bienséance publiques »¹⁵⁸. L'utilisation de l'ironie dépend du contexte de la communication et le locuteur peut faire recours à de divers procédés de style. Soient les fragments suivants :

E161- Non, je ne sais plus compter (Pt. P. 125)

E162-*Papa*, c'est comment ? (TSTA P.351)

Les énoncés 158 et 159, par leurs discordances cotextuelles et leurs caractères étrangers au discours de Mongo Béti, sont identifiables comme ironiques.

En considérant le contexte immédiat de l'énoncé 161, il est possible d'inférer une inversion de l'orientation axiologique de cette dernière. La réponse négative du personnage de Perpétue « Non, je ne sais plus compter », face à l'acharnement des personnages de Jean Dupont et Édouard sur la non maîtrise de *compter*, plaide pour une conclusion sous-entendue elle-même positive, en s'affirmer comme une personne digne et maîtrisant les comptes. Cette affirmation contraire à ce qui, logiquement, devrait être dite, relève de l'ironie.

¹⁵⁶ Kerbrat-Orecchioni C., *L'Implicite*, Paris, Armand Colin, 1986, P.102.

¹⁵⁷ Mendo Ze (G.), *Guide méthodologique de la recherche en Lettre*, Yaoundé, Presse universitaire, 2008, P. 122.

¹⁵⁸ Berrendonner A., *Elements de la pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 1981 P.239.

L'énoncé 162 est une anti-orientation axiologique avec un contenu qui ne peut s'expliquer que par une pure plaisanterie ou une moquerie accentuée : d'abord, le locuteur de cet extrait est un enfant qui s'adresse à son géniteur ; la logique voudrait que ce soit le père qui pose une telle question : « c'est comment » et non l'inverse. Et puis, une manifestation graphique attire notre attention, l'écriture du mot *Papa* en italique. Cette écriture en italique montre le détachement profond de sentiment, d'intérêts de l'enfant vis-à-vis de son géniteur ; elle montre aussi le doute que cet enfant a quant-à la paternité effective de celui qui est sensé être son géniteur.

4-2-1-3) L'hyperbole

L'hyperbole est la principale forme d'exagération par laquelle on augmente ou diminue exagérément la réalité que l'on veut exprimer. En ce qui concerne la raison de cette augmentation ou diminution exagérée, Robrieux soutient qu' « On augmente ou diminue exagérément la réalité que l'on veut exprimer de manière à produire plus d'impression. »¹⁵⁹. Cet extrait renvoie au fait que le locuteur qui emploie l'ironie semble indiquer sa crainte que des mots moins « chargés » sémantiquement au sens littéral ne suffisent à rendre compte du degré très élevé qu'il veut communiquer. C'est dans la logique d'exprimer cette valeur très élevée des choses que les termes hyperboliques sont souvent représentés par des superlatifs absolus ou relatifs ; parmi ceux-ci, on a : les suffixes « -issime », les préfixes « maxi », « mini », « micro », les adverbes « exagérément », « extrêmement », « terriblement », « énormément », « gravement », etc. Pour en savoir davantage, examinons ces énoncés :

E 163-Quand on a la chance de tenir cette chose à la **saveur divine** qu'est le pouvoir, cette **faculté miraculeuse** de dompter les foules et les individus, de les plier à ses fantaisies, le laisser s'échapper, ça serait de la **folie**, quitte à utiliser toutes les ficelles, de la ruse à la guerre civile, et pourquoi pas au **génocide**. (TSTA P.210)

E 164-Tiens donc ! Il y a aussi une providence pour les Noirs, comme vous dites souvent, et le bon Dieu a dû dire aux microbes : « surtout n'allez pas me **tourmenter** mes pauvres Noirs », et c'est pour cela, voyez-vous, que les **Noirs sont invulnérables aux microbes**. (Pt. P. 28)

¹⁵⁹ Robrieux J., *Les figures de style et de rhétoriques*, Paris, Dunod, 1998, P. 69.

Mongo Bédi fait recours à l'hyperbole pour grossir les faits. Ainsi, l'extrait 1 renvoie à la représentation du pouvoir en Afrique. On a affaire à une hyperbole : la valeur du pouvoir africain étant considéré par le locuteur africain comme ne relevant pas du naturel, mais du surnaturel et même du divin. Un lecteur ainsi persuadé adhère facilement à l'opinion du personnage témoin (locuteur) qui apparaît comme un véritable témoignage social, une source légitime de l'information venant d'un africain connu sous la casquette de Zam. Ainsi, les termes *saveur divine*, faculté miraculeuse sont employés pour qualifier la chose précieuse et divine que représente le pouvoir aux yeux des dirigeants africains ; et le locuteur continue par présenter la *folie* ou un *génocide* comme astuces de conservation dudit pouvoir par ses détenteurs. A travers cet extrait relevant des performatifs assertifs par développement, le locuteur utilise des termes amplificateurs pour exposer le caractère divin du pouvoir tel que conçu par les dirigeants africains avant de présenter des termes suicidaire qui peuvent se concrétiser si jamais ce pouvoir est mis en jeu. L'extrait 164 met également en relief l'état des Noirs protégés contre les microbes et en conséquence, aux maladies. Cette figure hyperbolique nous laisse croire que les Noirs sont une race privilégiée de Dieu et que ce dernier a prit la peine de constituer le corps humain du Noir autrement que celui de la race blanche. Ainsi, l'extrait *les Noirs sont invulnérables aux microbes* est utilisé pour afficher la ténacité des Noirs face aux maladies, contrairement à la fragilité de la race blanche.

4-2-1-4) La litote

La litote est une figure qui consiste à dire peu pour dire beaucoup ; c'est une fausse atténuation. Selon Fontanier, « on dit moins qu'on ne pense ; mais on sait bien qu'on ne sera pas pris à la lettre ; et qu'on fera entendre plus qu'on ne dit. »¹⁶⁰. Autrement dit, cet auteur pense que la litote consiste à parler peu pour laisser l'allocutaire développer le peu de paroles qui a été exprimé. Sur le plan de la structure, même la litote apparaît parfois sans négation, elle (la litote) est connue généralement comme un énoncé négatif. D'après Durmasais, c'est une figure qu'on utilise souvent « par modestie et par égard »¹⁶¹, c'est-à-dire dans un souci de politesse. Ce procédé de *politesse négative*¹⁶² a pour effet l'adoucissement dans l'énoncé.

¹⁶⁰ Fontanier P., *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, (1ere éd.), 1968, P. 133.

¹⁶¹ Durmasais, *Des tropes ou es différents sens, présentation, notes et traduction de F.Douay-soublin*, Paris, Flammarion, 1988, P.133.

¹⁶² Charaudeau P. et Maingueneau D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, P.347.

Pour se faire identifier, la litote s'appuie sur certains indices tels que le ton, les circonstances du discours, certains marqueurs conversationnels comme les modalisateurs. Les extraits ci-après en sont des exemples :

E165- N'insistez pas, monsieur, je vous en prie. (TSTA P.5)

E166-Nous n'aimons pas beaucoup les Français ici. (TSTA P.44)

E167-Puisque je te dis que je ne suis pas un mouchard (Pt. P.17)

Le recourt à la litote amènent les locuteurs respectifs de ces extraits dire moins des mots durs : ils préfèrent donc émettre des réserves discursives (E162) ; résumer ce qu'ils pensent des autres (E163) ; justifier une défense (E164).

Il ressort de l'analyse de ces extraits que l'auteur exprime ses intentions de manière incomplètes et laisse le soin au lecteur d'imaginer la suite et d'être impliqué par l'idéologie qu'il développe.

En ce qui concerne les figures rhétorique exploité par l'auteur, on note une intention de rejet de la culture occidentale et même l'administration néocoloniale exprimé par des sortes de comparaisons, de moqueries, d'exagération. Nous pouvons dans déduire que l'auteur a fait recours à ces figures à dessein.

4-2-2) Les valeurs illocutoires marquées par les éléments paratextuels

On entend par paratexte, un ensemble d'éléments autour du texte d'une œuvre. Il est le lieu où l'auteur donne des orientations, ou annonce ce qui fera l'objet de développement dans l'intrigue de l'œuvre. Il a un rôle important sur la réception de l'ouvrage et mérite à cet effet que l'auteur ainsi que le lecteur lui accorde une attention capitale. C'est ce qui fait dire à Genette que : « Le paratexte est donc pour nous ce par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs, et plus généralement au public »¹⁶³. Autrement dit, c'est le paratexte qui donne du sens à livre et doit de ce fait être lu et compris par les lecteurs. À titre d'exemple, le genre de l'œuvre, le nom de l'auteur, le titre, la maison d'édition, la dédicace, la préface ne figurent pas dans les informations liminaires de manière gratuite, mais ces éléments renseignent sur le contenu de l'intrigue de l'œuvre. Ces informations ne respectent pas les canons des énoncés performatifs classiques, mais entrent dans la catégorie des performatifs par réduction auxquels on peut joindre le *quasi-commentaire* et obtenir les énoncés performatifs de formes classiques.

¹⁶³ G. Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, P.7.

4-3-Les titres des romans

L'expression *Perpétue*, porté comme titre d'un des romans étudiés, renvoie au personnage principal de l'œuvre, une femme : on a affaire à une œuvre éponyme. La suite de ce titre à savoir « et l'habitude du malheur », nous prépare à vivre des traitements peu orthodoxes administrés à une femme.

Quant-au roman *Trop de soleil tue l'amour*, relevons d'abord que le soleil est un astre qui donne la lumière et la chaleur à la terre et rythme la vie à sa surface. Parce titre, l'auteur lance à priori une alerte à l'endroit des lecteurs à vivre, le long de l'intrigue, un soleil destructeur plutôt que salvateur. Les français qui représentaient le soleil et qui rythmaient la vie des Africains chez ces derniers, sont devenus nocifs, de par l'exploitation sexuelle de la femme africaine, perpétrée par les colons, notamment par les français.

Sur le plan pragmatique, la valeur illocutoire d'un titre d'ouvrage prépare le lecteur à se faire une idée de ce qu'il va découvrir. Ces titres ont aussi une valeur incitative, vu qu'ils provoquent la curiosité du lecteur à procéder à la lecture d'une œuvre.

Les titres des œuvres qui constituent notre corpus peuvent subir les transformations suivantes :

E 168- *Je déclare que ce livre est un roman*

E 169-*Je les baptise Trop de soleil tue l'amour et Perpétue et l'habitude du malheur*

E 170-*Je certifie que l'auteur de ce livre se nomme Mongo Beti*

E 171-*je précise que les livres sont édités par les Editions Julliard et Peuples noirs*

En y greffant ces verbes *déclarer, baptiser, certifier, préciser*, ces informations présentent les caractéristiques des performatifs pouvant porter chacun une valeur pragmatique à l'attention du lecteur.

4-3-1-Les énoncés liminaires

Il s'agit des extraits qui servent de prélude à un discours qui va suivre. Ils ont pour rôle de renseigner le lecteur sur le projet idéologique de l'auteur de l'œuvre. Dans cet ordre, nous allons étudier la citation de Voltaire dans *Perpétue* et la préface d'Odile Tobner dans *Trop de soleil tue l'amour*.

4-3-1-1-La citation de Voltaire dans *Perpétue*.

À l'entame de *Perpétue*, on lit la citation suivante :

E 172

*On nous donne un caleçon de toile pour / tout vêtement deux fois l'année. Quand nous / travaillons aux sucreries, et que la meule / nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; / quand nous voulons nous enfuir, on nous / coupe la jambe... C'est à ce prix que vous / mangez du sucre en Europe.*¹⁶⁴

VOLTAIRE

Cette citation destinée aux lecteurs, peut être introduite par le quasi commentaire ; *Je vous assure qu'...* Elle dénonce le mauvais traitement infligé aux travailleurs dans les plantations de canne à sucre et par ricochet, le mauvais traitement administré aux africains en Afrique. Un tel énoncé entre dans la classe des assertifs et sa véracité engage les responsabilités de Mongo Beti et celle de Voltaire aux yeux des lecteurs.

4-3-1-2 La préface d'Odile Tobner dans *Trop de soleil tue l'amour*

La préface de ce roman est faite par l'épouse, collaboratrice et partenaire d'affaires de Mongo Béti.

E 173

Quand mongo Beti remet le pied sur la terre camerounaise, en février 1992, après trente quatre années d'absence, il n'a plus que neuf années à vivre. Comme s'il pressentait le peu de temps qui lui est donné pour rattraper les longues années d'exil (...)

*L'Afrique est le cadre de tous les romans de Mongo Beti. Les images n'ont pas besoin d'être nommées, elles renvoient, de façon concentrique, de l'Afrique au Cameroun, à Yaoundé, à Mbalmayo, à Akoumetam, à la force sacré de l'origine.*¹⁶⁵

En guise de conclusion sur ce chapitre, nous rappelons qu'il avait pour objet l'impact du recours à l'implicite dans notre corpus, en rapport aux énoncés performatifs ; et la manière

¹⁶⁴Mongo Béti, *Perpétue et l'habitude du malheur*, Paris, Buchet/ Chastel, 1974, P. 7.

¹⁶⁵Mongo Beti, *Trop de soleil tue l'amour*, Paris, Julliard, 1999,13.

de percevoir l'énoncé telle qu'indiqué par un locuteur. Il en résulte donc que le locuteur a souvent besoin de certains aspects grammaticaux (présupposé) ou encore du contexte (sous-entendu) pour soit, accomplir ce qu'il énonce, soit inciter son allocataire à une réaction préméditée. Les éléments du paratexte d'une œuvre sont évocateurs dans la mesure où ils participent à l'accomplissement de l'idéologie de l'auteur.

En définitive, cette partie avait pour vocation de faire une présentation fonctionnelle des énoncés performatifs à travers leur rapport (énoncés performatifs) avec les modalités, ensuite leurs valeurs pragmatiques. Ainsi, pour ce qui est du premier point, nous constatons, d'un côté, que les modalités font partie de la subjectivité langagière, entendu comme l'implication des interlocuteurs dans leurs énoncés. Le constat qui s'en dégage est que cette présence (d'un acteur discursif) dans un énoncé qui se veut impactant, ne peut qu'accompagner l'accomplissement de l'intention du locuteur. C'est donc à dessein que Mongo Béti a fait recours aux modalités dans ces œuvres identifiées. Après cette exploitation des ressources de la langue par cet auteur, la question qui nous importe est celle de la résultante de tous ces mécanismes linguistiques. Cette préoccupation nous entraîne dans le deuxième point, les valeurs qui en découlent. Notons que les contenus implicites et les valeurs illocutoires ont été nos principales articulations. Dans la première, nous avons analysé le présupposé, le sous-entendu, l'allusion, l'insinuation et l'inférence comme des procédés par lesquels l'auteur voile son discours et laisse deviner le message aux lecteurs. En ce qui concerne les valeurs illocutoires, certaines figures de style à l'instar de la métaphore, l'ironie, l'hyperbole et la litote, ont été les canaux par lesquels les énoncés performatifs ont été véhiculés. Dans la même lancée, les éléments paratextuels au rang desquels les titres des romans, les énoncés liminaires n'étaient pas en reste.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Parvenue au terme de nos travaux, il importe de rappeler que le présent travail portait sur : *Étude des énoncés performatifs dans Trop de soleil tue l'amour et Perpétue et l'habitude du malheur de Mongo Béti*. Il avait pour objet d'étude le fonctionnement des énoncés performatifs dans notre corpus. Nous sommes parties du postulat selon lequel les énoncés performatifs, prenant appui sur la situation d'énonciation, seraient des actes de langage qui provoquent certaines réactions chez l'interlocuteur. De ce fait, les œuvres *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue et l'habitude du malheur* de Mongo Béti peuvent être considérées comme un macro-acte langagier d'ordre illocutoire qui dit explicitement ce qu'il faut faire ou penser. Le roman serait solidaire de la performativité dans la mesure où il se veut l'accomplissement d'une action causée par le discours.

Partant de ce postulat, nous avons exploité plusieurs théories linguistiques pour vérifier notre hypothèse ; à savoir l'énonciation et la pragmatique.

L'énoncé performatif est un acte de langage intégrant l'énonciation, à travers la présence des protagonistes qui vitalisent la langue pour leurs propres comptes. L'intervention des interlocuteurs s'y matérialise par des marques linguistiques perceptibles à travers les différents énoncés tels que les déictiques, la subjectivité langagière.

Au niveau de la pragmatique, nous nous sommes attardée sur la pragmatique du second degré ou l'implicite et la pragmatique de troisième degré ou la théorie des actes de langage. Au niveau de la première (pragmatique du second degré ou l'implicite), nous avons analysé ses composantes telles que le présupposé, le sous entendu, l'inférence, l'allusion et l'insinuation. Ces figures implicites sont au service du locuteur dans le texte, du fait qu'ils véhiculent au lecteur, un message masqué. La seconde (théorie des actes de langage) était le lieu de distinguer les énoncés constatifs qui tablent sur le vrai ou le faux de l'assertion ; et les énoncés performatifs qui font ce qu'ils expriment. Cette action se matérialise à travers ses trois composantes qui sont : l'acte locutoire relatif au simple fait de dire ou écrire quelque chose ; l'acte illocutoire, qui se rapporte à l'intension qui accompagne l'énoncé du locuteur ; l'acte perlocutoire, qui est l'effet ou la conséquence du locutoire sur l'interlocuteur.

Sur le plan méthodologique, La théorie d'énonciation nous a permis de déceler la présence des protagonistes en situation de dialogue, surtout le locuteur dans son énoncé.

L'étude énonciative nous a aussi permis de circonscrire le cadre spatio-temporel qui rythme avec les énoncés performatifs.

L'approche pragmatique quant-à elle nous a amené à scruter l'intention du locuteur pendant l'émission de son énoncé. Ainsi, nous avons identifié, analysé et interprété les énoncés performatifs de notre corpus en passant par les actes locutoires, les actes illocutoires et ceux perlocutoires.

À travers ces théories, nous avons élucidé la problématique suivante : comment la clarification des concepts théoriques de ce travail, surtout ceux constitutifs du libellé sujet, peut-elle permettre de faire une typologie des actes de langage en général et des énoncés performatifs en particulier ? En outre, comment comprendre et expliquer, à travers ces observables, l'incidence sémantique et pragmatique du discours romanesque de Mongo Béti sur l'instance réceptrice ?

Toutefois, notre visée était de déceler ce qui, dans les œuvres *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue et l'habitude du malheur* de Mongo BETI, convertissait l'idéologie des personnages et/ ou du lecteur une fois le discours prononcé ou la lecture faite ; plus simplement, ce qui faisait changer l'avis des personnages et des lecteurs dans le déroulement du récit. Ceci nous a donc conduit à identifier, recenser et analyser les énoncés performatifs de notre corpus. Aussi, l'analyse sémantico-pragmatique des différentes catégories d'énoncés dans lesquelles la performativité change les données du lecteur.

En ce qui concerne l'organisation de notre travail, nous l'avons présenté en deux grandes parties structurées de deux chapitres chacune. La première partie intitulée : *cadrage théorique et typologisation*, était constituée du chapitre 1 : *cadrage théorique* et du chapitre 2 : *typologisation*. La deuxième partie quant-à elle regorgeait en son sein le chapitre 3 : *interaction entre modalités et énoncés performatifs*. Le chapitre 4, *valeurs pragmatique*.

Dans la première partie au chapitre 1, nous avons, d'abord, étudié, la linguistique structurale pour comprendre qu'elle est objectivement limitée, avec son principe d'immense qui voudrait qu'un énoncé soit suffisant pour renseigner sur le message qu'il transmet. Nous avons aussi remarqué que la linguistique structurale est beaucoup plus opérationnelle aux mots qu'aux textes. Ce manquement nous a amené à voir en la pragmatique linguistique, une discipline qui met les acteurs communicants au centre de l'activité langagière et donc appropriée à l'étude d'un texte ou d'une œuvre littéraire.

Ensuite, au chapitre 2, nous avons procédé à la *typologisation* des énoncés performatifs. Cette phase a débuté par une clarification sur les concepts de base. La notion de performativité se rapporte, ainsi, aux énoncés capables de produire un certain effet escompté. La convention permet de déterminer les conditions à réunir pour qu'un acte de langage soit effectif. À ces critères, s'ajoute l'incontournable notion de contexte en dehors duquel un énoncé quel qu'il soit, est vide de sens. Nous avons aussi présenté les formes variées des énoncés performatifs : on a les performatifs explicites qui, selon Austin, disent clairement l'action dénommée avec le concours des outils linguistiques de la langue ; nous avons également les performatifs implicites qui accomplissent des actions qui ne sont perçues à travers la force illocutoire, l'outil linguistique n'ayant aucune présence littérale. Par la suite, on a vu, avec Searle¹⁶⁶, les performatifs directs ayant une action littéralement décryptable et les performatifs indirects qui, au-delà de leur sens littéral, ont aussi un sens non littéral qui cadre avec l'intention du locuteur.

Fort des analyses que nous avons effectuées, il en ressort que notre corpus est constitué des énoncés qui font explicitement quelque chose, dans un contexte énonciatif d'affrontement idéologique entre (néo)colonialisme, oppression administrative sur les administrés africains et liberté africaine. Ces œuvres littéraires sont un acte de langage intégrant, de ce fait, des sujets parlants et cette intervention, entre protagonistes, s'y matérialise par des indexicaux exprimés sous forme de marques linguistiques perceptibles à travers les différents énoncés.

Dans ce contexte de quête à la liberté africaine face à la néocolonisation et à l'oppression de l'administration africaine en place dans les sociétés nouvellement indépendantes, les modalités étudiées au chapitre 3 dans la deuxième partie, ont joué leur partition à l'expression des énoncés performatifs. Les modalités d'énonciation ou les types de phrase qu'ils soient assertifs, interrogatifs, injonctifs, exclamatifs ou que ce soit la négation, restent au service du locuteur pour imposer son intention à l'endroit de son interlocuteur. Elles ont un pouvoir d'imposer à l'interlocuteur une certaine réaction, de part le type de phrase à lui adressé. Nous avons été marqué par la modalité interrogative qui est majoritairement la question oratoire et qui, de ce fait, impose la thèse défendue par le personnage qui l'emploie. Mongo Béti a aussi fait recours à l'injonction pour dire ce qu'il faut faire. Aussi, la modalité assertive a présenté le contenu du discours, chaque fois qu'il est prononcé, comme vrai pour

¹⁶⁶Searle, *op.cit.*, 1972.

son locuteur, le permettant ainsi de situer ses propos comme réel et certain. En ce qui concerne l'expression émotionnelle d'un locuteur, quoi de mieux que la modalité exclamative pour la présenter ? Dans l'accomplissement effectif des énoncés performatifs, elle nous a exposée la fierté, l'étonnement, la colère et même l'indignation du locuteur qui l'exploitait. Notons aussi que la négation était au service de l'objection vis-à-vis de toute opinion émise et jugée réfutable. Quant à l'usage des modalités d'énoncé ou subjectivèmes, il concoure à l'expression des sentiments, des opinions du locuteur. Nous en avons analysé quatre : les modalités logiques, les modalités évaluatives, les modalités affectives et les modalités verbales.

Les modalités logiques comportent le déontique, l'aléthique, l'épistémique et le boulique. Elles sont utilisées pour du possible ou de l'impossible, de certitude ou d'incertitude, de prescription ou de proscription, de permission ou de facultatif, de regret ou de désir. Les modalités évaluatives qui contiennent les noms insultants, les adjectifs subjectifs non-axiologiques, les adjectifs subjectifs axiologiques, les adverbes en « -ment », marquent le jugement de valeur mélioratif ou péjoratif du locuteur. À ce niveau, Mongo Béti utilise notamment les modalités péjoratives pour mépriser le comportement oppressif des membres de l'administration de cette société qu'il présente dans son œuvre ainsi que des scènes néocoloniales d'une part, et pour montrer la chaleur fraternelle liée aux valeurs typiquement africaines grâce aux modalités mélioratives d'autre part. Les modalités affectives qui regorgent les adjectifs affectifs, les substantifs affectifs, les verbes de sentiment, sont au service de l'expression des sentiments et des émotions de l'auteur. Les modalités verbales évoquent le degré de certitude, de réalité de ce qui est énoncé. A l'aide du mode indicatif et le conditionnel présent, les auxiliaires modaux, les verbes d'opinion et les adverbes d'opinion, cette modalité exprime le certain, le possible et le vraisemblable, permettant ainsi à Mongo Béti de présenter le monde tel qu'il le désire.

Le dernier chapitre (4) donne à découvrir les valeurs pragmatiques relatives aux énoncés performatifs. C'est à cet effet que l'on a étudié, à l'entame de ce chapitre, les contenus implicites parmi lesquels le présupposé, le sous-entendu, l'allusion, l'insinuation et l'inférence. Ces notions implicites permettent à l'auteur de laisser la responsabilité aux interlocuteurs et lecteurs d'interpréter et de tirer une conclusion du message masqué dans le texte. Dans la deuxième partie de ce même chapitre, nous avons étudié les valeurs illocutoires marquées par la sémantique avec comme support, les actes de langage directs, les actes de

langage indirects ; puis les valeurs illocutoires marquées par la rhétorique qui incluait la métaphore, l'ironie et les figures qui lui sont liées telles que l'antiphrase, l'hyperbole, la litote.

Nous avons aussi constaté que l'utilisation des figures de style, ci-haut mentionnées, ont une valeur d'obligation de faire ce qui y est communiqué : l'auteur, via ces procédés stylistiques, met le potentiel lecteur et/ou d'autres personnages, dans l'obligation d'engendrer un changement idéologique. La cible de ces romans étant les Africains, l'analyse de ces figures, qui concourent pour l'expression du rejet de la civilisation occidentale au profit des valeurs africaines, prône une alliance idéologique entre l'auteur et les lecteurs. Ces figures, véhiculant la performativité, nous ont amené à voir avec Mongo Béti que l'Afrique a tout ce qu'il y'a de meilleur et la défense de cette Afrique originale contre les traitements inhumains et désorientés des étrangers, telle que renseignée par l'auteur, est un impératif. Par ailleurs, ce qui justifie l'emploi abondant et stratégique du performatif c'est l'exhortation de l'auteur à la prise de conscience africaine fait de ce dernier un écrivain engagé. Cet engagement face aux maux qui minent notre continent pousse l'auteur à mettre à nu quelques fléaux tels que le détournement des fonds, la corruption, la prostitution, le tribalisme, la pauvreté, l'exploitation de l'Homme, l'acceptation de valeurs non africaines, le néocolonialisme, etc.

En somme, nous pouvons dire que *Trop de soleil tue l'amour* et *Perpétue et l'habitude du malheur* sont des œuvres qui regorgent, à suffisance, les énoncés performatifs.

BIBLIOGRAPHIE

I- CORPUS

MONGO BÉTI, *Perpétue et l'habitude du malheur*, Paris, Buchet/ Chastel, 1974.

MONGO BÉTI, *Trop de soleil tue l'amour*, Paris, Julliard, 1999.

II- AUTRES ŒUVRES DE L'AUTEUR

MONGO BÉTI, *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine, 1954.

MONGO BÉTI, *Le Pauvre Christ de Bomba*, Paris, Présence africaine, 1956.

MONGO BÉTI, *Mission terminée*, Paris, Buchet/ Chastel, 1957.

MONGO BÉTI, *Le Roimiraculé*, Paris, Buchet/ Chastel, 1958.

MONGO BÉTI, *Main basse sur le Cameroun*, François Maspero, 1972.

MONGO BÉTI, *Remember Ruben*, Paris, U.G.E, 1974.

MONGO BÉTI, *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle*, Édition des Peuples Noirs, Rouen, 1979.

MONGO BÉTI, *Les Deux mères de Guillaume Ismaël Dzewatama*, Paris, Buchet/ Chastel, 1983.

MONGO BÉTI, *La revanche de Guillaume Ismaël Dzewatama*, Paris, Buchet/ Chastel, 1984.

MONGO BÉTI, *L'histoire du fou*, Paris, Julliard, 1994.

MONGO BÉTI, *Branle-bas en blanc et en noir*, Paris, Julliard, 2001.

III- OUVRAGES

III-1 : Ouvrages spécifiques

AUSTIN John (L.), *La Philosophie analytique*, Paris, Ed. de Minuit, 1962.

AUSTIN John (L.), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil 1970 et 1962.

BERRENDONNER Alain, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 1981.

BRACOPS (M.), *Introduction à la pragmatique, Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*, Editions Duculot, Bruxelles, 2010.

KERBAT-ORECCHIONI, (C.) , *Les actes de langage dans le discours: Théorie et fonctionnement*, Armand Colin, Paris, 2008.

KEBRAT-ORECCHIONI (C.), *L'Implicite*, Paris, Armand Collin, 1986.

LARREYA, (P.), *Enoncés performatifs et présupposition, éléments de sémantique et de pragmatique*, Paris, Nathan, 1979.

LEVINSON Stephen, (C.), *Pragmatics*, Cambridge University Press, 1983.

MOESCHLER (J.) et REBOUL (A.), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil, 1994.

SEARLE, J., *Speech Acts*, Washington: CUP, 1969.

SEARLES John (R.), *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Herman, 1972.

VANDERVEKEN (D.), *La théorie des actes de discours et l'analyse de la conversation*, Cahier de la Linguistique Française en ligne <http://clf.unige.ch/numeros/13>, 1992.

VANDERVEKEN (D.), *Les actes de discours : essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*, Editions Mardaga, 1988.

III-2 : Ouvrages généraux

BENVENISTE (E.), *Problème de linguistique générale*, tome 1 et 2, Gallimard, 1966/1974

BETI Mongo, *La Ruine presque cocasse d'un polichinelle*, Édition des Peuples Noirs, Rouen, 1979.

CHARAUDEAU (P) & MAINGUENEAU (D), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Ed. du Seuil, 2002.

CRESTI (E) et ALII, *Nouvelles méthodes d'archivage en langue parlée dans un corpus roman multilingue*, LREC, 2002..

DELBECQUE (N.), *Linguistique cognitive*, Bruxelles, Ed. de Boeck, 2002, p. 196.

DUBOIS Jean et René Lagane, *Novelle grammaire du Français*, Larousse, 1991.

Ducrot (O.), *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Herman, 1972.

DUCROT (O.), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972.

DUCROT (O.), *Les concepts fondateurs de la philosophie du langage*, Paris, Lumière,.....

DUVAL (S.), *Une analyse littéraire des discours satiriques contre la réforme Péresse*, Université de Bordeaux III. 2009.

FONTANIER (P.), *Les Figures de discours*, Paris, Flammarion, 1977, p. 125.

FOSSION et LAURENT (J. P.), *Pour comprendre les nouvelles lectures A de Boeck*, Duculot, 1981.

GREVISSE (M.), *Le Bon usage*, Paris, Duculot, 1980, 11e éd.

GREVISSE, *Le bon usage*, Bruxelles, Boeck Duculo, 14^e éd. 2007.

- KEBRAT-ORECCHIONI (C.) , *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Nathan Université, 2001.
- KERBRAT-ORRECCHIONI (C.), *L'Énonciation. De la subjectivité dans la langue*, Paris, Nathan, 1985, p.185.
- LAGORGETTE, (D.), *Insulte et conflit : de la provocation –Et retour ? In les cahiers de l'école*, N5, Université du Savoie, Madrid,
- LE QUERLER, *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996.
- MAINGUENEAU (D.), *Analyse du discours*, Paris, Seuil, 1996.
- MAINGUENEAU (D.), *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod, 1993.
- MAINGUENEAU (D.), in Amossy (R.) et al. *Images de soi dans le discours*, Lausanne, Delachaux et Niestlet, 1999.
- MAINGUENEAU (D.), *Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.
- MAINGUENEAU (D.), *Le Discours littéraire*, Paris, Armand Colin, 2004.
- MAINGUENEAU (D.), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Bordas, 1990.
- MORIER (H.), *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, P.U.F, 1989.
- PAVEAU Marie-Anne et SARFATI (G.) Elia, *les Grandes Théories de la linguistique*, 2003/2008.
- PEIRCE (Ch. S.), *Ecrits sur le signe*, Paris, Le seuil, 1979.
- PERET (M.), *L'Énonciation en grammaire de texte*, Paris, Nathan, 1994.
- RECANATI (F.), « insinuation et sous entendu » in *Communications*, 1979.
- REY Alain, *Dictionnaire le Robert*, Paris, Le Robert, 1992, P.456.
- ROBERT (P.), *Dictionnaire de la langue française*, Le Robert, 1994.
- SAUSSURE (F.) , *Cours de linguistique générale*, éd. T. de Mauro, Payot-Rivages, 1916.
- TOMASSONE (R.), *Pour enseigner la grammaire*, paris, Delgrave, 1996.

IV- ARTICLES

- ANSCOMBRE (J.C.) et DUCROT (O.), « L'argumentation dans la langue », *Langage*, 1976.
- AUSTIN (J. L.), « Cahiers de Raymond n°4 », in *La philosophie analytique*, Paris, Ed. Minuit, 1972.
- BALLY, *Syntaxe de la modalité explicite, Cahier Ferdinand de Saussure*, n° 3, Genève, 1942.

BARTHES (R.), « La rhétorique », in *Cours à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes*, 1964-1965.

BERRENDONNER (A.), *Linguistique et sémiologie : travaux du Centre de Recherche Linguistique et Semiologiques de l'Université Lyon II*, imprimerie de l'Université Lyon II, 1976.

DILLER (A.-M.) et RECANATI (F.), « La pragmatique », *Langue Française* 42, 1979.

DUCROT (O.), « *Présumés et sous-entendus* », in *Langue française n°4*, La sémantique, Paris, Seuil, 1969.

GRICE (H. P.), « Logique et conversation », trad. Fr., *Communications*, 1979.

HASSON (B.), *A program for pragmatics*, in S. Stenland éd. , *Logical Theory and Semantic Analyses*, Dordrecht, Reidel, 1974.

LECOINTRE (S.) et GALLIOT (J.), *L'appareil de l'énonciation* dans *Jacques le Fataliste*, Paris, Buisson, 1972, pp.222-223, In. Kerbrat-Orrechioni, *l'Enonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin 2002.

SAUSSURE (F.), « note sur le discours », Ms. Fr., cahier d'écolier n°10, 1960, P.20.

SPERBER (D.) et WILSON (D.) « Remarque sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », *Communications*, 1979.

V- MÉMOIRES ET THÈSES

BOULET (G. L.) , *Discours politique et changement social au Cameroun : analyse contextuelle des discours de Paul BIYA de 1990 à 2011. Approche pragmatique*, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé 1, 2016.

DUTEIL-MOUGEL (C.), *Persuasion et Textualité. Propositions pour l'analyse sémantique et rhétorique des textes persuasifs*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse, 2004.

MBOW Fallou, *Analyse de l'énonciation performative à visée subjective dans le cercle des tropiques d'Alioum Fantoré*, Thèse de doctorat, Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal), 2004.

AMBROISE (Br.), *Les pouvoirs du langage : La contribution de J.L Austin à une théorie contextualité des actes de parole*, Thèse de doctorat, Université Paris X – Nanterre(France), 2005.

YOUNSSA NOUHOU (Al.), *Le fonctionnement des énoncés performatifs en zerma*, mémoire de Master II, Université de Ouagadougou 2012-2013.

BOUMA ÉLONGBIL (S. N.), *Du discours persuasif dans trop de soleil tue l'amour de mongo Béti et La divine colère d'Eugene Ébodé. Essai d'analyse rhétorique.* mémoire de Master II, Université de Yaoundé 1, 2014.

ZOGOMEWOGO (C. St), *De l'étude des modalités de phrase en contexte d'interactions verbales dans branle-bas en noir et blanc de Mongo Béti,* mémoire de Master II, Université de Yaoundé 1.

NGO NDABTJE (J. G.), *Les énoncés performatifs dans La croix du cœur de Charly Gabriel Mbock : une analyse sémantico-pragmatique,* mémoire de Master II, Université de Yaoundé 1.

TABLE DE MATIÈRES

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
RÉSUMÉ	vi
ABSTRACT.....	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1. Présentation du sujet	1
2. Description et justification du corpus	2
3. La revue de littérature	4
4. Problématique	7
5. Hypothèses	8
6. Cadres théorique et méthodologique.....	8
6.1. Cadre théorique	8
6.2. Cadre méthodologique	9
7. Structuration du travail.....	10
PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE THÉORIQUE ET TYPOLOGISATION .11	
CHAPITRE 1 : CADRAGE THÉORIQUE.....	13
1.1. Le structuralisme	13
1-1-1. Concepts en rapport au structuralisme saussurien	13
1-1-1-1) Dichotomie langue/parole	14
1-1-1-2) Signe linguistique	14
1-1-1-3) Caractère arbitre du signe linguistique.....	15
1-1-2) Les limites du structuralisme.....	17

1-2) LES APPROCHES THÉORIQUES CONTEXTUELLES	19
1-2-1) L'énonciation.....	19
1-2-1-1) La situation d'énonciation	21
1-2-1-1-1) Les déictiques personnels.....	21
1-2-1-1-2) Les déictiques spatio-temporels	22
1-2-1-1-3) La référence.....	23
1-2-1) Les plans d'énonciation	23
1-2-1-1) Benveniste et la corrélation de subjectivité.....	24
1-2-1-2) La non personne.....	25
1-2-1-3) La subjectivité langagière	27
1-2-2) La pragmatique du 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degré	27
1-2-2-1) la pragmatique de premier degré : l'étude des indexicaux.....	28
1-2-2-2) La pragmatique de second degré ou le champ de l'implicite	29
1-2-2-3) La pragmatique de troisième degré ou théorie des actes de langage .	30
1-2-2-3-1) La théorie des actes de langage d'Austin.....	31
1-2-2-3-2) La pragmatique chez Searle	34
1-2-2-3-3) L'hypothèse performative	36
CHAPITRE 2 : TYPOLOGISATION	38
2-1- LES PROLÉGOMÈNES A LA PERFORMATIVITÉ DU LANGAGE.....	38
2-1-1) Les concepts de base	38
2-1-1-1) La notion de performativité.....	39
2-1-1-2) La convention et réussite d'un acte de langage performatif.....	41
2-1-1-3) L'intention et réussite d'un acte de langage performatif.....	42
2-1-1-4) Le concept de contexte	43
2-1-1-5) Énoncé et phrase.....	44
2-1-2) Les marqueurs de force illocutoire : les verbes performants.....	45
2-1-2-1) les verbes illocutoires de type assertif.....	45
2-1-2-2) les verbes illocutoires de type Promissif	46
2-1-2-3) Les verbes illocutoires de type directif.....	47
2-1-2-4) les verbes illocutoires de type déclaratif	47

2-1-2-5) les verbes illocutoires de type expressif	49
2-2) LA TAXONOMIE DES ACTES DE LANGAGE PERFORMATIFS	49
2-2-1) Le modèle de classification de J. L. Austin.....	50
2-2-1-1) Les verdictifs	50
2-2-1-2) Les exercitifs.....	50
2-2-1-3) Les promissifs.....	51
2-2-1-4) Les comportatifs	51
2-2-1-5) les expositifs	51
2-2-2) Le modèle de classification de J. R. Searle	52
2-2-2-1) Les assertifs	52
2-2-2-2) Les directifs	53
2-2-2-3) Les promissifs ou commissifs	54
2-2-2-4) les expressifs.....	55
2-2-2-5) Les déclaratifs.....	56
2-3) LES PERFORMATIFS DE FORMES COMPLEXES.....	57
2-3-1) les énonces performatifs indirects	57
2-3-2) les performatifs implicites par développement (quasi-commentaire)	59
2-3-3) les performatifs implicites par analyse	60
2-3-4) les performatifs implicites par réduction.....	62
2-4) LA CATÉGORISATION SUPERORDONNÉE DES ACTES DE LANGAGE PERFORMATIFS	63
2-4-1) Les actes de langage constitutifs	64
2-4-2) Les actes de langage informatifs	66
2-4-3) Les actes de langage obligatifs	66

**DEUXIÈME PARTIE :ÉTUDE FONCTIONNELLE DES ÉNONCÉS
PERFORMATIFS..... 70**

**CHAPITRE 3 : CORRÉLATION MODALITÉS ET ÉNONCÉS
PERFORMATIFS..... 72**

3-1- LES MODALITÉS LOGIQUES..... 72

3-1-1) La modalité aléthique	73
3-1-2) La modalité épistémique.....	73
3-1-3) La modalité déontique	74
3-1-4) La modalité boulique	75
3-2- LES MODALITÉS D'ENONCÉ : les subjectivèmes.....	76
3-2-1) les modalités évaluatives	77
3-2-1-1) les noms insultants.....	77
3-2-1-2) Les adjectifs non-axiologiques	78
3-2-1-3) les adjectifs axiologiques.....	79
3-2-1-4) Les adverbes en « -ment »	80
3-2-2) Les modalités affectives	81
3-2-2-1) les adjectifs affectifs	82
3-2-2-2) les substantifs affectifs	83
3-2-2-3) Les verbes de sentiment.....	84
3-2-3) Les modalités verbales	85
3-2-3-1) Le mode	85
3-2-3-1-1) L'indicatif : cas du présent et de l'imparfait	85
3-2-3-1-2) Le conditionnel présent	87
3-2-3-2) les auxiliaires modaux et adverbes d'opinions.....	88
3-2-3-2-1) Les verbes auxiliaires d'opinion	89
3-2-3-2-2) Les adverbes d'opinion	90
3-3) LES MODALITÉS D'ÉNONCIATION.....	91
3-3-1) L'énoncé de type déclaratif	92
3-3-2) L'énoncé de type interrogatif	93
3-3-3) L'énoncé de type exclamatif	94
3-3-4) L'énoncé de type injonctif (ou jussif)	95
3-3-5) La négation	96
CHAPITRE 4 : VALEURS PRAGMATIQUES.....	100
4-1) LES CONTENUS IMPLICITES	100
4-1-1 : Le présupposé	101

4-1-2) Le sous-entendu.....	104
4-1-3) L'allusion.....	107
4-1-4) L'insinuation.....	108
4-1-5) L'inférence.....	109
4-2) LES VALEURS ILLOCUTOIRES.....	110
4-2-1) Les valeurs illocutoires marquées par les figures rhétoriques.....	111
4-2-1-2) L'ironie	115
4-2-1-4) La litote.....	118
4-2-2) Les valeurs illocutoires marquées par les éléments paratextuels	119
4-3-LES TITRES DES ROMANS	120
4-3-1-Les énoncés liminaires	120
4-3-1-1-La citation de Voltaire dans <i>Perpétue</i>	121
4-3-1-2 La préface d'Odile Tobner dans <i>Trop de soleil tue l'amour</i>	121
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	123
BIBLIOGRAPHIE.....	128
TABLE DE MATIÈRES	133